

REVUE CONGO CHALLENGE

VOLUME 6

NUMÉRO 1

JUILLET 2024

ARTICLES

- 1-85 Comment le FMI accompagne le sous-développement dans les pays africains:
le cas de la RDC entre 2019 et 2024
Matata Ponyo Mapon et Jean-Paul K. Tsasa
- 86-158 The IMF's Role in Perpetuating Underdevelopment in African
Countries: Evidence from the Democratic Republic of Congo,
2019-2024
Matata Ponyo Mapon and Jean-Paul K. Tsasa
- 159-180 Construction d'un État prospère : viabilité institutionnelle comme préalable
David Kabeya
- 181-202 Interest rate, Investment and Unemployment: A Suggested Interpretation
Michel-ange Lokota Ilondo and Yves Togba Boboy
- 203-225 Recherche sur les écarts de productivité agricole entre les pays de
l'Afrique subsaharienne
Francis Ngoma Ngoma et Ridi-Michel Biyevanga

Ligne éditoriale

Comment le FMI accompagne le sous-développement dans les pays africains: le cas de la RDC entre 2019 et 2024*

Matata Ponyo Mapon[†]

Jean-Paul K. Tsasa[‡]

RÉSUMÉ

Nous procédons à un examen froid et documenté de la mise en œuvre du programme du Fonds Monétaire International (FMI) en République Démocratique du Congo (RDC). Parallèlement au programme de référence (2019-2020), notre analyse se concentre sur les six revues du FMI réalisées entre 2021 et 2024, dans le cadre de son programme triennal de Facilité élargie de crédit (FEC). Notre étude établit que ce programme a, paradoxalement, renforcé les conditions propices au sous-développement en RDC malgré ses objectifs affichés de stabilisation économique et de croissance économique positive. Au moment même que le FMI injectait des ressources financières massives pour soutenir l'économie congolaise, celle-ci continuait d'être marquée par une succession de détournements de fonds publics, suivant un schéma semblable à une Ponzi-Game, ainsi que par une gouvernance des ressources publiques biaisée vers les dépenses appauvrissantes. Malgré l'ampleur de ces scandales flagrants, le FMI a poursuivi la mise en œuvre de son programme, suscitant ainsi un double questionnement: d'une part, sur l'intégrité de ses interventions (cf. Article XXIII des statuts du FMI; FMI 1944, pp. 53-55), et d'autre part, sur la défaillance manifeste de l'institution dans l'exercice du rôle de surveillance qui lui a été assigné à la suite des accords de la Jamaïque (1976). De ce questionnement émerge la nécessité d'exiger la mise en place d'un *mécanisme atomique* de création d'offre de leadership effectif comme pré-conditionnalité du financement dans les pays pauvres tels que la RDC. Par ailleurs, notre étude montre qu'en dépit du soutien financier substantiel du FMI, le cadre macroéconomique en RDC est resté fragile et instable sous le programme de la FEC, avec une inflation galopante (passant de 7,0% à 23,3% entre 2022 et 2023, puis à 26,7% en 2024) et une volatilité persistante du taux de change nominal. Dans une économie où près de 85% de la population vivent dans l'extrême pauvreté, ces enjeux constituent une question de sécurité nationale et doivent être traités avec la plus grande attention, tant du point de vue de l'économie politique que de la politique économique.

Mots-clés: RDC, FMI, gouvernance, corruption, développement.

Classification JEL: E02, F34, O19, H11, P16.

ABSTRACT

We examine the impact of the International Monetary Fund (IMF) program in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2019 and 2024, focusing on the six reviews of the Extended Credit Facility (ECF) arrangement completed during this period. Our findings suggest that the IMF program has paradoxically contributed to underdevelopment in the DRC, despite its stated objectives of economic stabilization and sustainable growth. As the IMF injected massive financial resources to support the Congolese economy, the country was repeatedly entangled in corruption scandals, similar to a Ponzi scheme, as well as by ineffective governance of public resources biased towards impoverishing expenditures. In spite the repeated nature of these flagrant scandals, the IMF continued to implement its three-year ECF plan, highlighting two key issues: first, the integrity of IMF interventions as stipulated by its founding agreement (see IMF 1944, Article XXIII), and second, the institution's evident failure

* Les auteurs remercient les professeurs Kabuya Kalala et Mususa Ulimwengu pour leurs remarques.

[†] Département des sciences économiques, Université protestante au Congo (UPC).

[‡] Professeur associé à l'UPC. Correspondance: tsasa.jean-paul@upc.ac.cd.

to perform the oversight functions outlined by the Jamaica Accords (1976). This raises concerns about the necessity of implementing an *atomic mechanism* for the creation of effective leadership as a precondition for financing in poor countries such as the DRC. Furthermore, our study shows that despite the substantial financial assistance from the IMF, the DRC's macroeconomic framework remained unstable under the ECF program, as evidenced by the jumping inflation (rising from 7.0% to 23.3% between 2022 and 2023, then to 26.7% in 2024) and persistent volatility in the nominal exchange rate. In an economy where nearly 85% of the population lives in extreme poverty, these issues are critical to national security and must be tackled with the greatest diligence, incorporating both political economy and economic policy perspectives.

Keywords: DRC, IMF, governance, corruption, underdevelopment.

JEL Codes: E02, F34, O19, H11, P16.

1 Introduction

IMF loans react to economic conditions but are also sensitive to political-economy variables (cf. Barro and Lee 2005, p. 1245).

Depuis 2019, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée dans un programme de réformes économiques soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI)¹. Ce programme, élaboré en étroite collaboration avec le gouvernement congolais², vise à adresser les déséquilibres macroéconomiques chroniques du pays, à réduire la pauvreté, et à stimuler une croissance durable et inclusive. Pour la période 2021-2024, le programme triennal du FMI s'est focalisé sur trois piliers³: renforcement de la gestion des dépenses publiques et des redevances minières; libéralisation des télécommunications et consolidation de la transparence des entreprises publiques; amélioration de la gouvernance pour une gestion durable des forêts. Pour ce faire, des mesures de rigueur budgétaire, des

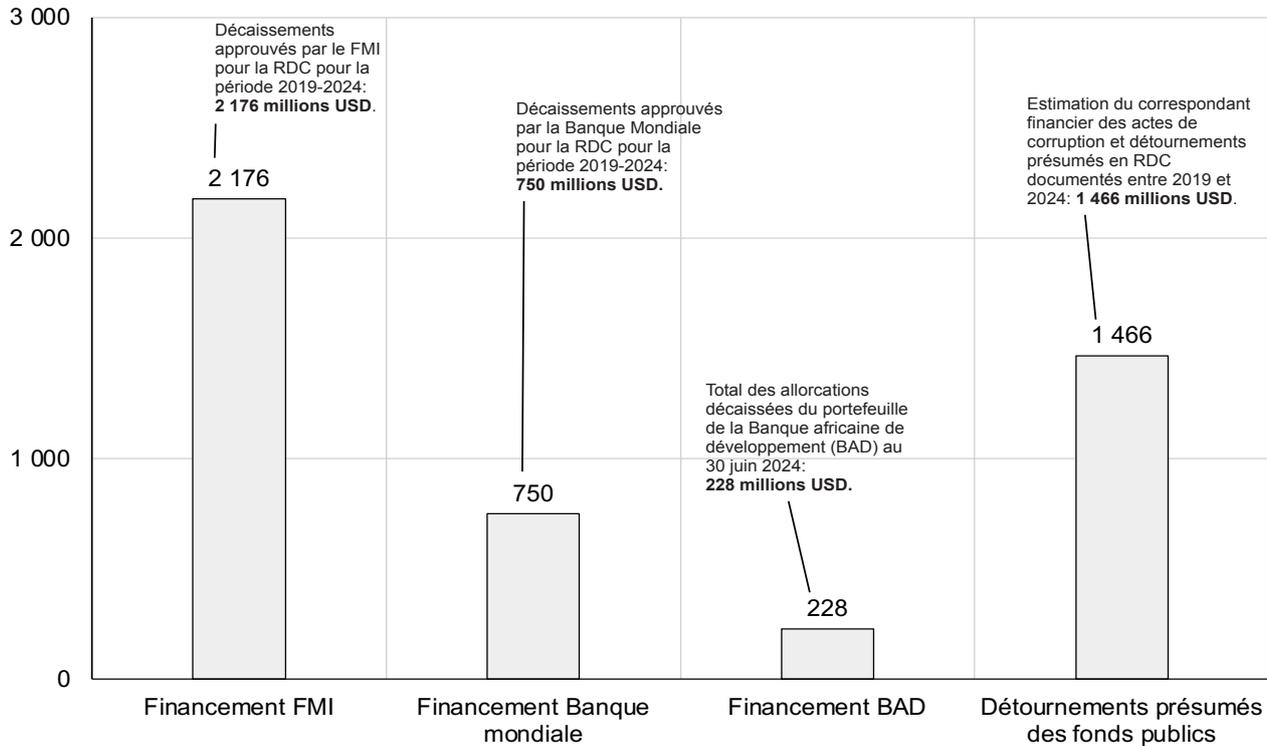
¹ Faisant suite notamment aux accords de la Jamaïque (1976), la mission du FMI a légèrement évolué, s'articulant à ce jour autour de trois axes principaux: (i) promouvoir la coopération monétaire internationale; (ii) favoriser l'expansion du commerce et de la croissance économique; (iii) décourager les politiques économiques susceptibles de nuire à la prospérité (cf. Garcia 2013, FMI 2024).

² En effet, à la suite de la transition politique de 2019, les autorités politiques de la RDC ont œuvré dans le sens de renouer la coopération avec le FMI. Ainsi, les consultations au titre de l'article IV ont été conclues en septembre 2019, ouvrant par la suite en décembre 2019 la voie à une première Facilité de crédit rapide (FCR), d'un montant de 25% de la quote-part, soit 368 millions de dollars américains, pour fournir un soutien urgent à la balance des paiements et à un programme suivi par les services du FMI (SMP) et, par ailleurs, pour soutenir les réformes visant à augmenter les recettes, à lutter contre la corruption et à améliorer la gouvernance (cf. Banque mondiale 2022).

³ Cf. Banque mondiale (2023).

réformes fiscales, ainsi que des actions visant à renforcer la gouvernance publique de manière générale ont été mises en place⁴.

Figure 1: Scandales de corruption en RDC *versus* assistance financière des institutions de Bretton Woods entre 2019 et 2024: Comptabilité parallèle entre injection et fuite financières



Note: Les estimations concernant la corruption et les détournements présumés des fonds publics en RDC que nous avons présentées dans ce graphique sont conservatrices et minimalistes. En effet, lorsque les montants varient d’une source à l’autre, nous avons retenu la valeur la plus basse (cf. Critère de Savage, voir Savage 1954; Luce et Raiffa 1957). En outre, nous avons systématiquement exclu tous les cas de corruption qui n’ont pas été documentés ou dénoncés formellement par une source publique, même lorsque les témoignages et les preuves disponibles semblaient concordants et crédibles. Cette approche prudente, fondée sur la *règle de succession de Laplace*, vise à éviter tout biais potentiel et à maintenir une objectivité stricte dans notre analyse des données (cf. Laplace 1825: « quelle est la probabilité que le Soleil se lève demain? »). In fine, les sources officielles prises en compte dans le papier incluent, entre autres: la Cour des comptes, l’Inspection Générale des Finances (IGF), le Parquet général près la Cour d’appel de Kinshasa/Gombe, le Parquet général près la Cour de cassation, ainsi que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, l’ambition de ce programme n’était donc pas de se limiter à la simple stabilisation économique. Il vise également à renforcer les institutions économiques et financières de la RDC, souvent fragiles et inefficaces, en promouvant une gouvernance plus transparente et

⁴ La gouvernance est généralement perçue comme la manière dont les sociétés, les gouvernements et les organisations sont gérés et dirigés (cf. Edwards 2012) ou comme les traditions et les institutions par lesquelles l’autorité d’un pays est exercée (cf. Kaufman et al. 1999). Du point de vue de l’économie politique, la gouvernance fait référence à des éléments essentiels du vaste groupe d’institutions (cf. Acemoglu et al. 2008, Fukuyama 2013).

responsable (cf. critères quantitatifs de réalisation *versus* repères structurels)⁵. C'est dans ce contexte que le programme prévoit notamment la modernisation des administrations fiscales et douanières, la réforme des entreprises publiques, et l'amélioration de l'environnement des affaires pour attirer les investissements étrangers. Ces réformes institutionnelles sont essentielles pour créer un cadre propice à une croissance économique soutenue et à la diversification de l'économie congolaise, encore trop dépendante des ressources minières.

Toutefois, comme nous le verrons plus loin dans le papier, la mise en œuvre de ce programme s'est déroulée dans un contexte marqué par une série de scandales de corruption, qui ont jeté une ombre sur les efforts des réformes envisagées. En effet, depuis le début du programme, plusieurs affaires de corruption de grande envergure ont été révélées, impliquant des hauts responsables politiques et administratifs. Ces scandales, souvent liés à la gestion opaque des ressources publiques et à l'attribution des marchés publics suivant une procédure de gré-à-gré, ont mis en relief les défis considérables auxquels est confrontée l'économie de la RDC à l'effet d'instaurer une véritable culture de la transparence et de la responsabilité.

La persistance de la corruption en RDC a entaché l'intégrité du processus des réformes soutenues par le FMI durant la période 2019-2024 (cf. Figure 1 et voir plus loin Tableau 3). Elle a davantage érodé la confiance des citoyens dans les institutions et diminué l'efficacité des politiques publiques, dans la mesure où les ressources destinées au développement économique et social sont détournées à des fins personnelles ou partisans, exacerbant ainsi la volatilité macroéconomique et les inégalités sociales. De plus, ces pratiques corruptives compromettent les efforts visant à améliorer le climat des affaires⁶, à rationaliser les dépenses publiques et à attirer les investisseurs étrangers, conditions essentielles pour diversifier l'économie et réduire la dépendance aux exportations de minerais.

Pourtant, malgré des révélations flagrantes de malversations et de corruption, le FMI a continué de soutenir la RDC, en contradiction avec sa tradition de rigueur et de stricte conditionnalité. L'exemple présenté dans la Figure 2 est éloquent à cet effet. En outre, il convient de rappeler qu'en décembre 2012, le FMI avait arrêté son programme de prêts à la RDC en raison d'inquiétudes quant à la transparence dans le secteur minier de ce pays (Balint-Kurti 2012; Kavanagh 2012; FMI 2013, p. 10)⁷. La raison immédiate invoquée par

⁵ Pour plus de détails, voir d'une part le Tableau (1) sur les critères quantitatifs de réalisation et objectifs indicatifs pour la FEC (FMI 2021b, pp. 62-63; FMI 2022a, pp. 95-96; FMI 2022b, p. 77; FMI 2023a, p. 79; FMI 2023b, p. 77; FMI 2024, p. 100) et d'autre part le Tableau (2) sur les repères structurels pour la FEC (FMI 2021b, pp. 64-65; FMI 2022a, p. 97; FMI 2022b, pp. 78-79; FMI 2023a, pp. 80-83; FMI 2023b, pp. 78-81; FMI 2024, pp. 101-104).

⁶ À ce propos, Chama (2019) note par exemple, au chapitre 10 de son ouvrage, que la corruption est profondément enracinée dans les institutions gouvernementales en dépit du fait que la RDC déclare à de nombreuses reprises leur engagement à lutter contre la corruption. Pour plus de détails sur les pratiques de corruption en RDC, voir Felices-Luna (2012).

⁷ Ce programme triennal, débuté en 2009, pour lequel trois revues avaient déjà été conclues, s'élevait à plus de 500 millions de dollars, dont 300 millions avaient déjà été versés. L'expiration du programme était établie au 10 décembre 2012.

le FMI pour l'arrêt de ses prêts a été que les autorités congolaises avaient omis de publier un contrat minier conclu en juin 2011, où la Gécamines avait cédé 25% de la société minière Comide à Straker International Corp, enregistrée aux Îles Vierges Britanniques⁸.

Figure 2: Exemple des deux programmes économiques, respectivement au Tchad et au Gabon, suspendus par le FMI (*offtrack*) pour non-respect des conditionnalités

publiques (GFR) et de riscante (déploiement des comptes uniques du trésor, stratégies de gestion de la dette et d'apurement des arriérés; stratégie et directive sur les PPP; etc.).

3. Les progrès des programmes appuyés par le FMI restent lents, avec des retards dans l'achèvement de plusieurs revues, ce qui accroît l'incertitude macroéconomique à court terme.

Les revues des programmes du Cameroun et du Congo ont été achevées respectivement en juin et en juillet 2023. Un nouvel accord sur trois ans au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé en faveur de la République centrafricaine en avril 2023 et la première revue a été achevée fin octobre 2023. La troisième revue du programme du Tchad est en suspens en raison du temps nécessaire pour corriger les dérapages budgétaires et remédier aux problèmes des banques en difficulté. Le programme du Gabon se heurte à l'incertitude liée à la transition politique en cours, qui vient s'ajouter aux difficultés antérieures liées aux arriérés de dette extérieure récurrents, de dérapages budgétaires et de progression plus lente que prévu des réformes structurelles.

Les discussions se poursuivent en vue d'un accord possible entre le FMI et la Guinée équatoriale.

Source: Rapport du FMI no. 23/440 (février 2024), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) - Politiques communes en appui aux programmes de réforme des pays membres - Communiqué de presse, Rapport des services du FMI, Annexe d'information et déclaration de l'administrateur, cf. page 7. Url: elibrary.imf.org/view/journals/002/2023/440/002.2023.issue-440-fr.xml

Dans le cadre du programme triennal exécuté durant la période 2019-2021, parmi les 17 critères quantitatifs et repères stratégiques qui n'ont pas été respectés (cf. Tableau 1), on retrouve notamment la « non-publication de tous les nouveaux contrats miniers ». À cela s'ajoutent les nombreux scandales de corruption. Cependant, contrairement à la rigueur traditionnelle du FMI, l'institution a fait preuve d'une certaine flexibilité en maintenant son soutien au programme malgré ces manquements. Cette attitude, qui diffère de l'approche habituelle du FMI, a soulevé des questions quant à l'efficacité des mécanismes de surveillance et à la crédibilité des engagements pris par les autorités locales. Certains observateurs y voient une concession stratégique, tandis que d'autres y perçoivent un affaiblissement des standards de gouvernance auxquels l'institution est habituellement attachée, en vertu notamment de l'article XXIII de ses statuts (cf. FMI 1994, pp. 53-55).

En dépit des preuves accablantes, le FMI a persisté à débloquer des fonds et à maintenir ses programmes en place, soulevant des questions sur la cohérence et l'efficacité de ses interventions. Cette attitude contraste fortement avec les mesures drastiques qu'il a prises dans d'autres contextes similaires, où il a suspendu son soutien en attendant que des réformes profondes soient mises en œuvre. L'approche adoptée par le FMI en RDC semble indiquer une flexibilité inhabituelle, qui pourrait être perçue comme un affaiblissement des critères de gouvernance et de transparence habituellement exigés par l'institution.

⁸ Sur plus de 130 contrats publiés à ce jour, c'était le seul qui a fait l'objet de divergences d'interprétation entre le gouvernement et les services du FMI.

Tableau 1: Critères quantitatifs de réalisation et repères structurels de la FEC non respectés

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs	Revues cibles	Statut
Planchers sur les dépenses sociales	1, 2, 3, 4, 5 et 6	Non respecté
Planchers sur les recettes de l'administration centrale (en milliards de CDF)	5	Non respecté
Planchers sur le solde budgétaire intérieur (base caisse, en milliards de CDF)	5 et 6	Non respecté
Plafonds sur la souscription ou la garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public (valeur actuelle, en millions de USD)	5 et 6	
Plafonds sur les dépenses publiques exécutées en procédures d'urgence (en pourcentage de total des dépenses sur ressources propres).	6	Non respecté
Plafonds sur la masse salariale (en milliards de CDF)	6	Non respecté
Repères structurels	Revues cibles	Statut
Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	1	Non respecté
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	2	Non respecté
Adoption d'un plan de rationalisation des charges non fiscales	3	Non respecté
Mise en œuvre la première phase du STDA	3	Non respecté
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	4	Non respecté
Signature de l'ensemble des décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé	5	Non respecté
Mise à jour du manuel d'exécution du budget pour y inclure les dispositions de la loi organique sur la gestion des finances publiques et signer le décret sur la comptabilité publique clarifiant les critères régissant le recours aux procédures d'urgence pour les dépenses	5	Non respecté
Signature d'un protocole d'accord sur l'implémentation de la recapitalisation de la BCC	5	Non respecté
Adoption d'un manuel de procédures des investissements publics	6	Non respecté
Adoption des états financiers de l'exercice 2023 de la BCC produits selon les normes IFRS	6	Non respecté

Source: les données sur les critères quantitatifs de réalisation et objectifs indicatifs pour la FEC proviennent directement des rapports du FMI (cf. FMI 2021b, pp. 62-63; FMI 2022a, pp. 95-96; FMI 2022b, p. 77; FMI 2023a, p. 79; FMI 2023b, p. 77; FMI 2024, p. 100). Par ailleurs, les informations sur les repères structurels pour la FEC (FMI 2021b, pp. 64-65; FMI 2022a, p. 97; FMI 2022b, pp. 78-79; FMI 2023a, pp. 80-83; FMI 2023b, pp. 78-81; FMI 2024, pp. 101-104). Note: Les planchers sur le solde budgétaire intérieur (base caisse), ainsi que ceux sur la souscription ou la garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public ont été respectés pour les revues 1, 2, 3 et 4.

Cette situation paradoxale pose une question fondamentale: le programme du FMI, à travers la mise en œuvre de ses revues (2019-2024), a-t-il été productif? Le cas échéant, comment peut-on améliorer la productivité et l'efficacité de ce programme, étant donné son impact potentiel sur le niveau de vie de la population bénéficiaire?

Une analyse croisée et arithmétique des statistiques révèle clairement que le programme du FMI sur la période 2019-2024 n'a pas été productif⁹. Cette période a été caractérisée par une inefficience notable dans l'affectation des recettes publiques et par une absence quasi-permanente de fermeté dans le traitement des nombreux détournements de fonds publics¹⁰. En effet, malgré une croissance positive (soit une moyenne de 2,6% entre 2019 et 2023)¹¹, la période sous-programme avec le FMI a été marquée par des détournements présumés de fonds publics qui ont suivi un schéma semblable à une Ponzi-Game, avec plus d'un milliard de dollars américains détournés (cf. Figure 1).

Parallèlement, les fondamentaux macroéconomiques sont restés extrêmement fragiles. L'inflation a atteint en moyenne 26,7% en 2024 contre 23,3% en 2023, et le taux de change a connu une forte volatilité, passant de 2 016,9 CDF pour 1 USD en 2022 à 2 669,0 CDF en 2023, puis à 2 812,7 CDF en 2024. Le solde budgétaire en pourcentage du PIB est devenu encore plus déficitaire, passant de -2,5% en 2022 à -3,5% en 2023, tandis que le solde de la balance des paiements, bien que positif, a diminué de 2,5% à 1,4% du PIB.

La hausse de la dette publique intérieure s'est accélérée à un rythme alarmant, augmentant plus de deux fois plus vite que la dette publique extérieure, ce qui renforce les soupçons de collusion et de corruption systémique. Entre 2019 et 2023, le taux de croissance de la dette publique intérieure a atteint 34,0% contre 14,3% pour la dette publique extérieure. Pendant ce temps (i.e., entre 2019 et 2023), les dépenses d'investissement en capital ont représenté 27,4% du total des dépenses publiques. Toutefois, cette statistique doit être interprétée avec prudence en raison du nombre élevé de projets non performants et de l'inadéquation entre le taux d'exécution financière et le taux d'exécution physique des projets sur le terrain.

⁹ En réalité, ce constat n'est pas une évidence isolée. Par exemple, en examinant les 23 projets financés par la Banque africaine du développement (BAD) à hauteur de 228 millions USD en RDC durant la période 2019-2024, seulement 8 projets ont été performants. Dans la littérature, plusieurs auteurs, incluant entre autres Burnside et Dollar (2000) et Easterly (2003), notent que l'aide étrangère n'a un impact positif sur la croissance économique dans les pays en développement que lorsque la gestion des finances publiques est saine, et que lorsque les politiques monétaires et commerciales sont appropriées. Autrement dit, en présence de politiques médiocres, les effets de l'aide étrangère peuvent s'avérer faiblement positifs, non significatifs et même négatifs (cf. Mahembe et Odhiambo 2020).

¹⁰ Le Code pénal congolais (cf. Journal Officiel 2004) condamne le détournement des deniers publics à travers son article 145 qui dispose ce qui suit: Tout fonctionnaire ou officier public, toute personne chargée d'un service public ou parastatal, toute personne représentant les intérêts de l'État ou d'une société étatique au sein d'une société privée, parastatale ou d'économie mixte en qualité d'administrateur, de gérant, de commissaire aux comptes ou à tout autre titre, tout mandataire ou préposé des personnes énumérées ci-dessus, qui aura détourné des deniers publics ou privés, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui étaient entre ses mains, soit en vertu, soit à raison de sa charge, sera puni de un à vingt ans de travaux forcés.

¹¹ Les séries chronologiques relatives aux statistiques utilisées dans le papier sont reprises en annexe.

En somme, bien que la RDC ait montré une certaine discipline dans la gestion des critères quantitatifs du programme FEC, les résultats des revues 5 et 6 révèlent des faiblesses croissantes, notamment en matière de gestion budgétaire, de contrôle de la dette, et de respect des engagements sociaux (cf. Tableau 1). En effet, le non-respect systématique des dépenses sociales est particulièrement préoccupant, car il montre que les priorités budgétaires ne sont pas alignées sur les besoins de la population, compromettant ainsi les objectifs de développement. De plus, les manquements dans la gestion de la masse salariale et des procédures d'urgence reflètent des défis persistants dans la gestion des finances publiques, qui soulignent la nécessité de réformes structurelles plus rigoureuses, d'une meilleure planification budgétaire, et d'un engagement plus ferme envers les dépenses sociales pour éviter une aggravation de la situation économique. L'incapacité du gouvernement à respecter ces engagements souligne la nécessité d'une volonté politique plus forte.

Ainsi, au cours de la mise en œuvre du programme du FMI en RDC, l'institution aurait envisagé une suspension temporaire de son financement afin d'inciter le gouvernement à adopter des mesures correctives concrètes¹². Une telle approche, visant à *reculer pour mieux sauter* (cf. Collier 1997; Khan et Sharma 2003; Bird 1995, 2007; Dreher 2009), aurait été bénéfique à bien des égards: elle aurait préservé la crédibilité du FMI, limité le gaspillage des financements disponibles et encouragé une gestion plus rigoureuse et orthodoxe des ressources allouées. Malheureusement, cette suspension n'a pas été mise en œuvre.

Plus important encore, durant la mise en œuvre du programme du FMI, le nombre de Congolais vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 81 millions à 86 millions entre 2021 et 2023, illustrant clairement l'incapacité de ce programme à améliorer les conditions de vie de la population malgré les ressources financières considérables mobilisées¹³. Cette aggravation de la pauvreté, dans un contexte où l'économie aurait dû se stabiliser et se redresser, met en évidence non seulement l'échec des politiques économiques mises en place, mais aussi l'insuffisance des réformes structurelles censées accompagner le programme en cause.

En réalité, cette question relève de la sécurité nationale, car une population appauvrie et désespérée constitue un terreau fertile pour l'instabilité sociale, les conflits et les tensions

¹² Un argument pouvant justifier la décision du FMI de ne pas suspendre son programme en RDC entre 2021 et 2024 pourrait être les défis posés par les conflits armés en cours et l'organisation du processus électoral. Toutefois, cette justification soulève des contradictions significatives, tant internes qu'externes, pour l'institution. Sur le plan interne, une telle approche contredit les principes fondamentaux du FMI, qui reposent sur la conditionnalité stricte et l'exigence de réformes structurelles. En négligeant les réformes essentielles sous prétexte de l'instabilité politique ou de la dynamique électorale, le FMI exacerbe les problèmes économiques à long terme, aggravant ainsi les tensions sociales et politiques au lieu de les atténuer. Sur le plan externe, la souplesse dont a fait preuve le FMI entre 2021 et 2024 en RDC est perçue comme une forme de complaisance, renforçant les critiques selon lesquelles l'institution applique des standards différents en fonction des pays et des circonstances. Cette perception de double standard entache la légitimité de ses interventions et, par ailleurs, sape la confiance dans sa capacité à promouvoir une gouvernance économique cohérente au bénéfice de la population riveraine.

¹³ Une lecture du Tableau 1 montre que les planchers sur les dépenses sociales n'ont jamais été respectés durant tout le programme.

ethniques. L'augmentation du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté compromet non seulement le développement économique du pays, mais aussi sa cohésion sociale et sa stabilité politique¹⁴. Face à cette situation critique, il est impératif de repenser les stratégies de développement et de procéder à une évaluation comptable coûts-bénéfices des interventions du FMI. Ce n'est qu'en abordant ces questions avec la gravité qu'elles méritent que la RDC pourrait espérer un avenir plus prospère.

À l'effet de rendre le programme du FMI plus productif, il est indispensable de veiller aux préalables suivants: renforcer la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques; implémenter des réformes institutionnelles conséquentes pour garantir la stabilité du cadre macroéconomique; exiger des sanctions sévères contre la corruption et le détournement des deniers publics; engager véritablement la société civile dans le processus de lutte contre la corruption¹⁵.

En outre, il est impératif d'investir dans le leadership éthique des acteurs politiques. Cela requiert non seulement des programmes de formation et de sensibilisation à l'éthique professionnelle et à la bonne gouvernance, mais aussi la mise en place d'un mécanisme de création d'une offre de leadership de qualité. Ce mécanisme nécessite de procéder préalablement à un audit en leadership et à une évaluation métrique des composantes atomiques du leadership au sein du gouvernement, mais aussi au sein de l'administration publique tout entière¹⁶.

Dans ce papier, nous soutenons une idée simple, à noter: chaque fois qu'au moins un des préalables ci-dessus énumérés ne seront pas pleinement respectés, comme c'est le cas notamment pour la période 2019-2024, le FMI ne fera qu'alimenter la pauvreté et les inégalités, en finançant et en accompagnant implicitement le pays cible dans le sous-développement.

Cet article se propose d'explorer cette question en profondeur. La section 2 passe en revue le lien entre corruption et prospérité économique. La section 3 présente le contexte historique de la mise en œuvre des programmes économiques du FMI en RDC, en mettant en lumière les défis spécifiques auxquels le pays a été confronté depuis son indépendance en 1960. La section 4 examine en détail les principaux scandales de corruption survenus entre 2019 et 2024 et discute des conséquences de cette situation pour la gouvernance, la stabilité macroéconomique et la prospérité en RDC, ainsi que des implications pour les politiques futures du FMI. Les sections 5, 6 et 7 procède à l'analyse comptable des incohérences dans l'approche du FMI en considérant respectivement les critères

¹⁴ De nombreux articles et ouvrages dans la littérature économique examinent les facteurs qui alimentent les conflits, la violence, et l'instabilité dans les pays en développement. À cet effet, voir notamment Acemoglu et Robinson (2001, 2006, 2012), Stewart (2002), Collier et Hoeffler (2004), Collier (2007), Tadjeddin et al. (2009), Murshed (2010), parmi tant d'autres travaux.

¹⁵ En effet, Acemoglu et Robinson (2019) soutiennent que le rôle de la société civile est crucial pour maintenir l'équilibre nécessaire à la liberté et au progrès. Les auteurs montrent que la liberté et le progrès émergent lorsque l'État et la société civile développent leur pouvoir de manière équilibrée. Une société civile forte est essentielle pour contrer la tendance de l'État à devenir despotique. Cet équilibre délicat, qu'ils appellent le « corridor étroit », est le seul chemin viable vers un développement inclusif.

¹⁶ Pour une discussion détaillée sur l'approche atomique du leadership, voir Matata et Tsasa (2024, 2025).

quantitatifs de réalisation et des repères structurels du programme de FEC, la dynamique macroéconomique durant la période cible et les financements des partenaires du développement durant la mise en œuvre du programme sous-jacent. La section 8 conclut.

En abordant ces questions, cet article vise à fournir une compréhension holistique de la mise en œuvre du programme du FMI en RDC, à l'effet notamment d'éclairer les enjeux actuels, mais aussi de proposer des pistes de réflexion pour une meilleure adaptation des politiques économiques futures aux dynamiques endogènes de la RDC.

2 Corruption et développement économique

Précisons d'emblée qu'en RDC, l'acte de détourner les fonds publics, c'est-à-dire de changer leur destination à des fins personnelles ou à des fins autres que celles qui leur ont été initialement attribuées, est considéré comme une forme de corruption¹⁷. En effet, l'article 145 du Code pénal congolais définit le détournement de deniers publics comme une infraction spécifique, pouvant être commise par des fonctionnaires, des officiers publics, et toute personne chargée d'un service public ou représentant les intérêts de l'État dans des entités privées ou parastatales.

La relation entre la corruption et le développement économique est un sujet de recherche important en économie et en sciences politiques. De nombreuses études ont examiné comment la corruption affecte divers aspects du développement économique, y compris la croissance économique, l'investissement étranger, les inégalités, et la qualité des institutions. Alors que la majorité des études soutiennent que la corruption exerce un effet négatif sur la prospérité économique (e.g., Mauro 1995; Mo 2001; Méon et Sekkat 2005, Acemoglu et Robinson 2012; Goh et al. 2019; FMI 2021a), quelques rares travaux trouvent en revanche que la corruption exerce un effet plutôt positif ou ambigu (Leff 1964; Huntington 1968; Salehi et Imeny 2020, Amoh et al. 2023).

Dans son article pionnier, Paolo Mauro (1995) examine l'impact de la corruption sur la croissance économique en utilisant des données transversales couvrant un large échantillon de pays, afin d'analyser comment la corruption influence divers indicateurs économiques. Ses résultats révèlent que la corruption exerce un effet négatif significatif sur le taux d'investissement, lequel constitue un moteur essentiel de la croissance économique. Plus précisément, il montre que les pays avec des niveaux élevés de corruption tendent à avoir des taux d'investissement plus bas. La corruption augmente les coûts des affaires, crée des incertitudes et décourage les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers. En réduisant les niveaux d'investissement, la corruption ralentit ainsi la croissance économique globale. En quantifiant cet effet, Paolo Mauro estime que si un pays pouvait améliorer sa position sur l'indice de corruption (par exemple, en réduisant la corruption de manière substantielle), cela pourrait entraîner une augmentation notable de ses taux d'investissement et, par conséquent, une accélération de sa croissance économique. Les résultats établis par Mauro (1995) ont des implications importantes du point de vue de la

¹⁷ Cf. Journal Officiel (2004); Majid et al. (2014); De Simone et al. (2017, 2019); Farazmand et al. (2022).

politique économique. Par exemple, ils suggèrent que la lutte contre la corruption doit être une priorité pour les gouvernements cherchant à promouvoir le développement économique. Les politiques susceptibles de réduire la corruption peuvent inclure: le renforcement des institutions judiciaires et de l'application de la loi pour combattre la corruption et punir les responsables; l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans les processus gouvernementaux, notamment dans les marchés publics et les dépenses publiques; la promotion de la liberté de la presse et du rôle des médias pour exposer et dénoncer les pratiques corruptives; l'encouragement de la participation citoyenne et des mécanismes de contrôle public pour surveiller et signaler la corruption.

Comme dans Mauro (1995), Treisman (2000) applique une analyse empirique transversale pour identifier les déterminants de la corruption dans différents pays. L'auteur trouve que la corruption est plus répandue dans les pays avec des institutions faibles et une faible application de la loi. Treisman (2000) montre par ailleurs que les facteurs historiques et culturels jouent un rôle significatif dans la prévalence de la corruption. D'après l'auteur, les réformes institutionnelles et l'amélioration de l'application de la loi sont cruciales pour réduire la corruption, mais que par ailleurs il est essentiel de veiller à ce que les politiques de réformes tiennent compte des contextes historiques et culturels spécifiques.

Wei (2000) analyse l'effet de la corruption sur les flux d'investissement direct étranger (IDE) en utilisant des données empiriques provenant de différents pays. L'auteur montre que la corruption agit comme une taxe implicite sur les investissements, augmentant les coûts et réduisant les rendements potentiels. Ainsi, des niveaux élevés de corruption sont associés à une diminution significative des entrées de capitaux étrangers. En conséquence, les gouvernements devraient adopter des mesures anti-corruption pour attirer davantage d'IDE, telles que l'amélioration de la transparence, la simplification des règlements administratifs, et le renforcement de l'état de droit.

Hung Mo (2001) développe un modèle théorique pour expliquer comment la corruption peut affecter les principaux déterminants de la croissance économique, tels que l'investissement, les coûts des affaires, et l'efficacité de la distribution des ressources. L'auteur montre que la corruption a plusieurs effets négatifs sur la croissance économique, notamment la diminution du niveau d'investissement, l'augmentation du coût de faire les affaires et la réduction de l'efficacité de la distribution des ressources.

Gupta et al. (2002) analysent l'impact de la corruption sur les inégalités de revenu et la pauvreté. Les auteurs établissent que la corruption augmente les inégalités de revenu en favorisant les riches et les élites au détriment des pauvres. En sus, ils montrent également que la corruption détourne les ressources publiques des services essentiels tels que l'éducation et la santé, ce qui aggrave la pauvreté.

Habib et Zurawicki (2002) examine l'impact de la corruption sur les décisions d'investissement des entreprises multinationales. Les auteurs montrent que la corruption exerce un effet dissuasif significatif sur les IDE, dans la perspective où les entreprises crédibles préfèrent investir dans des pays où les risques de corruption sont faibles.

Par ailleurs Méon et Sekkat (2005) explore l'hypothèse selon laquelle la corruption pourrait soit faciliter (i.e., « graisser les rouages »), soit entraver (i.e., « sabler les rouages ») le développement économique¹⁸. Leurs résultats montrent que la corruption nuit à la croissance économique principalement en entravant la productivité totale des facteurs. Plus précisément la corruption entraîne une baisse substantielle de l'efficacité des investissements, une forte entrave à l'innovation et à l'entrepreneuriat et un impact négatif sur les institutions: La corruption affaiblit les institutions économiques et politiques, réduisant ainsi leur capacité à promouvoir un environnement propice à la croissance économique. Des institutions corrompues sont moins capables de fournir les biens publics essentiels, tels que l'éducation, la santé, et les infrastructures, qui sont cruciaux pour le développement économique.

En s'appuyant sur des données transversales, You et Khagram (2005) apporte des preuves empiriques qui suggèrent que la corruption exacerbe les inégalités de revenu en enrichissant les élites aux dépens des populations défavorisées. En effet, en détournant les ressources publiques et en réduisant les fonds disponibles pour les services essentiels, la corruption perpétue un cycle de pauvreté et d'inégalités. Pour promouvoir une croissance économique équitable et inclusive, il est crucial de mettre en œuvre des réformes visant à réduire la corruption et à renforcer les institutions de gouvernance. En effet, les auteurs trouvent qu'il existe une forte corrélation positive entre les niveaux de corruption et les niveaux d'inégalités de revenu: plus un pays est corrompu, plus les écarts de revenus entre les riches et les pauvres sont importants. Par ailleurs, You et Khagram (2005) montrent que la corruption permet aux élites de s'enrichir de manière disproportionnée, en ce sens que les élites politiques et économiques utilisent leur pouvoir pour détourner les ressources publiques et priver les populations défavorisées des avantages de la croissance économique. Les pots-de-vin, la fraude et les détournements de fonds publics sont des moyens courants par lesquels les élites accumulent des richesses. En détournant les ressources publiques, la corruption réduit les fonds disponibles pour les services sociaux essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. Cela nuit particulièrement aux populations pauvres, qui dépendent davantage de ces services. Plus important encore, les auteurs soutiennent que la corruption et les inégalités de revenu se renforcent mutuellement

¹⁸ Dans les années 1960, Leff (1964) avait analysé l'impact de la corruption sur le développement économique en explorant comment elle peut, dans certaines situations, faciliter les transactions économiques. L'auteur trouve que, dans des systèmes où les marchés sont inefficaces et les bureaucraties lourdes, la corruption peut servir de mécanisme pour contourner les obstacles et accélérer les processus administratifs. En permettant aux entrepreneurs de surmonter les barrières bureaucratiques, la corruption peut, dans certains contextes, stimuler l'activité économique en rendant les transactions plus fluides. Toutefois, il sied de souligner que bien que la corruption puisse avoir des effets compensatoires à court terme dans des environnements bureaucratiques inefficaces, elle ne constitue pas une solution viable à long terme. Les réformes visant, d'une part, à améliorer la transparence dans la gestion des ressources publiques, l'efficacité et l'accessibilité des institutions publiques et, d'autre part, à réduire la nécessité des pots-de-vin et les détournements des deniers publics sont essentielles pour un développement économique durable. En parallèle, Huntington (1968) analyse la dynamique de la corruption et son impact sur le développement politique et économique. Il utilise une approche qualitative, en s'appuyant sur des exemples historiques et contemporains de divers pays pour illustrer ses arguments. L'auteur montre que bien que la corruption puisse parfois faciliter les transactions économiques, elle reste en contradiction avec les normes légales et éthiques. Elle érode la confiance du public dans les institutions et peut engendrer une culture de l'impunité où les lois sont systématiquement contournées. Cf. Méon et Sekkat (2005) pour plus de détails.

(*effet multiplicateur*). D'une part, des niveaux élevés de corruption augmentent les inégalités de revenu, ce qui, à son tour, rend plus difficile la mise en œuvre de réformes anti-corruption. D'autre part, les élites riches et puissantes, bénéficiant de la corruption, ont peu d'incitations à soutenir des politiques de transparence et de bonne gouvernance. In fine, la corruption renforce les inégalités de pouvoir et d'influence dans la société: les groupes marginalisés ont moins de moyens pour influencer les décisions politiques et économiques, tandis que les élites utilisent leur pouvoir pour maintenir et accroître leurs privilèges. Cela crée un cercle vicieux où la corruption et les inégalités de pouvoir s'entretiennent mutuellement.

Acemoglu et Robinson (2012) soutiennent l'idée selon laquelle les institutions extractives, souvent caractérisées par une corruption endémique, entravent le développement économique en concentrant le pouvoir et les ressources entre les mains de quelques-uns, générant ainsi des effets négatifs durables sur le développement économique et la prospérité. Pour favoriser le développement économique, il est essentiel de promouvoir des institutions inclusives qui encouragent la participation large et équitable de la population à l'économie et à la gouvernance.

Des études plus récentes suggèrent que la corruption a des effets négatifs significatifs sur le développement économique, bien que les mécanismes et les impacts spécifiques puissent varier selon les contextes nationaux.

En utilisant un modèle de panel multivarié pour analyser les relations à long terme entre la corruption, l'efficacité gouvernementale, les investissements directs étrangers, et la formation brute de capital fixe sur la croissance économique dans 48 pays à revenu intermédiaire entre 1996 et 2019, Goh et al. (2019) trouvent que la corruption réduit significativement la croissance économique en diminuant l'efficacité gouvernementale et les IDE.

Une étude du FMI (2021) établit que la corruption entraîne une perte significative de recettes fiscales et des distorsions dans les priorités de dépenses publiques. La corruption réduit les investissements dans l'éducation, la santé et les infrastructures, entravant ainsi la croissance économique et le développement.

Dabla-Norris et al. (2022) montrent que la corruption pousse les entreprises à opérer dans le secteur informel pour éviter les coûts liés à la corruption, ce qui réduit la base fiscale et nuit à la croissance économique. En parallèle, le secteur informel, bien que dynamique, est souvent moins productif et moins régulé, ce qui entrave le développement économique à long terme.

Dans ce papier, nous montrons que dans le contexte de la RDC la corruption constitue une fuite importante des recettes qui pénalisent

3 Programmes économiques du FMI en RDC: Contexte historique et mise en œuvre

Le FMI fut créé en juillet 1944, lors d'une conférence des Nations Unies à Bretton Woods dans le New Hampshire (États-Unis)¹⁹, avec cinq objectifs spécifiques, à noter: (i) promouvoir la coopération monétaire internationale; (ii) garantir la stabilité financière; (iii) faciliter les échanges internationaux²⁰; (iv) contribuer à un niveau élevé d'emploi et à la stabilité économique; (v) faire reculer la pauvreté (Clift 2004, p. 1)²¹.

Au regard de ses objectifs, le FMI fournit une assistance technique ou financière à de nombreux pays développés et en développement²², dont la RDC. Cette dernière a conclu son premier programme avec le FMI en juin 1967 pour une période de trois ans (juin 1967-juin 1970). Ce programme triennal consistait essentiellement à appuyer la réforme monétaire consacrant la nouvelle monnaie nationale, le zaïre, à la parité de 1 zaïre contre 1000 francs congolais et 2 dollars américains²³. Le résultat de ce premier programme reste mitigé. Le taux de croissance du PIB par habitant et le taux d'inflation durant la période 1967-1970 se chiffrent à 0,16 et 33,34% respectivement contre une moyenne de 0,75 et 27,11% entre 1961 et 1966.

Par la suite, les chocs pétroliers et la baisse du cours du cuivre, durant la première moitié des années 1970, ont davantage affaibli les performances économiques de la RDC²⁴. Le taux de croissance est passé d'une moyenne positive de 0,91% durant la période 1961-1969 à une moyenne plus faible et négative de -0,70% entre 1970 et 1975. À l'effet de faire face à ces chocs, la RDC a pour une deuxième fois sollicité l'appui du FMI. Ainsi les deux parties ont formellement conclu, en mars 1976, un programme de stabilisation d'un an, appuyé par un accord de confirmation. Ce programme avait pour but d'aider le pays à

¹⁹ La RDC y est membre depuis septembre 1963, avec une quote-part de 0,22%. La quote-part du Rwanda et celle des États-Unis sont de 0,03 et 17,46% respectivement. Pour plus de détails, voir FMI (2016c, 2016d, 2019b). L'annexe D explique brièvement comment fonctionne le FMI.

²⁰ Le FMI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont pour mission d'assurer la solidité du système de commerce et de paiements internationaux. Cependant, le FMI s'intéresse au système monétaire et financier international, alors que l'OMC se concentre sur le système mondial d'échanges commerciaux (cf. FMI 2016a).

²¹ En parallèle, dans un document publié par le Département de la communication du FMI en mars 2016, les objectifs du FMI se résument comme suit: (i) promouvoir la coopération monétaire internationale; (ii) faciliter l'expansion et la croissance équilibrées du commerce mondial; (iii) promouvoir la stabilité des changes; (iv) aider à établir un système multilatéral de paiements; (v) mettre ses ressources, moyennant des garanties adéquates, à la disposition des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements (FMI 2016a, p. 3).

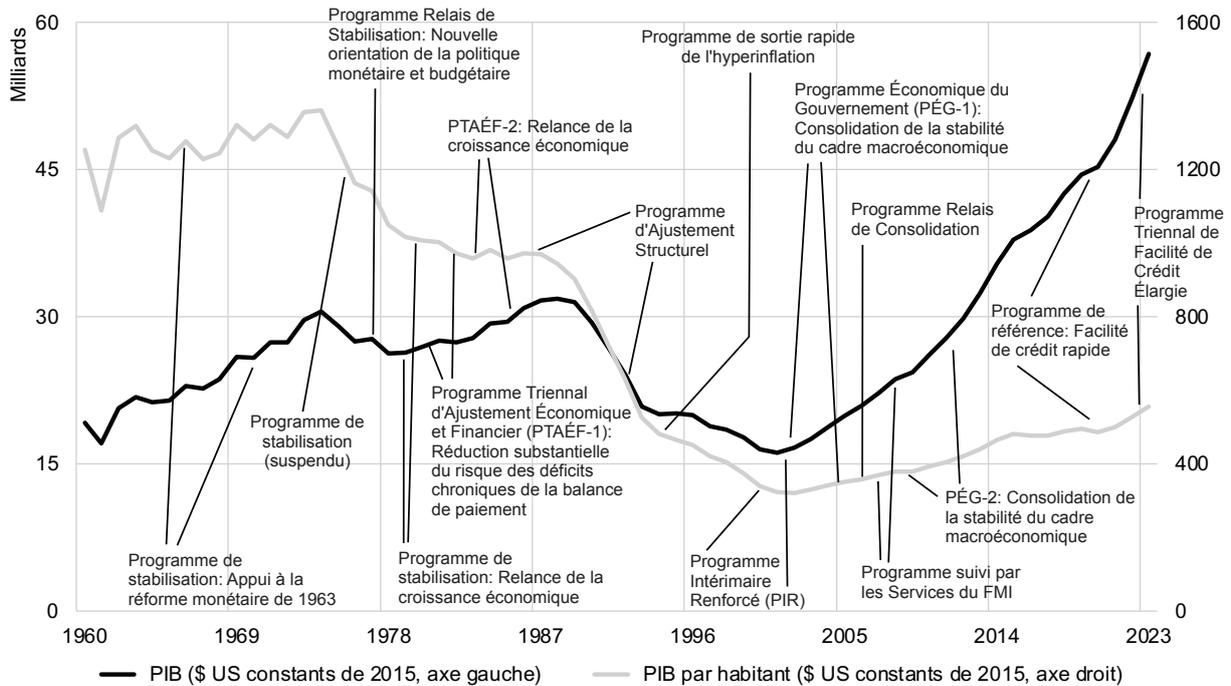
²² Notons d'ores et déjà que le FMI et la Banque mondiale, tous deux institutions du système des Nations unies, poursuivent un même but: celui de relever le niveau de vie des populations des pays membres. Les approches utilisées à cet égard sont complémentaires: Alors que l'action du FMI est principalement centrée sur les questions macroéconomiques, la Banque mondiale se consacre au développement économique à long terme et à la lutte contre la pauvreté (cf. FMI 2016f, 2016g; 2018b, c, d).

²³ Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la RDC (2007, pp. 4-5).

²⁴ La RDC est un pays riche en ressources naturelles. Plusieurs auteurs tendent à expliquer sa dynamique économique par la cyclicité et la vigueur des prix des matières premières sur le marché mondial; voir par exemple: MacGaffey (1991), Akitoby et Cinyabuguma (2005); Dömeland et al. (2012).

préservé les grands équilibres macroéconomiques. Malheureusement, il fut suspendu à cause du non-respect des critères liés à la baisse des dépenses publiques et à l'obligation de couvrir le service de la dette.

Figure 3: Programmes du FMI et performances économiques en RDC (1960-2024)



Note: Les données utilisées pour le PIB et le PIB par habitant proviennent de la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale, WDI DataBank 2024). Le PIB et le PIB par habitant sont mesurés en dollar américain constant de 2015. Les informations sur les différents programmes du FMI en RDC, entre 1960 et 2024, ont été recueillies dans les documents ci-après élaborés en vertu de l'article IV des statuts du FMI: Communiqué de presse; Rapport des services du FMI; Annexe d'informations des services du FMI; Déclaration du Directeur exécutif pour la RDC; Note d'information au public (FMI 2019a).

Un troisième programme formel, relayant le deuxième, fut conclu en avril 1977 pour une durée d'une année²⁵. Également appuyé par un accord de confirmation, ce programme avait pour objectifs de soutenir la relance économique, notamment en procédant au passage du régime de change fixe vers un régime de change flexible et en proposant une nouvelle orientation des politiques budgétaire et monétaire. Une fois de plus, les résultats de ce programme, en termes de croissance économique et de stabilité du niveau général des prix restent mitigés. En effet, entre 1977 et 1979, les moyennes du taux de croissance du PIB par habitant et du taux d'inflation se chiffrent à -4,32 et 55,82% contre -7,72 et 57,40% en 1976.

En 1979, un quatrième programme de stabilisation (juillet 1979-décembre 1980) fut signé. Ce programme avait pour but d'assainir la situation financière du pays afin de rétablir la

²⁵ Cf. Banque mondiale (1979, p. 2).

solvabilité du pays et de promouvoir la reprise de la croissance économique²⁶. Ce programme fut également un échec apparent: le taux de croissance du PIB par habitant est demeuré négatif (-1,95%) et le taux d'inflation excessivement élevé (supérieur à 75%, hyperinflation).

En outre, comme nous pouvons le voir dans la Figure 2, avant la suspension de toute coopération formelle entre la RDC et le FMI à la fin des années 1980, trois autres programmes furent formellement conclus, respectivement en 1981, 1984 et 1987. En 1981, un accord d'assistance technique et financière entre la RDC et le FMI avait été signé, dénommé programme triennal d'ajustement économique et financier (PTAEF-1, 1981-1983). L'objectif du PTAEF-1 était de relancer la croissance économique, de contenir la pression inflationniste et de réduire substantiellement le risque des déficits chroniques de la balance des paiements. Une fois de plus, l'application de ce programme n'a pas produit les résultats escomptés.

À la suite du PTAEF-1, la RDC avait sollicité un autre programme d'ajustement économique et financier, également d'une durée de trois ans (PTAEF-2, 1984-1986), afin, d'une part, de résoudre le problème de déficit budgétaire et de la balance des paiements et, d'autre part, de relancer la croissance économique et d'honorer le service de la dette.

En 1987, le PTAEF-2 fut relayé par le programme d'ajustement structurel dans le but de réduire les déséquilibres budgétaires à court et à moyen termes et d'adapter la structure de l'économie nationale aux exigences d'une croissance stable à long terme²⁷. Il était prévu que ce programme soit exécuté en deux séquences, entre 1987 et 1990 (*séquence 1*), puis entre 1990 et 1992 (*séquence 2*).

Ce programme, partiellement exécuté, fut un échec. Cette fois-ci, le non-respect des conditionnalités imposées par le FMI conduisit à l'interruption de toute coopération formelle entre la RDC et le FMI durant la période 1991-2000.

Toutefois en 1995, un programme de sortie rapide de l'hyperinflation fut exécuté avec le concours technique du FMI. Ce programme avait pour objectif de réduire substantiellement le niveau du taux d'inflation, de contenir les dérapages des finances publiques et de renouer avec une croissance positive²⁸. Le programme de sortie rapide de l'hyperinflation ne fut malheureusement pas relayé par une assistance subséquente du FMI à cause de nombreuses contraintes institutionnelles causées par l'éclatement de la première guerre du Congo (1996-1997).

²⁶ Cf. Banque mondiale (1981, p. 27).

²⁷ Notamment la discipline budgétaire, la privatisation des entreprises et établissements publics, la libéralisation des prix et la réduction des barrières commerciales.

²⁸ Beaugrand (1997, p. 23).

Tableau 2: Aperçu des différents programmes économiques formels entre le FMI et la RDC
(1960-2024)

Programme avec le FMI	Début	Fin	Durée d'exécution (Nombre d'années)	Croissance du PIB par hab. (%)
1. Programme triennal d'assistance financière et technique	1967	1970	3	0,16
2. Programme de stabilisation et Accord de confirmation	1976	1976	Suspendu. Prévu pour 1 an	-7,72
3. Programme de stabilisation et Accord de confirmation	1977	1977	Suspendu. Prévu pour 1 an	-1,74
4. Programme de stabilisation et Accord de Stand-by	1979	1980	1	-1,95
5. Programme triennal d'ajustement économique et financier	1981	1983	3	-1,64
6. Programme triennal d'ajustement économique et financier	1984	1986	3	0,53
7. Programme triennal d'ajustement économique et financier	1987	1989	3	-2,45
8. Programme triennal d'ajustement économique et financier	1990	1992	Non exécuté. Suspendu	-11,38
9. Programme de sortie rapide de l'hyperinflation	1995	1996	1	-3,16
10. Programme intérimaire suivi par les services du FMI (programme de référence)	2001	2002	1	-2,58
11. Programme économique du gouvernement soutenu par la FRPC	2002	2005	Suspendu en 2005	2,21
12. Programme relais de consolidation	2006	2006	2/3	2,02
13. Programme économique suivi par les services du FMI	2007	2008	1	2,89
14. Programme économique du gouvernement	2009	2012	Suspendu en fin 2012	2,55
15. Programme de référence (Facilité de crédit rapide, FCR)	2019	2020	1/2	-0,19
16. Programme triennal de Facilité élargi de crédits (FEC)	2021	2024	3	4,48

Note: Les données utilisées pour le PIB et le PIB par habitant proviennent de la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale, WDI DataBank 2024).

Après avoir été suspendue pour une période de près de dix ans (1991-2000), la coopération formelle entre la RDC et le FMI ne fut effectivement reprise qu'au début du second trimestre de 2001, avec la mise en œuvre successive de: Programme intérimaire renforcé (PIR) destiné à casser l'hyperinflation et à libéraliser l'économie (mai 2001-mars 2002); Programme économique du gouvernement (PEG-1, avril 2002-juillet 2005) destiné à consolider la stabilité du cadre macroéconomique, à promouvoir une croissance économique soutenable et à soutenir les efforts de réduction de la pauvreté.

Le PEG-1 fut malheureusement arrêté sans avoir conclu les cinquième et sixième revues; Programme relais de consolidation (PRC, avril-décembre 2006), appuyé par un programme économique suivi par les services du FMI (PSSF) dont l'exécution s'est révélée peu satisfaisante à cause essentiellement du contexte conduisant aux élections générales dans le pays²⁹; Programme économique suivi par les services du FMI (PSSF, 2007-2008); Programme économique du gouvernement (PEG-2, 2009-2012)³⁰.

Bien que tous les critères quantitatifs fussent satisfaits dans le cadre du PEG-2³¹, la coopération formelle et effective entre la RDC et le FMI fut à nouveau interrompue en décembre 2012 à la suite, principalement, d'une divergence dans l'interprétation d'un critère qualitatif se rapportant à la transparence dans la gestion des ressources naturelles³². Par la suite, le gouvernement s'est résolu de ne pas être en programme avec le FMI et a mis en œuvre son propre programme économique qui a bien fonctionné, entre 2012 et septembre 2016, comme en témoignent notamment les statistiques sur la croissance, le taux de change et le taux d'inflation.

Cette interruption durera près de sept ans, avant de reprendre en 2019. En effet, à l'issue des élections du 30 décembre 2018, le souhait de reprendre la coopération avec le FMI s'était davantage manifesté et, finalement, concrétisé à la suite d'une rencontre entre le Président de la RDC Félix-Antoine Tshisekedi et la Directrice générale du FMI Christine Lagarde, le 4 avril 2019, aux États-Unis. Après cette rencontre, madame Lagarde a déclaré: « Je suis ravie qu'on ait pu renouer la relation et mettre en place ensemble ce partenariat pour travailler à l'amélioration de la situation économique et celle de la population ». Le 26 août 2019, le Conseil d'administration du Fonds a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la RDC. À la suite de la transition politique pacifique qui a eu lieu en début 2019, la reprise de la coopération entre la RDC et le FMI a été perçue, par plusieurs observateurs et analystes³³, comme une occasion de mettre en place des réformes propices

²⁹ Cf. de Looringhe et Ruben (2012, p. 109).

³⁰ Janvier-juin 2009: Programme économique suivi par les services du FMI (programme de référence). Pour plus de détails, cf. Lettre d'intention du 30 novembre 2009 adressée par le premier ministre Muzito à Dominique Strauss-Kahn, directeur général du FMI.

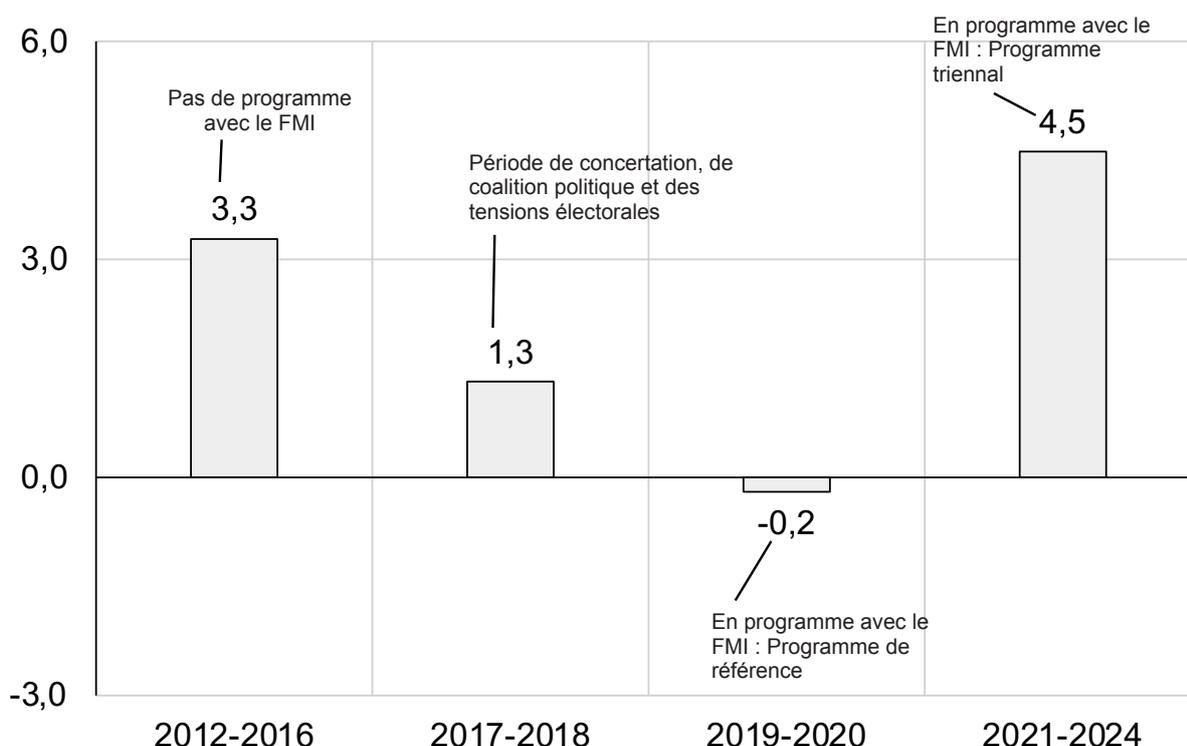
³¹ Le PEG-2 avait expiré le 10 décembre 2012 (FMI 2014, p. 5). Voir FMI (2009a, pp. 26-34) pour un aperçu des critères de réalisation quantitatifs tels que présentés dans le memorandum technique d'exécution du programme soumis par le gouvernement congolais au FMI, le 30 novembre 2009.

³² Approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 11 décembre 2009, le programme économique du Gouvernement (2009-2012) visait à aider le pays à surmonter les obstacles identifiés dans la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (cf. FMI 2009a, p. 2; BAD 2010, p. 5). Se reporter à FMI (2009b) et Beith et Richardson (2015) pour plus de détails.

³³ Voir, par exemple, Ames et al. (2019), Lagarde (2019), William (2019a, b).

à la création d'emplois, la promotion d'une croissance inclusive et la réduction de l'incidence de la pauvreté.

Figure 4: Évolution du taux de croissance du PIB par habitant en RDC, en Moyenne annuelle (Période: 2010-2024)



Source: Banque Mondiale (WDI, 2024). Le taux de croissance du PIB par habitant la variation en pourcentage du PIB par habitant. Le PIB par habitant mesure le produit intérieur brut, en termes réels, divisé par la population en milieu d'année. Les données sont en dollars américains constants de 2015.

De manière générale, l'incidence des programmes du FMI sur les performances économiques semble remarquablement mitigée. Par exemple durant la première vague des programmes avec le FMI (1967-1991), la moyenne du taux de croissance du PIB par habitant est négative (-2,15%). Ce taux est positif durant la deuxième vague (2001-2012, une moyenne de 1,82%), mais demeure largement inférieur à la moyenne du taux de croissance durant la période 2012-2016 où toute coopération formelle entre la RDC et le FMI était suspendue. En outre il convient également de noter que le fait d'être ou non en programme avec le FMI ne suffit pas à expliquer de manière cohérente les performances observées en RDC. Par exemple, entre 1991 et 2000, la RDC n'était pas en programme avec le FMI. Le taux de croissance du PIB par habitant durant cette période, i.e. 1991-2000, était de -8.30%, alors qu'entre 2012-2016, ce taux se chiffrait à 3,28%.

En outre, l'analyse historique du cas de la RDC ne fournit aucune preuve que le fait d'être en programme avec le FMI libère le potentiel économique du pays bénéficiaire. Enfin, à

cause de la rigidité de règle³⁴, il est quasiment impossible pour les pays en développement de bénéficier de l'appui financier ou logistique conséquent de la part des autres partenaires de développement, telles que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission européenne ou des donateurs bilatéraux, sans préalablement être en programme avec le FMI. Toutefois, c'était exceptionnellement le cas de la RDC entre 2012 et 2016, au regard notamment des performances macroéconomiques réalisées par le pays durant cette période³⁵.

Le caractère controversé des programmes du FMI n'est pas le propre de la RDC (Doug et Visque 1994; Danaher 1995). Comme nous l'avons mentionné à l'introduction, ces controverses ont également été documentées et largement débattues dans la littérature économique. Par exemple, Przeworski et Vreeland (2000, p. 403) établissent que les pays qui n'adhèrent pas aux programmes du FMI croissent plus vite que ceux qui y participent, même lorsque les deux groupes sont confrontés à des conditions initiales similaires. Vreeland (2003) trouve que la croissance économique est environ 1,5% plus lente lorsque les pays bénéficient d'un programme du FMI³⁶. D'où la question, pourquoi les gouvernements et le FMI continuent-ils de conclure des programmes d'assistance d'autant plus que le résultat est souvent décevant sur le plan économique. L'auteur estime que les gouvernements, en concluant des accords avec le FMI, recherchent avant tout un soutien politique afin de faire face notamment à l'opposition nationale³⁷. Le même argument est soutenu par Pastor (1987, 2019).

Quels que soient l'approche méthodologique considérée, la période d'intérêt ou l'échantillon des pays, les résultats établis par Przeworski et Vreeland (2000) et la littérature subséquente semblent robustes. En instrumentant les variables de prêt du FMI avec les valeurs (i) de prêt prévu en fonction des quotas et des parts du personnel du FMI, (ii) des fractions de votes des Nations Unies avec les États-Unis et les pays européens, et (iii) de l'intensité des échanges avec les États-Unis et les pays européens, Barro et Lee (2005) corroborent les conclusions de Przeworski et Vreeland (2000). En utilisant des données de panel pour 98 pays sur la période 1970-2000, Dreher (2004, 2006) trouve des preuves que la participation aux programmes du FMI réduit la croissance économique. En outre, l'auteur établit que rien ne prouve que le respect de la conditionnalité atténuerait cet effet négatif. Par ailleurs, Dreher et Gassebner (2012, p. 330) constatent que les gouvernements sont confrontés à un risque croissant d'entrer en crise lorsqu'ils restent sous

³⁴ Par rigidité de règle, nous faisons allusion au principe d'après lequel: Être en programme économique formel avec le FMI constitue, pour les institutions financières internationales traditionnelles telles que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement, une sorte de caution permettant d'accéder facilement aux financements.

³⁵ En effet, la règle d'or (rigidité de règle) implique qu'un pays ne peut être en programme avec les autres institutions financières et partenaires techniques que s'il est en programme avec le FMI, considéré comme le visa d'accès aux sources de financement. Pour les bailleurs et pourvoyeurs de fonds, la philosophie de ce visa est de s'assurer d'une bonne gestion des projets de développement à financer. Toutefois, lorsque les partenaires de développement remarquent que le pays gère rigoureusement son économie, ce qui fut notamment le cas entre 2012 et 2016 en RDC, l'accès au financement peut donc être accordé.

³⁶ Vreeland (2003), cité par Stiles (2004, p. 644).

³⁷ Hülsmann (2003, p. 54) note par exemple: « on peut très bien se passer du FMI. Sa suppression immédiate serait certes déplorable du point de vue des classes politiques, mais bénéficierait à la large majorité des populations en Occident et en Afrique ».

le régime du FMI une fois que les performances économiques s'améliorent. Les auteurs notent que ce constat peut s'expliquer par le fait que, d'une part, l'assistance technique ou financière dénote le symptôme de l'incompétence du gouvernement et, d'autre part, les gouvernements qui héritent des programmes du FMI pourraient être moins susceptibles de mettre en œuvre les conditionnalités convenues par leurs prédécesseurs.

Sur base des statistiques informatives, Easterly (2005, p. 20) conclut que l'ajustement structurel n'a pas réussi à ajuster la politique macroéconomique et à générer une croissance économique stable dans les pays bénéficiaires. En utilisant les données de 104 accords du FMI dans 74 pays en développement entre 1973 et 1991, Santaella (1996, p. 539) trouvent que les pays qui sont en programme ou sur le point de suivre un programme avec le FMI affichent une balance des paiements, une croissance économique, des conditions extérieures plus fragiles que ceux qui ne sont pas en programme³⁸. Feldstein (1998) formule trois critiques à l'endroit des remèdes qu'a proposés le FMI à la crise asiatique, lesquelles peuvent toutefois être généralisées dans le cas des pays en développement. Premièrement, Feldstein note que le FMI prescrit généralement et parfois de manière déguisée la même vieille recette d'austérité³⁹, souvent de manière inappropriée aux pays souffrant des maladies diverses et singulières. Deuxièmement, il soutient qu'en incluant dans son programme un certain nombre d'éléments structurels, le FMI va généralement au-delà de sa tâche essentielle, à noter celle de corriger la balance des paiements, en s'immisçant dans les processus politiques des pays bénéficiaires de son assistance⁴⁰. Troisièmement, il évoque le problème de l'aléa moral qu'impliquent généralement les programmes du FMI. Dans le même sens, Meltzer (1999) note que le FMI a connu plus de succès dans les années 60, lorsqu'il a limité ses efforts à l'aide aux pays souffrant de déficits courants. À mesure que la portée de ses interventions s'est élargie, son bilan est devenu ambigu.

Pour vérifier la robustesse des inférences concernant l'efficacité des programmes économiques du FMI, Eke et Kutan (2009) appliquent plusieurs méthodes d'évaluation⁴¹, couramment utilisées dans la littérature, à un panel plus large des pays, incluant notamment

³⁸ Ces résultats semblent intuitifs car les prêts du FMI sont accordés en réponse à une crise économique cf. Abbotta et al. (2010, p. 19).

³⁹ Alors qu'abordant dans le même sens que Feldstein (1998), Marysse (2010, p. 150) évoque l'effet Matthieu, Bird et Rowlands (2017, p. 2192) réfutent, en revanche, l'affirmation selon laquelle les programmes concessionnels du FMI dans les pays à faible revenu sont fondés sur l'austérité, même s'ils constatent une différence importante entre les programmes concessionnels et non concessionnels.

⁴⁰ En réponse à cette critique, Fischer (1998, p. 103) estime qu'éviter les aspects structurels et politiques dans le programme du FMI serait synonyme d'un traitement superficiel du problème de fond caractérisant les économies des pays qui sollicitent l'assistance du FMI et donc impliquerait vraisemblablement une récurrence chronique des crises. Autrement dit, les critères quantitatifs ne suffisent pas de garantir l'atteinte des objectifs assignés par le FMI aux pays bénéficiaires. Par ailleurs, à ce jour, certains pays émergents identifient des mécanismes d'emprunt alternatifs qui ne dépendent pas des réformes politiques contraignantes telles que recommandées par le FMI (Dreher et al. 2008, p. 167). Pour une revue des critiques traditionnellement adressées aux différents programmes économiques exécutés par le FMI dans les pays en développement, voir Helleiner (1983), Zaki (2001), Nooruddin et Simmons (2006), Conway (2007) et Pop-Eleches (2009).

⁴¹ Dans leur papier, les auteurs utilisent respectivement: (i) les deux méthodes alternatives proposées par Bird (2001), à noter *Recidivism and Program Completion*; (ii) l'analyse *Before-and-After*; (iii) la méthode d'évaluation généralisée (cf. Eke et Kutan 2009, p. 10).

les pays de l'Europe de l'Est. Les auteurs trouvent que les programmes du FMI dans les pays bénéficiaires sont inefficaces.

Tableau 3: Décaissements approuvés par le FMI pour la RDC (Période: 2019-2024)

Type de Fonds	Sigle	Revue	Montant	Date d'approbation du Conseil	Objectif
Facilité de crédit rapide	FCR	-	368,4 millions USD	Décembre 2019	Permettre à la RDC de répondre à leurs besoins urgents de balance des paiements
Facilité de crédit rapide	FCR	-	363,27 millions USD	Avril 2020	Aider la RDC à répondre aux besoins urgents de balance des paiements pendant la pandémie de COVID-19
Facilité élargie de crédit	FEC	Demande des autorités de la RDC pour un programme FEC sur 3 ans	216,9 millions USD	Juillet 2021	Promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.
Facilité élargie de crédit	FEC	1ère revue	212,3 millions USD	Décembre 2021	Idem: <i>Promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.</i>
Facilité élargie de crédit	FEC	2ème revue	203 millions USD	Juillet 2022	Idem: <i>Promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.</i>
Facilité élargie de crédit	FEC	3ème revue	203 millions USD	Décembre 2022	Idem: <i>Promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.</i>
Facilité élargie de crédit	FEC	4ème revue	203 millions USD	Juillet 2023	Idem: <i>Promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.</i>
Facilité élargie de crédit	FEC	5ème revue	203 millions USD	Décembre 2023	Idem: <i>Promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.</i>
Facilité élargie de crédit	FEC	6ème revue	203 millions USD	Pour Juillet 2024 si approuvé	Idem: <i>Promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.</i>

Cependant, précisent-ils, qu'il peut être simpliste de blâmer uniquement le FMI pour l'échec de ces programmes car, en réalité, l'inefficacité de ces programmes peut être causée par de nombreux facteurs, notamment la nature des programmes, l'engagement des fonctionnaires ou du gouvernement du pays bénéficiaire, les changements des fondamentaux politiques ou encore les chocs externes. En utilisant un ensemble de données contenant des informations sur 94 programmes du FMI entre 1989 et 2002, Baqir et al. (2005) constatent que les implications macroéconomiques des assistances techniques et financières du FMI sont généralement inférieures aux attentes en matière de croissance et d'inflation.

En générale, les preuves empiriques présentées dans la littérature ne sont pas favorables au FMI⁴². En même temps, nous sommes d'accord notamment avec Dicks-Mireaux et al. (2000) et Eke et Kutan (2009) que l'immense complexité qu'implique les différentes approches méthodologiques et la nature des données statistiques utilisées dans la littérature, à ce jour, ne permet pas aux économistes de fournir une base solide pour tirer des conclusions sans ambiguïté quant aux implications macroéconomiques des programmes d'assistance technique et financière du FMI.

Entre 2019 et 2024, le Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé plusieurs décaissements pour la RDC dans le cadre de diverses facilités de crédit, avec des objectifs précis à chaque étape.

En décembre 2019, le FMI a approuvé un premier décaissement de 368,4 millions USD sous la Facilité de Crédit Rapide (FCR), visant à permettre à la RDC de répondre à ses besoins urgents de balance des paiements. Cette initiative a été suivie en avril 2020 par un autre décaissement de 363,27 millions USD, également sous la FCR, pour aider la RDC à faire face aux défis économiques imposés par la pandémie de COVID-19.

En juillet 2021, le FMI a approuvé un décaissement de 216,9 millions USD sous la Facilité Élargie de Crédit (FEC), basé sur une demande des autorités congolaises pour un programme triennal. Ce programme visait à promouvoir une croissance économique durable en augmentant la mobilisation des revenus domestiques, en améliorant la gouvernance et la politique monétaire.

Les revues subséquentes de la FEC ont conduit à plusieurs décaissements supplémentaires:

- En décembre 2021, un montant de 212,3 millions USD a été approuvé lors de la première revue.
- En juillet 2022, la deuxième revue a approuvé un décaissement de 203 millions USD.
- En décembre 2022, la troisième revue a encore validé un décaissement de 203 millions USD.

⁴² En utilisant un ensemble de données incluant 213 pays, pour la période 1971-2009, Fidrmuc et Kostagianni (2015) trouvent que l'effet contemporain de la participation du FMI est non significatif tandis que l'effet décalé est positif.

- En juillet 2023, lors de la quatrième revue, un nouveau montant de 203 millions USD a été approuvé.
- En décembre 2023, la cinquième revue a également approuvé un décaissement de 203 millions USD.
- Enfin, pour juillet 2024, la sixième revue, si elle est approuvée, permettra un nouveau décaissement de 203 millions USD.

Chaque décaissement dans le cadre de la FEC visait à soutenir la croissance économique durable en se concentrant sur la mobilisation des revenus domestiques, l'amélioration de la gouvernance, et le renforcement de la politique monétaire. Ces initiatives sont cruciales pour stabiliser l'économie de la RDC et promouvoir un développement économique inclusif.

4 Scandales de corruption et de détournements de fonds publics

L'économie congolaise est régulièrement secouée par des scandales de corruption et de détournements présumés de deniers publics. Cette section documente ces scandales pour la période 2019-2024 ; voir le tableau 3 pour un aperçu⁴³.

Scandale 1: Détournement des fonds publics destinés à la lutte contre la pandémie de Covid-19. En effet, en pleine crise sanitaire mondiale, l'Inspection générale des finances (IGF), l'organisme chargé de surveiller l'utilisation des fonds publics en RDC, a mené une enquête sur les fonds alloués à la lutte contre la pandémie de Covid-19. Les conclusions de cette enquête, publiées en 2021, ont révélé des irrégularités massives et des malversations financières. Il ressort que plus de sept millions de dollars américains, initialement alloués à la lutte contre la pandémie de Covid-19, ont été détournés par plusieurs hauts fonctionnaires et responsables en charge de la gestion de ces fonds en RDC. Ce montant considérable, destiné à l'achat de matériel médical, de fournitures sanitaires et au financement de campagnes de sensibilisation, n'a pas été utilisé comme prévu. Ces pratiques corruptives ont gravement compromis les efforts du pays pour gérer efficacement la pandémie. Le manque de matériel médical et de fournitures sanitaires a considérablement entravé la capacité du système de santé à répondre aux besoins urgents des patients atteints de Covid-19. L'indignation publique a été grande, alimentée par les révélations de médias tels que Jeune Afrique et Radio Okapi, qui ont largement couvert l'affaire. Les organisations de la société civile ont appelé à des réformes profondes pour améliorer la transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds publics. Politiquement, cette affaire a porté un coup sévère à la crédibilité du gouvernement congolais, aussi bien au niveau national qu'international. Les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds ont exprimé leur inquiétude quant à la transparence et à l'efficacité de la gestion des fonds publics en RDC.

⁴³ Les montants fournis peuvent varier d'une source à une autre. Le papier privilégie systématiquement les sources officielles telles que la Cour des comptes, l'IGF, le Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, le Parquet général près la Cour de cassation.

Tableau 4: Comptabilité des actes de corruption et détournements présumés

Corruption et détournements présumés	Année cible	Montant (en millions USD)	Institution concernée
1 Lutte contre la pandémie de Covid-19	2021	300	Ministère de la santé
2 Procès 100 jours	2021	50	Présidence de la République
3 Programme de gratuité	2021	31	Ministère de l'EPST
4 Détournement des fonds publics alloués à la construction de maisons préfabriquées pour les militaires et les policiers	2022	10	Présidence de la République
5 Corruption et de trafic d'influence par un conseiller spécial du Président de la République	2022	...	Présidence de la République
6 Affaire RAM	2022	300	Ministère des PTNTIC
7 Championnat de football scolaire d'Afrique	2022	0,4	Ministère de sport
8 Jeux de la Francophonie	2022	324	Comité national
9 Écoles et dispensaires dans la région du Kasai	2022	...	Présidence de la République
10 Tshilejelu	2023	138	OVD, CREC-7
11 Affaire GÉCAMINES	2023	25	Gécamines
12 Affaire Forage	2024	300	Ministère de Finances
13 Lampadaires	2024	13	Ministère de Finances
14 Audit Cour des comptes	2024	8	Secteur de la justice

En réponse, le gouvernement congolais a promis de prendre des mesures pour sanctionner les responsables de ces détournements et pour mettre en place des mécanismes de prévention plus rigoureux afin d'éviter de futurs scandales de ce type. Malheureusement, ces promesses n'ont pas porté les résultats escomptés. Comme nous le verrons, plusieurs autres scandales ont suivi, illustrant les défis persistants en matière de gouvernance et de transparence RDC.

Par exemple, en décembre 2020, le coordonnateur de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), a été accusé d'extorsion de fonds et d'abus de pouvoir. Le scandale a pris de l'ampleur lorsque l'avocat d'Access Bank a dénoncé les méthodes de l'APLC, qualifiées de « procédures cavalières », et a révélé que les 30 000 USD, perçus par le coordonnateur de l'APLC, n'ont été consignés au Parquet général de Kinshasa/Gombe que cinq jours plus tard.

Un autre scandale majeur impliquait le détournement de fonds destinés à la construction d'infrastructures essentielles. En 2021, des enquêtes ont révélé que des millions de dollars alloués pour la construction de routes et de ponts avaient été siphonnés par des responsables corrompus, retardant ainsi des projets cruciaux pour le développement économique du pays.

De plus, en 2022, un rapport de l'IGF a mis en lumière des malversations dans le secteur de l'éducation. Des fonds destinés à la rénovation des écoles et à l'achat de matériel pédagogique ont été détournés, laissant de nombreuses institutions éducatives dans un état de délabrement avancé.

En 2023, le secteur de la santé a de nouveau été frappé par un scandale de détournement de fonds. Des millions de dollars destinés à l'amélioration des hôpitaux et à l'achat de médicaments ont été mal utilisés, compromettant les soins de santé dans de nombreuses régions du pays. Ces scandales successifs montrent une tendance inquiétante de corruption endémique qui continue de saper les efforts de développement en RDC.

Paradoxalement, ces scandales n'ont pas empêché le FMI de poursuivre son programme en RDC, allant à l'encontre de nombreuses critiques et préoccupations quant à l'efficacité et l'intégrité de l'utilisation des fonds. Malgré les révélations successives de détournements de fonds et de pratiques corruptives au sein des institutions publiques congolaises, le FMI a continué à débloquent des tranches de financement dans le cadre de son programme de soutien économique.

L'une des raisons avancées pour cette persistance est l'argument selon lequel l'abandon du programme risquerait de plonger davantage le pays dans la crise économique et d'aggraver les conditions de vie de la population. En effet, les financements du FMI sont souvent conditionnés à la mise en œuvre de réformes structurelles censées stabiliser l'économie et créer un environnement propice à la croissance. Le FMI estime que, malgré les défis de corruption, ces réformes restent essentielles pour le redressement économique à long terme de la RDC.

Cependant, cette position est vivement critiquée par de nombreux observateurs et organisations de la société civile qui soulignent que sans une réelle amélioration de la gouvernance et de la transparence, les fonds du FMI risquent de continuer à être mal utilisés. Ils plaident pour une conditionnalité plus stricte et une surveillance accrue des fonds alloués pour garantir qu'ils soient effectivement utilisés à des fins de développement.

Les critiques vont plus loin en affirmant que la poursuite du programme du FMI sans exigences rigoureuses en matière de lutte contre la corruption envoie un mauvais signal et est perçue comme une tolérance implicite de la mauvaise gestion des fonds publics. Cela encourage non seulement les pratiques corruptives, mais aussi érode la confiance des citoyens congolais dans les institutions publiques et dans les initiatives internationales de développement.

Scandale 2: Procès 100 jours. Le « programme des 100 jours », lancé par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a fait l'objet d'un scandale. Ce programme ambitieux visait à revitaliser le pays en finançant divers projets d'infrastructures et de développement. Cependant, les fonds publics alloués à ces travaux ont été en grande partie détournés par des hauts responsables publics et autres personnes impliqués dans la réalisation de ce projet. Le montant détourné s'élève à environ 50 millions de dollars américains.

Ce scandale illustre les défis persistants de la gouvernance en RDC et la nécessité de mesures robustes pour combattre la corruption et assurer une gestion transparente et responsable des ressources publiques.

Scandale 3: Détournement des ressources assignées au programme de la gratuité de l'enseignement de base. Le programme de gratuité, initié par le Président de la République, visait à rendre l'éducation accessible à tous les enfants du pays en supprimant les frais scolaires. Cependant, des enquêtes menées par l'IGF ont révélé des malversations importantes.

Le principal accusé dans ce scandale est le ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST). Il a été arrêté à Brazzaville en avril 2021 alors qu'il tentait de voyager vers l'Europe. Les enquêtes ont révélé que le ministre de l'EPST et plusieurs autres hauts responsables avaient détourné des millions de dollars destinés à l'achat de fournitures scolaires, à la construction de nouvelles écoles, et au paiement des salaires des enseignants. Les fonds détournés se chiffraient à plus de 62 milliards de francs congolais (environ 31 millions de dollars américains).

En mars 2021, le procès des principaux accusés, dont l'Inspecteur général de l'EPST et le Directeur du Service de Contrôle de la Paie des Enseignants (SECOPE), s'est ouvert à la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. Les accusations portées contre eux incluaient le détournement de plus de 500 millions de francs congolais destinés à l'achat de fournitures et biens de service, ainsi que des milliards supplémentaires alloués au fonctionnement des écoles et au paiement des enseignants.

Scandale 4: Détournement des fonds publics alloués à la construction de maisons préfabriquées pour les militaires et les policiers. En 2022, un scandale de détournement de fonds a de nouveau secoué la RDC, cette fois impliquant les fonds destinés à la construction de maisons préfabriquées pour les militaires et les policiers. Ce projet, lancé par le gouvernement congolais, avait pour objectif de fournir des logements décentes aux forces de l'ordre en reconnaissance de leur service et pour améliorer leurs conditions de vie. Le montant détourné s'élève à plusieurs millions de dollars, avec des estimations atteignant près de 50 millions de dollars, qui devaient initialement être utilisés pour l'achat de matériaux de construction et le paiement des ouvriers.

Une enquête menée par l'IGF a révélé que ces fonds ont été détournés par des fonctionnaires et des entrepreneurs corrompus. Au lieu d'être investis dans le projet de construction, ces fonds ont été transférés sur des comptes privés ou utilisés à des fins personnelles. Le projet, lancé en 2021, a rapidement été entaché par des irrégularités financières, et en 2022, l'IGF a découvert des falsifications de documents, des factures gonflées et la création de fausses entreprises pour siphonner les fonds alloués.

Ce scandale souligne, encore une fois, les défis persistants de la gouvernance en RDC où la corruption et la mauvaise gestion des fonds publics continuent de freiner le développement et d'aggraver les conditions de vie de la population.

Scandale 5: Affaire COBAMIN, Corruption et de trafic d'influence par un conseiller spécial du Président de la République. En 2022, un autre scandale de corruption et de trafic d'influence a éclaté impliquant directement un conseiller spécial du Président de la République. Ce dernier a été accusé d'avoir négocié une commission sur un contrat minier avec de faux investisseurs. Les révélations ont émergé après la publication de vidéos secrètement enregistrées, le montrant en train de promettre, à des personnes se faisant passer pour des investisseurs basés à Hong Kong, de faciliter leurs investissements miniers en échange d'un pourcentage des profits. En effet, ce conseiller a été vu dans une vidéo en train de discuter de la manière dont il pouvait utiliser son influence politique pour garantir des licences d'exploitation minière, en échange d'une part de 20% dans les affaires. Dans ces enregistrements, il avait également mentionné sa relation proche avec le Président de la République, affirmant qu'il avait financé la campagne présidentielle de ce dernier, ce qui lui permettait d'obtenir des faveurs en retour. Les enregistrements ont été publiés par le Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP) et le journal suisse Le Temps en septembre 2022. Ces révélations ont provoqué une onde de choc, mettant en relief la profondeur de la corruption au sein des institutions politiques.

Scandale 6: Affaire RAM (Registre des Appareils Mobiles). La taxe RAM fut introduite par le gouvernement pour lutter contre la contrefaçon des téléphones mobiles. Cette taxe visait à collecter des fonds pour financer diverses initiatives technologiques et sécuritaires. Cependant, il a été révélé que les fonds perçus, estimés à plus de 300 millions de dollars, n'ont jamais été versés au Trésor public comme prévu. Ces fonds devaient initialement servir à des projets tels que l'installation de hotspots Wi-Fi dans certaines universités et la sécurisation des réseaux mobiles, mais les résultats escomptés n'ont pas été réalisés, et les

objectifs initiaux du RAM n'ont pas été pleinement atteints. Faisant suite à la pression populaire, le gouvernement avait décidé de mettre fin à cette taxe, en date du 1er mars 2024. Cette mesure signifie l'arrêt des prélèvements effectués sur les unités des détenteurs de téléphones mobiles au titre de la redevance pour le RAM.

Scandale 7: Le projet Tshilejelu. Le projet Tshilejelu initié par le Président de la République, visait à moderniser et réhabiliter les infrastructures routières dans plusieurs provinces du pays, notamment Kinshasa, le Kasai Central, et le Kasai Oriental. Le coût total du projet était estimé à environ 138 millions de dollars. Les enquêtes menées par l'IGF ont révélé que plusieurs millions de dollars destinés à ce projet ont été détournés. Les principaux responsables identifiés incluent des cadres de l'Office des Voiries et Drainage (OVD) et de l'entreprise chinoise CREC-7, chargée de l'exécution des travaux. Les investigations ont mis en lumière de graves irrégularités, notamment des retards injustifiés, des surcoûts, et une mauvaise exécution des travaux.

Scandale 8: Écoles et dispensaires dans la région du Kasai. En janvier 2022, le conseiller spécial du Président de la République chargé des questions économiques a été accusé de détournement de fonds destinés à la construction d'écoles et de dispensaires dans la région du Kasai. Les enquêtes ont révélé que des millions de dollars alloués à ces projets cruciaux pour le développement local ont été détournés, laissant les infrastructures prévues inachevées.

Scandale 9: Championnat de football scolaire d'Afrique. En mars 2022, un scandale a éclaté concernant la première édition du Championnat de football scolaire d'Afrique, impliquant un détournement de près de 400 000 dollars par les membres du Cabinet du ministre de l'EPST, un fonds destiné à couvrir les frais logistiques, d'hébergement et de transport des participants. Les détournements ont entraîné des retards et des manquements dans les services promis, compromettant ainsi l'organisation de l'événement.

Scandale 10: Jeux de la Francophonie. En janvier 2022, le coordinateur des IXème Jeux de la Francophonie a été impliqué dans un détournement de 48 millions de dollars américains. Ces fonds, destinés à financer les installations sportives, l'hébergement et la logistique de l'événement, ont été détournés, compromettant la qualité et la tenue des jeux. Les enquêtes ont révélé des manipulations de fonds et des contrats fictifs, entraînant des pertes financières considérables pour le projet et ternissant la réputation de la RDC sur la scène internationale. En parallèle, un audit des dépenses pour l'organisation des Jeux de la Francophonie en 2023 a révélé que 324 millions de dollars n'étaient pas justifiés.

Scandale 11: Affaire GECAMINES. En date du 20 novembre 2023, la Cour des comptes avait déposé auprès du Vice-ministre de la justice un rapport d'enquête indiquant un détournement des fonds publics se chiffrant à plus de 25 millions de dollars américains aux préjudices de la Générale des carrières et des mines (GECAMINES) et du Trésor public.

Scandale 12: Affaire Forage. En effet, au début du mois d'avril 2024, un scandale majeur a concerné les projets de construction de 1 340 forages et stations de traitement d'eaux, où 71,82 millions de dollars ont été payés à titre d'acompte d'un coût global estimé à 398,98

millions USD⁴⁴. Ces enquêtes ont révélé des surcoûts exorbitants, avec des forages facturés à 297 748 dollars américains l'unité, c'est-à-dire un coût de production bien au-delà (environ 30 fois plus cher) du coût réel estimé à environ 10 000.

Tableau 5: Invariants de la corruption et des détournements

Invariants	Description
Reconnaissance officielle	Faits reconnus par une administration ou service public et matérialisés par des procédures légales ou rapports.
Biais dans les appels d'offres	Non-respect des procédures de passation des marchés publics, favorisant certains soumissionnaires.
Collusion	Ententes illicites entre fournisseurs et représentants de l'État pour manipuler les marchés publics.
Modus operandi	Paiements d'urgence utilisés pour contourner les contrôles et faciliter la corruption.
Déséquilibre Exécution financière / Exécution physique	Décassements disproportionnés par rapport à l'avancement réel des travaux.
Indice de surfacturation	Gonflement artificiel des coûts, dépassant les montants justifiables.
Manque de transparence	Processus opaques, limitant la détection des irrégularités financières.
Intimidation et répression	Pressions sur ceux qui dénoncent les pratiques corruptives, créant un climat de peur.
Absence de sanctions dissuasives	Sanctions insuffisantes ou inexistantes, perpétuant l'impunité.

Scandale 13: Affaire Lampadaire. Dans le cadre d'un projet visant à équiper Kinshasa de nouveaux lampadaires, il a été relevé que des lampadaires ont été commandés au prix de 5 000 dollars américains la pièce, un prix largement gonflé par rapport à la valeur réelle. Les enquêtes ont montré des manipulations de contrats et des paiements frauduleux, pour un

⁴⁴ Cf. Communiqué de presse du cabinet du ministre des Finances du 11 avril 2024 numéro 009; Briefing de presse, du mercredi 24 avril 2024, organisé par le ministère de la Communication et Médias. Voir aussi le réquisitoire de Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation aux fins d'obtenir l'autorisation d'instruction numéro 1883 RMPV/0198/PGC CAS/2024/MVM/MUK.

total de 13,69 millions dollars américains⁴⁵, mettant en évidence des pratiques de corruption dans les marchés publics.

Scandale 14: Rapport d’audit de la Cour des comptes. En mai 2024, la Cour des comptes avait présenté un rapport d’audit des recettes judiciaires pour les exercices 2021 et 2022⁴⁶. L’échantillon des dossiers traités, dans ce rapport d’audit, dégage un manque à gagner de plus de 8 millions USD; un montant jugé sans doute minimaliste mais illustrant les nombreuses anomalies et irrégularités financières dans la gestion des fonds publics notamment dans les Cours, tribunaux et parquets, Police et services d’assiette relevant du ministère de la Justice.

En somme, les faits de corruption et des détournements présumés des deniers publics, documentés dans ce papier, partagent au moins des invariants suivants:

- *Reconnaissance officielle:* Fait reconnu par une administration ou un service public (tels que la Cour des comptes, l’IGF, le Parquet général près la Cour d’appel de Kinshasa/Gombe, le Parquet général près la Cour de cassation) et constaté matériellement soit par un début de procédure, soit par des arrestations des personnes mises en cause, soit par la publication d’un rapport d’audit, soit par l’initiation des auditions au parquet.
- *Collusion:* Collusion entre les fournisseurs et les représentants de l’État dans la conclusion de certains marchés publics, menant à des ententes illicites qui faussent la concurrence et permettent la manipulation des prix et des termes contractuels.
- *Modus operandi:* Paiement en mode d’urgence, souvent justifié par des situations d’exception, mais utilisé de manière répétée pour contourner les contrôles normaux et faciliter la corruption.
- *Indice de surfacturation:* Pratique de gonflement artificiel des coûts des biens ou services fournis, où les montants facturés dépassent largement les coûts réels ou justifiables, permettant ainsi un détournement de fonds publics sous couvert de transactions légales.
- *Biais dans les appels d’offres:* Non-respect des procédures de passation des marchés publics, avec des appels d’offres biaisés en faveur de certains soumissionnaires, souvent au détriment de la transparence et de la compétitivité.
- *Déséquilibre entre l’état d’avancement des travaux physiques sur le terrain et le pourcentage de décaissement:* Déséquilibre notable où les décaissements financiers sont disproportionnés par rapport aux progrès réels des travaux, suggérant un détournement des fonds ou une mauvaise gestion des ressources.

⁴⁵ En effet, le coût de 13,69 millions de USD, en incluant 1,8 millions de USD pour la TVA, concerne l’acquisition et l’implantation de 2 594 kits solaire dans la ville de Kinshasa.

⁴⁶ Pour plus de détails, voir le Rapport définitif d’audit des recettes judiciaires exercices 2021 et 2022 de mai 2024 de la Cour des comptes.

- *Manque de transparence*: Absence de transparence dans la gestion des fonds publics, avec des processus opaques et un accès limité à l'information pour les autorités de surveillance, ce qui complique la détection des irrégularités.
- *Intimidation et répression*: Tentatives d'intimidation ou de répression à l'encontre des lanceurs d'alerte, des journalistes, ou des fonctionnaires qui dénoncent les pratiques corruptives, créant un climat de peur et de silence.
- *Absence de sanctions dissuasives*: Malgré la documentation des faits de corruption, les sanctions sont souvent insuffisantes ou inexistantes, ce qui perpétue une culture d'impunité et encourage la répétition des infractions.

5 Critères quantitatifs de réalisation et repères structurels du programme du FMI entre 2021 et 2024: Comptabilité des incohérences et perspectives

Procédons à présent à la comptabilité des incohérences dans la mise en œuvre du programme du FMI en RDC. En effet, entre 2019 et 2024, la RDC a été impliquée dans un programme ambitieux de stabilisation macroéconomique et de réformes soutenu par le FMI (FCR entre 2019 et 2020, puis FEC entre 2021 et 2024). Nous nous focaliserons sur le programme triennal (i.e., FEC) qui s'est déroulé entre 2021 et 2024. Ce programme avait pour objectifs de stabiliser l'économie, de promouvoir une croissance inclusive et de renforcer les institutions économiques du pays. Comme il ressort du Tableau 6, entre juillet 2021 et juillet 2024, la mise en œuvre de ce programme a été évaluée à travers plusieurs revues, chacune accompagnée de conditionnalités spécifiques appelées « critères quantitatifs de réalisation et objectifs indicatifs ».

- Demande initiale (juillet 2021): Lors de la demande initiale pour le programme FEC, deux conditionnalités ont été établies. Toutes deux ont été réalisées à la date prévue, ce qui a conduit à l'approbation du programme.
- Première revue (décembre 2021): Quatre conditionnalités ont été mises en place, dont trois ont été réalisées à la date prévue. Une conditionnalité a été réalisée avec retard, mais la revue a été approuvée.
- Deuxième revue (juillet 2022): Cinq conditionnalités ont été fixées. Quatre ont été réalisées à temps, tandis qu'une a été réalisée en retard. Cette revue a également été approuvée.

- Troisième revue (décembre 2022): Huit conditionnalités ont été établies. Six ont été réalisées à la date prévue, et deux avec retard. La revue a été approuvée malgré ces retards.
- Quatrième revue (juillet 2023): Quatre conditionnalités ont été définies. Trois ont été réalisées à temps, et une avec retard. Cette revue a été approuvée.
- Cinquième revue (décembre 2023): Neuf conditionnalités ont été fixées. Six ont été réalisées à la date prévue, et trois ont été réalisées avec retard. La revue a été approuvée.
- Sixième revue (juillet 2024): Quatre conditionnalités ont été mises en place, dont seulement deux ont été réalisées à la date prévue. La revue a été approuvée.

En dépit du fait que ces revues semblent montrer un engagement continu de la RDC à réaliser les conditionnalités malgré certains retards⁴⁷, le problème de fond et les défis systémiques sont restés intacts: volatilité macroéconomique, corruption et détournement de fonds publics. Ces performances métriques donnent ainsi l'impression que le FMI s'était contenté de peindre un mur qui accuse des fissures, plutôt que de le réparer en profondeur.

Durant le programme, la volatilité macroéconomique a continué de perturber l'économie congolaise, rendant difficile la mise en place de réformes durables. Par ailleurs, la corruption endémique et les détournements de fonds publics ont gravement compromis les efforts de développement, détournant des ressources initialement destinées à des projets essentiels vers des allocations improductives.

Le FMI, tout en continuant de soutenir la RDC avec des décaissements substantiels, doit impérativement renforcer les mécanismes de surveillance et de transparence. Il est crucial d'implémenter des réformes institutionnelles et de sanctionner sévèrement les actes de corruption pour garantir que les fonds atteignent leurs objectifs de développement. En l'absence de telles mesures, les efforts du FMI risquent de rester superficiels, ne s'attaquant pas aux racines profondes des problèmes économiques et de gouvernance de la RDC.

Le Tableau 6 révèle des tendances contrastées dans la gestion des critères quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le FEC entre 2021 et 2023. Globalement, la RDC a réussi à respecter la plupart des critères quantitatifs tout au long des six revues, ce qui suggère une certaine discipline dans la gestion monétaire et budgétaire, notamment en ce qui concerne les réserves internationales nettes, le crédit net de la Banque centrale à l'État, les avoirs intérieurs nets, et l'accumulation des arriérés de paiement extérieurs. Cependant, les revues 5 et 6 révèlent des défaillances notables dans le maintien du solde budgétaire intérieur et dans la gestion de la dette extérieure par le secteur public, indiquant une détérioration des finances publiques à un stade avancé du programme.

⁴⁷ La régularité des approbations indique un certain niveau de conformité et d'efforts pour respecter les engagements pris dans le cadre du programme FEC du FMI, contribuant ainsi à la stabilisation et à la croissance économique du pays.

Tableau 6 Comptabilité nominale des critères quantitatifs de réalisation et objectifs indicatifs pour la FEC non respectés

No.	Panel 1: Critères de Réalisation Quantitatifs	Statut cible pour les revues cibles
1	Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (en millions de USD)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3, 4, 5 et 6
2	Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (en milliards de CDF)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3, 4, 5 et 6
3	Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (en milliards de CDF)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3, 4, 5 et 6
4	Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (en millions de USD)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3, 4, 5 et 6
5	Planchers sur le solde budgétaire intérieur (base caisse, en milliards de CDF)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3 et 4. Non satisfait pour les revues 5 et 6
6	Plafonds sur la souscription ou la garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public (valeur actuelle, en millions de USD)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3 et 4. Non satisfait pour les revues 5 et 6
7	Plafonds sur les variations des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques (en millions de USD)	Satisfait pour les revues 5 et 6. Non applicable aux revues 1, 2, 3 et 4
No.	Panel 2: Objectifs Indicatifs	
1	Plafond sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (en millions de USD)	Satisfait pour les revues 1, 2, 5 et 6. Non satisfait pour les revues 3 et 4
2	Planchers sur les recettes de l'administration centrale (en milliards de CDF)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3, 4 et 6. Non satisfait pour la revue 5
3	Planchers sur les dépenses sociales (en milliards de CDF)	Non satisfait pour les revues 1, 2, 3, 4, 5 et 6
4	Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale (en millions de USD)	Satisfait pour les revues 1, 2, 3, 4, 5 et 6
5	Plafonds sur la masse salariale (en milliards de CDF)	Satisfait pour la revue 5. Non satisfait pour la revue 6. Non applicable aux revues 1, 2, 3 et 4
6	Plafonds sur les dépenses publiques exécutées en procédures d'urgence (en pourcentage de total des dépenses sur ressources propres).	Non satisfait pour la revue 6. Non applicable aux revues 1, 2, 3, 4 et 5

Ces résultats soulèvent des préoccupations quant à la capacité du gouvernement à gérer de manière efficace son budget et à limiter son endettement, des aspects cruciaux pour la stabilité financière du pays. Par ailleurs, bien que la gestion des devises de la Banque centrale ait montré des signes d'amélioration lors des dernières revues, ces avancées ne suffisent pas à compenser les insuffisances observées dans d'autres domaines.

L'analyse des objectifs indicatifs montre une performance inégale, marquée par des incohérences dans la mobilisation des recettes et la gestion des ressources de la Banque centrale. L'échec systématique à respecter les engagements en matière de dépenses sociales tout au long du programme est particulièrement préoccupant. Cela reflète une inadéquation des priorités budgétaires avec les besoins essentiels de la population, compromettant ainsi les efforts de développement humain.

Le recours accru aux procédures d'urgence lors de la revue 6 révèle une tendance inquiétante à la gestion des dépenses publiques⁴⁸, ce qui pourrait indiquer des failles dans la planification budgétaire.

En réalité, les paiements effectués en procédure d'urgence constituent une violation du processus établi de la chaîne de la dépense publique. Cette pratique compromet les exigences fondamentales de transparence et de responsabilité dans la gestion des fonds publics. Si l'utilisation de la procédure d'urgence peut être tolérée à titre exceptionnel, notamment en cas de situations imprévues ou de crises nécessitant une réponse rapide, elle ne doit en aucun cas devenir une norme systématique.

Un exemple marquant de cette dérive est le paiement d'un montant de plus de 20 millions USD en procédure d'urgence au bénéfice d'un seul bénéficiaire, effectué en plusieurs tranches programmées comme suit : 4,9 millions USD le 31 mars 2024, 4,4 millions USD le 15 avril 2024, 5,1 millions USD le 30 avril 2024, 4,9 millions USD le 15 mai 2024, et 3,2 millions USD le 31 mai 2024. Toutes ces transactions, réalisées en mode urgent, ont eu lieu alors même que le gouvernement était engagé dans un programme avec le FMI, lequel prône généralement des principes stricts de gestion budgétaire et de transparence.

Cette situation soulève plusieurs préoccupations. D'une part, le recours répété à des paiements d'urgence pour des montants aussi importants et dans un laps de temps aussi court suggère une gestion financière chaotique et une absence de planification rigoureuse. D'autre part, elle envoie un signal négatif à la population qui considère la position du FMI comme étant complaisante et tolérante envers des pratiques douteuses, ce qui contribue à éroder davantage la confiance du public dans les institutions et dans les réformes économiques à venir. En sus, cette perception renforce le sentiment que les intérêts des élites politiques priment sur ceux du peuple, compromettant ainsi l'adhésion aux mesures de rigueur budgétaire et sapant les efforts de transparence et de bonne gouvernance (voir plus loin la Figure 11).

⁴⁸ Le recours systématique à des paiements en procédure d'urgence, en dehors de circonstances exceptionnelles, constitue une dérive dangereuse. Le FMI, historiquement reconnu pour son insistance sur la transparence, la discipline budgétaire et la rigueur dans la gestion des finances publiques, semble ici fermer les yeux sur des pratiques qui non seulement contredisent ses principes, mais qui sapent également la crédibilité des réformes qu'il soutient (Pour plus de détails, voir à cet effet l'Article XXIII des statuts du FMI; cf. FMI 1994, pp.53-55).

Par ailleurs, la banalisation de la procédure d'urgence mine la rigueur budgétaire et ouvre la porte à des abus potentiels, tels que la corruption et le détournement de fonds. De ce fait, pour préserver l'intégrité du processus budgétaire, il est impératif de s'assurer que la procédure d'urgence reste une exception strictement encadrée, utilisée uniquement lorsque toutes les autres options ont été épuisées. La systématisation de ces paiements d'urgence pourrait également masquer des inefficacités structurelles au sein de l'administration publique, qui devraient être abordées par des réformes institutionnelles plutôt que par des dérogations répétées aux règles établies.

De plus, le respect tardif des plafonds sur la masse salariale, suivi d'un échec à les maintenir lors de la dernière revue, illustre les défis persistants dans la gestion des coûts de personnel, suggérant une pression croissante sur le budget de l'État. En somme, bien que des progrès aient été réalisés, les faiblesses croissantes observées au fil du temps, notamment en matière de gestion budgétaire, de contrôle de la dette, et de respect des engagements sociaux, soulignent la nécessité urgente de réformes structurelles plus rigoureuses, d'une meilleure planification budgétaire, et d'un engagement plus ferme envers les dépenses sociales pour éviter une aggravation de la situation économique.

En parallèle, l'analyse des repères structurels met en lumière plusieurs faiblesses dans la mise en œuvre des réformes structurelles cruciales pour le développement économique du pays. Dès la première revue, l'incapacité à soumettre au Parlement le projet de nouvelle loi sur les banques commerciales soulève des inquiétudes quant à la volonté ou à la capacité du gouvernement à renforcer la supervision bancaire.

Force est de noter que la situation ne s'améliore guère lors des revues suivantes. La non-publication des nouveaux contrats miniers, ainsi que l'échec à mettre en œuvre les recommandations de l'ITIE pour améliorer la transparence dans le secteur minier, révèlent une persistance de l'opacité dans un secteur clé de l'économie congolaise. Cette opacité entrave non seulement la mobilisation des ressources, mais aussi alimente les soupçons de corruption.

Les revues 3 et 5 montrent une incapacité à adopter des réformes fiscales essentielles, telles que la rationalisation des charges non fiscales et la mise à jour du manuel d'exécution du budget. Ces échecs indiquent un manque de discipline fiscale et une gestion inefficace des finances publiques. De plus, l'absence de mise en œuvre de la première phase du système de traçabilité des droits d'accise (STDA) et le retard dans la signature des décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé mettent en évidence des lacunes dans la gestion des recettes publiques et des investissements, limitant ainsi l'efficacité des politiques économiques.

En sus, le non-respect des engagements en matière de recapitalisation de la Banque centrale et l'échec à adopter les états financiers de 2023 selon les normes IFRS soulignent les défis persistants en matière de gouvernance.

De manière globale, l'analyse arithmétique des repères structurels non satisfaits durant le programme FEC révèle une série de défaillances institutionnelles qui compromettent la mise en œuvre des réformes nécessaires pour le développement économique de la RDC.

Tableau 7: Comptabilité nominale des repères structurels du programme FEC non satisfaits par revue (Juillet 2021-Juillet 2024)

No.	Revue cible	Action	Objectif
1	1	Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Améliorer la supervision bancaire
2	2	Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier
3	3	Adoption d'un plan de rationalisation des charges non fiscales	Rationaliser la fiscalité
4	3	Mise en œuvre la première phase du STDA	Améliorer l'administration des droits d'accise
5	4	Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier
6	5	Signature de l'ensemble des décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé	Améliorer la gestion des investissements publics
7	5	Mise à jour du manuel d'exécution du budget pour y inclure les dispositions de la loi organique sur la gestion des finances publiques et signer le décret sur la comptabilité publique clarifiant les critères régissant le recours aux procédures d'urgence pour les dépenses	Améliorer la gestion des finances publiques
8	5	Signature d'un protocole d'accord sur l'implémentation de la recapitalisation de la BCC	Renforcer la solvabilité de la BCC
9	6	Adoption d'un manuel de procédures des investissements publics	Améliorer la gestion des investissements publics
10	6	Adoption des états financiers de l'exercice 2023 de la BCC produits selon les normes IFRS	Renforcer les sauvegardes de la banque centrale

Le fait que le FMI ait continué de conclure ses revues en RDC malgré les défaillances importantes et nombreuses observées dans la mise en œuvre des réformes et le non-respect des conditionnalités met en lumière une incohérence qui soulève des questions importantes sur l'intégrité de la démarche de cette institution. Le FMI, dont les programmes reposent sur le principe de conditionnalité, cherche à s'assurer que les fonds qu'il accorde sont utilisés pour renforcer la stabilité macroéconomique et favoriser un développement durable. Cependant, en poursuivant les décaissements malgré des manquements significatifs, il semble trahir ce principe fondamental. Cette approche crée une contradiction, où l'institution maintient une apparence de rigueur tout en tolérant des écarts importants aux engagements pris par le gouvernement congolais.

Cette tolérance affaiblit la crédibilité de l'institution, surtout lorsque le gouvernement se vante d'avoir réussi à toutes les revues du FMI faisant croire qu'il s'agit là d'un certificat de bonne gouvernance reçu d'une institution internationale. En effet, en donnant l'impression que les réformes peuvent être partiellement mises en œuvre sans conséquences sérieuses, le FMI risque d'encourager une culture de complaisance, non seulement en RDC, mais aussi dans d'autres pays bénéficiaires. À terme, cela pourrait réduire l'efficacité de ses programmes à l'échelle régionale et même mondiale.

En effet :

Le FMI pourrait justifier cette incohérence par le souci de vouloir tenir compte des défis structurels et des contraintes politiques spécifiques à la RDC, tels que l'instabilité politique et les conflits armés qui compliquent la mise en œuvre des réformes. Dans ce contexte, suspendre le programme pourrait aggraver la situation économique et sociale du pays⁴⁹.

De plus, le FMI pourrait considérer qu'en maintenant un dialogue avec le gouvernement, il conserve une opportunité de pression continue pour la mise en œuvre progressive des réformes.

Cependant, cette approche présente des limites, dans la mesure où elle affaiblit la pression nécessaire pour des réformes significatives, diluant au passage l'effet incitatif des conditionnalités⁵⁰.

En approuvant implicitement ces défaillances, le FMI finance un cycle de sous-performance économique. Les réformes non réalisées, telles que la transparence dans le secteur minier, la rationalisation fiscale et la gestion efficace des finances publiques, sont cruciales pour le développement durable d'un pays comme la RDC. Leur non-réalisation

⁴⁹ Nonobstant, comme cela est souligné par Balint-Kurti (2012), en décembre 2012, le FMI avait arrêté son programme de prêts à la RDC en raison d'inquiétudes quant à la transparence dans le secteur minier de ce pays, quand bien même que le Congo avait désespérément besoin de financements (voir aussi Kavanagh 2012; FMI 2013, p. 10).

⁵⁰ Dans la littérature, plusieurs travaux notamment sur la théorie de l'agence, la théorie des incitations ou le principe de cohérence temporelle, soulignent la primauté et l'importance de promouvoir le respect des règles, cf. Olson (1965); Jensen et Meckling (1976); Kydland et Prescott (1977); David (1985); Laffont et Martimort (2002).

ne fait qu'aggraver les problèmes structurels du pays, comme la corruption, la mauvaise gouvernance et l'inefficacité des dépenses publiques. Puisque ces enjeux sont au cœur des défis de développement du pays, leur non-résolution compromet sérieusement les chances de sortir la RDC de la pauvreté et de l'instabilité chronique.

6 Dynamique du cadre macroéconomique sous le programme du FMI entre 2019 et 2024: Comptabilité des incohérences et perspectives

En complément aux évidences fournies dans la section précédente, une analyse attentive des statistiques de base, tels que l'inflation, le taux de change, la dette intérieure, le solde budgétaire et le taux de pauvreté, révèle également de nombreuses incohérences dans la manière dont le FMI a conclu ses revues dans le cadre du programme FEC mis en œuvre en RDC entre 2021 et 2024.

En effet, entre 2012 et 2016, période sans programme du gouvernement, le taux d'inflation était relativement bas, autour de 3,9%. Cependant, durant la période de 2017 à 2018, marquée par des tensions électorales et une coalition politique entre le pouvoir et une partie de l'opposition, l'inflation a grimpé de manière spectaculaire à 29,4%, révélant une détérioration économique due à l'instabilité politique.

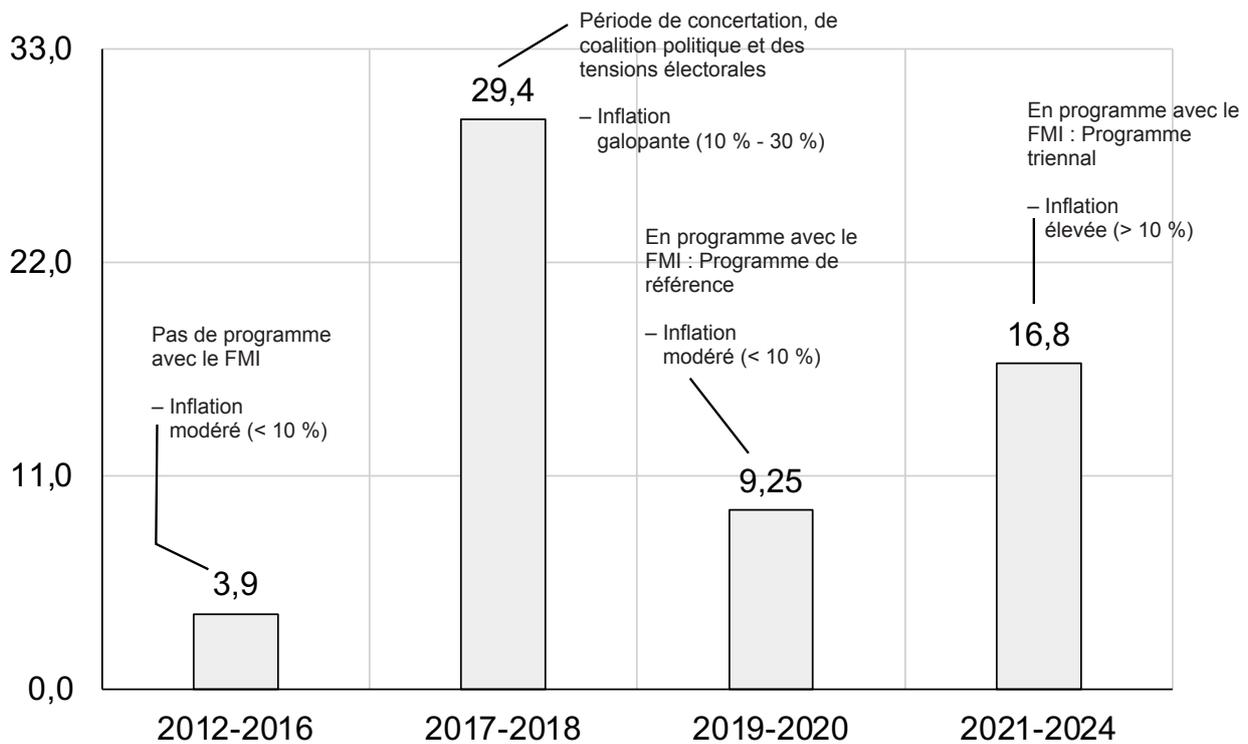
Lorsque le FMI a introduit son programme de référence (FCR) en 2019-2020, l'inflation a été réduite à 9,25%, suggérant une stabilisation initiale. Toutefois, avec le passage à un programme triennal de FEC entre 2021 et 2024, le taux d'inflation est remonté à 16,8%, ce qui reflète une recrudescence des pressions inflationnistes. Cette situation illustre une contradiction dans l'action du FMI. En dépit de l'apparente stabilisation initiale sous le programme de référence, la reprise de l'inflation sous le programme triennal soulève des questions sur l'efficacité des réformes mises en œuvre et le respect des conditionnalités. Le fait que le FMI ait conclu ses revues et continué à soutenir financièrement la RDC, malgré l'augmentation significative de l'inflation et d'autres indicateurs économiques défaillants, semble indiquer une tolérance complaisante envers des résultats insuffisants.

Il convient de souligner que l'inflation persistante, même sous supervision du FMI, met en lumière l'échec des réformes à adresser les problèmes économiques structurels de manière durable. Plutôt que de créer un environnement économique stable, les programmes soutenus par le FMI n'ont pas empêché la résurgence de l'instabilité économique. Cela pourrait être dû à des faiblesses institutionnelles, une mauvaise gouvernance ou une corruption persistante, qui auraient sapé les efforts à déployer pour stabiliser l'économie.

Ainsi, la décision du FMI de conclure ses revues, même lorsque les indicateurs économiques clés comme l'inflation ne s'amélioraient pas, soulève des questions sur la cohérence et la rigueur de son approche. Pour éviter que ses interventions ne deviennent

des soutiens financiers sans réformes effectives, le FMI doit reconsidérer la manière dont il évalue le succès de ses programmes et s'assurer que ses conditionnalités sont réellement respectées et appliquées de manière à produire des résultats durables.

Figure 5: Moyenne annuelle du taux d'inflation en RDC (Période: 2010-2024)



Source: Banque centrale du Congo. En effet, les données pour les années 2012-2016 proviennent du Bulletin mensuel d'informations statistiques de Mai 2020 (BCC, cf. page 1), publié le 15 Juin 2020. Les données pour les années 2017-2018 proviennent du Bulletin mensuel d'informations statistiques de Juin 2022 (BCC, cf. page 1), publié le 15 Juillet 2022. Les données pour les années 2019-2024 proviennent du Bulletin mensuel d'informations statistiques de Mai 2024 (BCC, cf. page 1), publié le 15 Juin 2024.

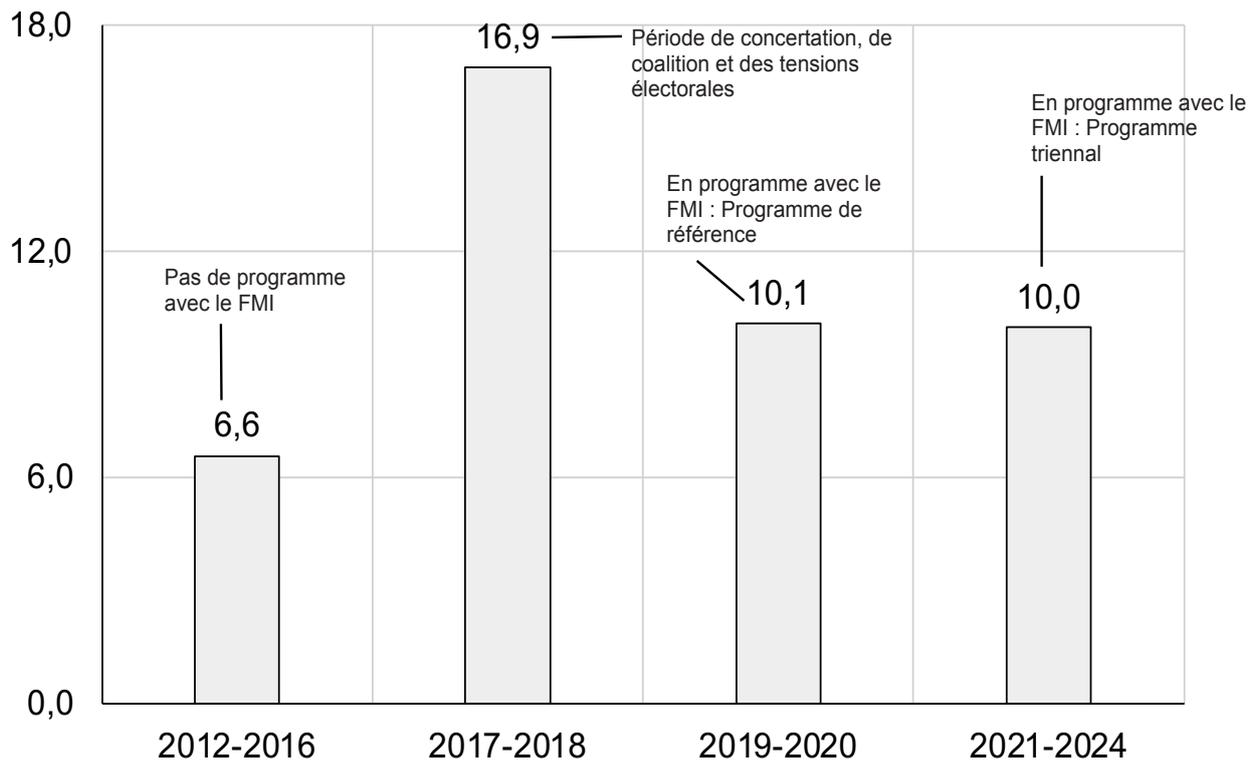
Note: À ce jour, un consensus relativement large a été atteint dans la littérature économique concernant certains aspects de l'interaction entre la croissance économique et l'inflation. Il est généralement admis qu'une croissance élevée et soutenue, accompagnée d'une faible inflation, constitue l'objectif central de la politique macroéconomique (cf. Fisher 1983). De plus, il est largement reconnu qu'il existe un effet de seuil dans la relation entre l'inflation et la croissance, c'est-à-dire qu'au-delà d'un certain niveau d'inflation, celle-ci ralentit significativement la croissance (cf. Fisher 1993; Sarel 1996; Bruno et Easterly 1998; Christoffersen et Doyle 1998; Ghosh et Phillips 1998; Ghosh 2000). Ce seuil critique est estimé à 1-3% pour les pays industrialisés et à 11-12% pour les pays en développement (cf. Khan et Senhadji 2001).

Tout comme pour l'inflation, plusieurs autres indicateurs économiques et sociaux révèlent des incohérences marquantes dans la façon dont le FMI a conclu ses revues dans le cadre de son programme de FEC entre 2021 et 2024.

En effet, lorsque l'on examine la période sans programme avec le FMI de 2012 à 2016, plusieurs indicateurs tels que la volatilité du taux de change, la dette intérieure et extérieure, le solde budgétaire, ainsi que la part de la population vivant en extrême pauvreté, étaient relativement stables, voire en légère amélioration. Le taux de change était modérément volatile, la dette extérieure et intérieure étaient sous contrôle, le solde budgétaire affichait

un léger excédent, et bien que la pauvreté restait élevée, elle ne montrait pas de signe de détérioration rapide.

Figure 6: Variation du taux de change nominal en RDC, en moyenne annuelle (CDF/1 USD, Période: 2010-2024)

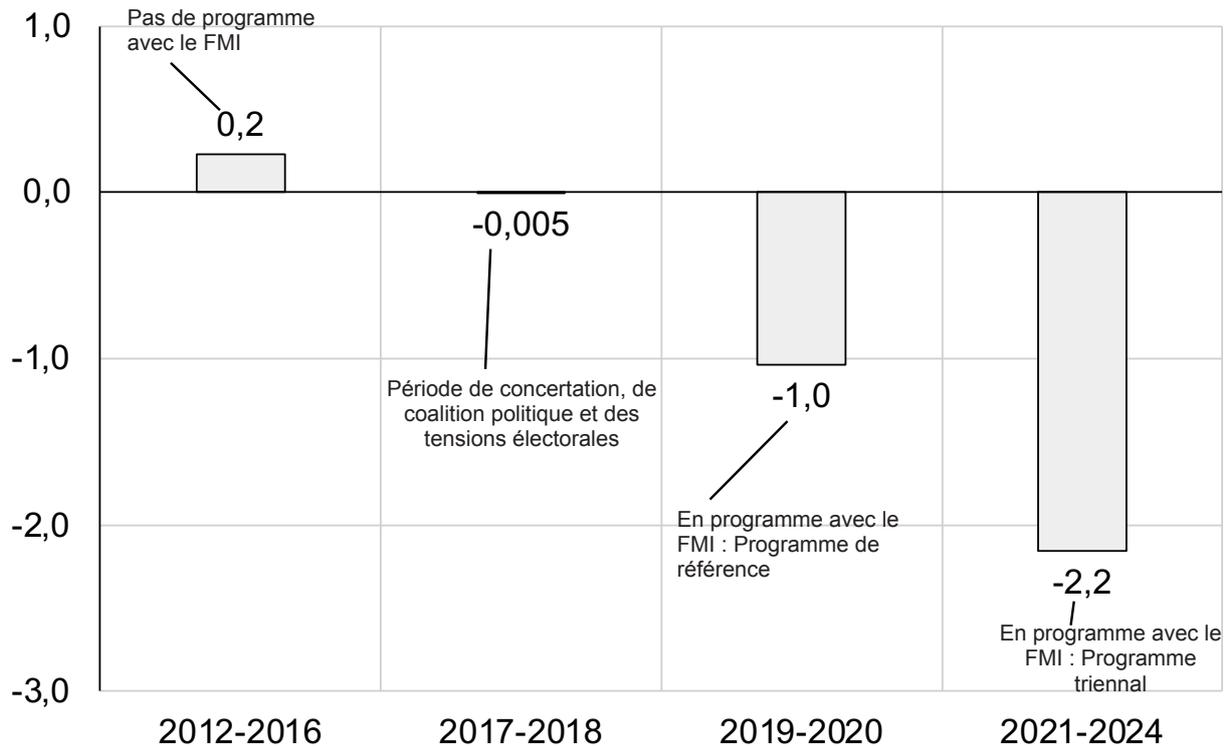


Source: Banque centrale du Congo. Note: Les données pour les années 2011-2019 proviennent du Bulletin mensuel d'informations statistiques de Mai 2020 (BCC, cf. page 44), publié le 15 Juin 2020. Les données pour les années 2020-2024 proviennent du Bulletin mensuel d'informations statistiques de Mai 2024 (BCC, cf. page 32), publié le 15 Juin 2024. Note: Les données considérées dans ce graphique sont des taux change moyen. Dans les annexes, nous présentons également la série du taux de change fin période.

Cependant, durant la période de concertation, de coalition politique et de tensions électorales entre 2017 et 2018, la situation s'est dégradée de manière notable. La volatilité du taux de change a triplé, la dette intérieure a explosé, et bien que la dette extérieure ait légèrement diminué, le solde budgétaire est devenu négatif. La part de la population vivant en extrême pauvreté a augmenté de manière significative.

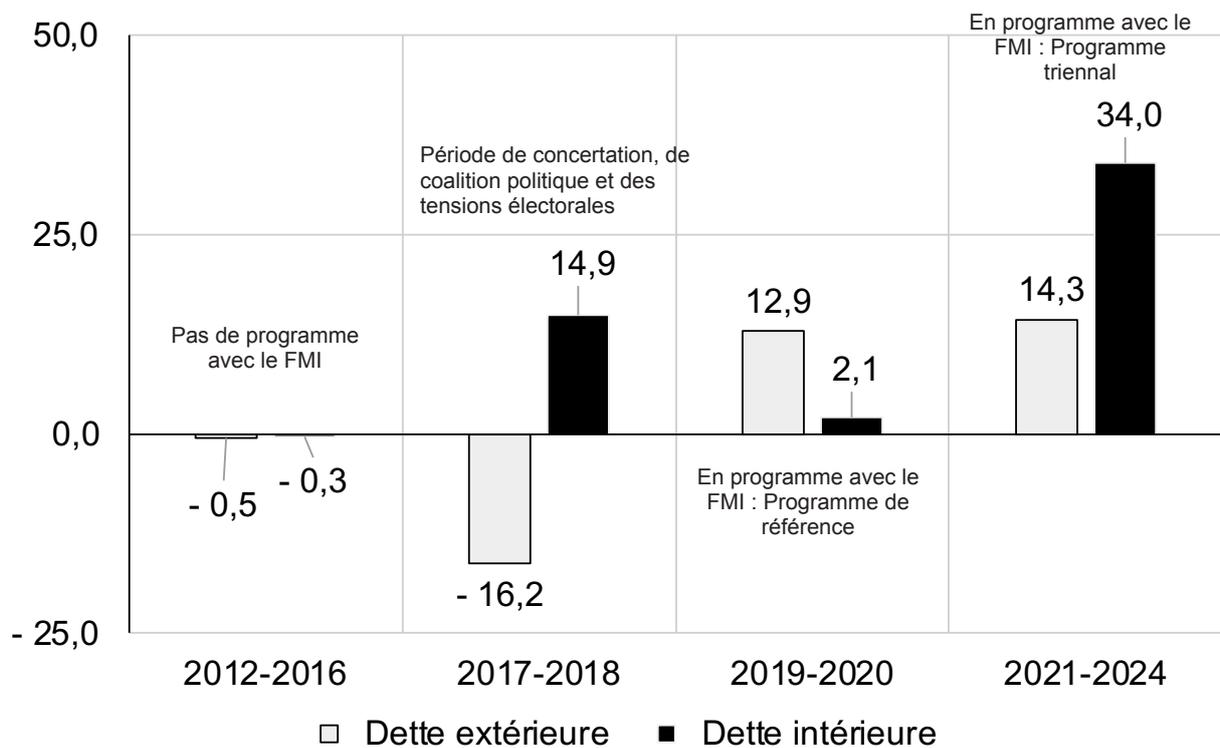
Malgré cette détérioration, l'introduction des programmes du FMI, d'abord avec le Programme de référence (FCR) de 2019 à 2020, puis avec le Programme triennal (FEC) de 2021 à 2024, n'a pas inversé ces tendances négatives. Au contraire, sous la supervision du FMI, la volatilité du taux de change est restée élevée, la dette intérieure a continué d'augmenter de manière alarmante, le déficit budgétaire s'est aggravé, et la part de la population vivant en extrême pauvreté est restée inchangée à un niveau très élevé de 84,1%.

Figure 7: Évolution du solde budgétaire en pourcentage du PIB entre 2012 et 2024



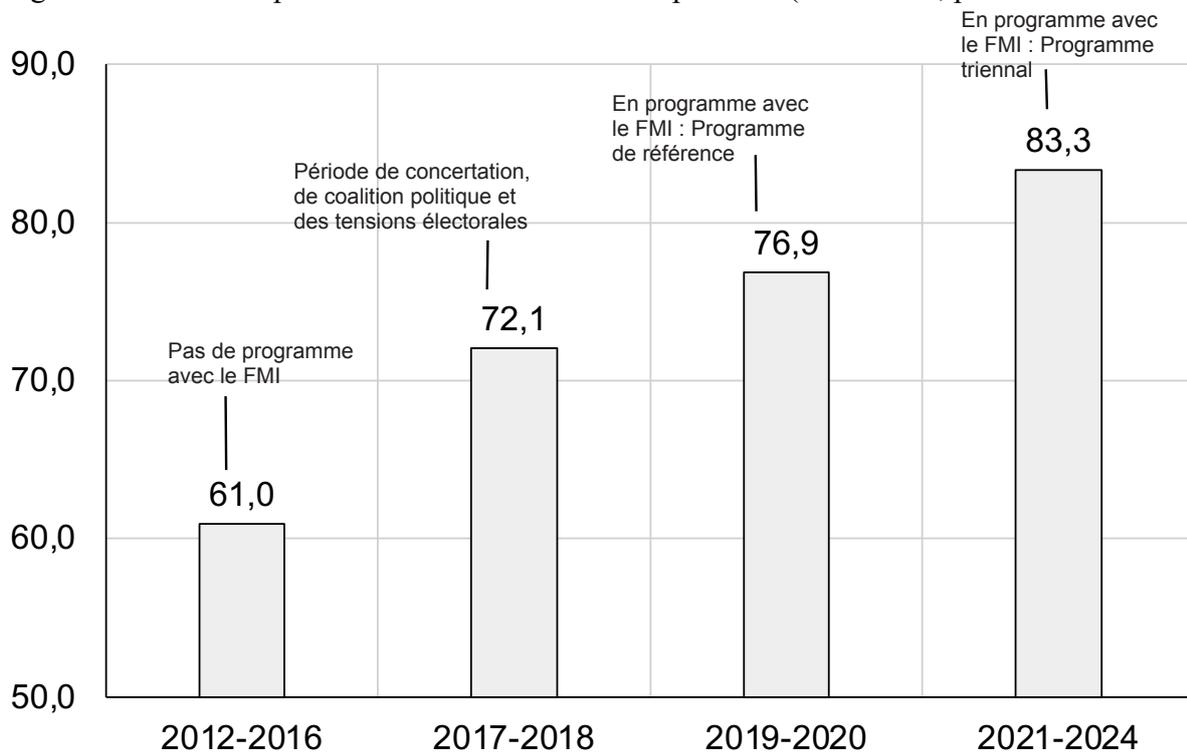
Source : Comité Technique des réformes, ministère des Finances de la RDC.

Figure 8: Croissance de la dette extérieure et de la dette intérieure en RDC (en % 2012 - 2024)



Source : Direction Générale de la Dette Publique.

Figure 9: Nombre de personne vivant dans l'extrême pauvreté (en millions, période: 2010-2024)



Note: Les données utilisées proviennent de la plateforme sur la pauvreté et les inégalités de la Banque mondiale (PIP, Poverty and Inequality Platform). En effet, la PIP est un outil de calcul interactif qui présente les estimations de la Banque mondiale sur la pauvreté, les inégalités et la prospérité partagée pour plus de 160 économies à travers le monde.

Cette situation met en évidence une incohérence fondamentale dans l'approche du FMI. En concluant ses revues et en poursuivant le soutien financier malgré des indicateurs économiques et sociaux aussi alarmants, le FMI semble tolérer des échecs répétés dans la mise en œuvre des réformes censées stabiliser l'économie et améliorer le bien-être de la population. Comme cela a été souligné précédemment, une telle tolérance dénote un affaiblissement de la pression incitative pour des réformes significatives.

L'incapacité à réduire la pauvreté, à stabiliser les finances publiques et à contrôler la volatilité économique sous la supervision du FMI soulève des questions sur la pertinence et l'efficacité des conditionnalités imposées. Si les programmes du FMI n'ont pas réussi à améliorer les indicateurs fondamentaux du développement économique et social, cela pourrait indiquer que les réformes soutenues n'étaient pas suffisamment adaptées aux réalités structurelles du pays ou qu'elles ont été mal mises en œuvre.

7 Banque mondiale et la BAD: Comptabilité des incohérences et perspectives

Hormis le programme du FMI, la RDC avait également bénéficié d'une assistance financière substantielle de la BM et la BAD au cours de la période cible. Ces financements visent notamment à soutenir les réformes économiques, à renforcer la gouvernance et à promouvoir un développement inclusif.

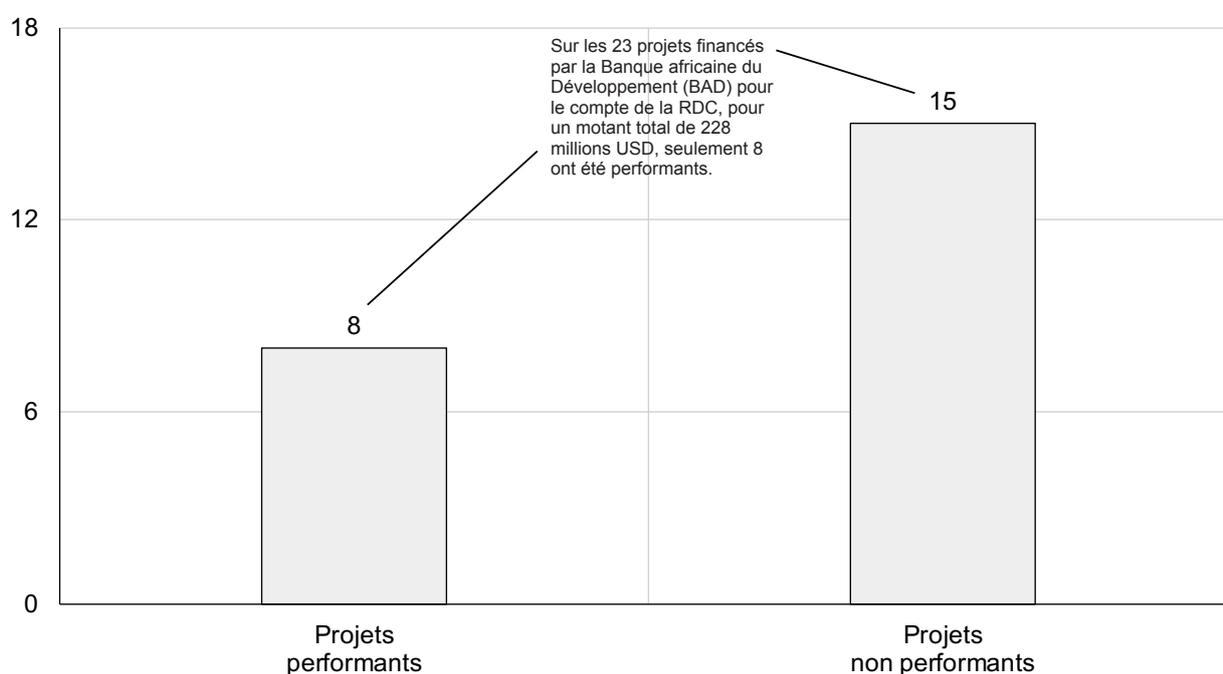
Tableau 8: Décaissements approuvés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en faveur de la RDC (2019-2024)

Panel A: Financement de la Banque mondiale (BM)				
Type de Fonds	Sigle	Montant (en millions USD)	Date d'approbation du Conseil	Objectif
Premier soutien budgétaire	DPO	250	Juin 2022	Soutenir le programme de réformes du gouvernement pour relever les principaux défis de gouvernance en matière de finances publiques et d'ouverture du marché afin d'accélérer un développement inclusif et résilient face au climat
Deuxième soutien budgétaire	DPO	500	Mars 2023	Soutenir le programme de réformes du gouvernement pour relever les principaux défis de gouvernance en matière de finances publiques et d'ouverture du marché afin d'accélérer un développement inclusif et résilient face au climat
Panel B: Financement de la Banque africaine de développement (BAD)				
Type de Fonds		Montant (en millions USD)	Échéance cible	Nombre de projets actifs
Portefeuille national et régional		228	2019-2024	23

D'une part, la Banque mondiale a approuvé plusieurs décaissements importants pour la RDC dans le cadre de son programme de soutien budgétaire. En juin 2022, la Banque Mondiale a approuvé un premier soutien budgétaire de 250 millions de dollars américains.

Ce financement a été conçu pour aider le gouvernement de la RDC à mettre en œuvre des réformes essentielles visant à améliorer la gouvernance financière et à stimuler l’ouverture du marché, avec pour objectif d’accélérer un développement économique inclusif et résilient aux changements climatiques. En mars 2023, un deuxième soutien budgétaire de 500 millions de dollars américains a été approuvé. Ce second décaissement a renforcé les efforts du gouvernement pour poursuivre les réformes entamées, ciblant spécifiquement les mêmes domaines critiques de la gouvernance des finances publiques et de l’ouverture du marché. L’objectif était d’assurer une continuité dans les initiatives visant à promouvoir un développement durable, inclusif et capable de résister aux chocs climatiques.

Figure 10: Dynamique de la dette extérieure et de la dette intérieure en RDC entre 2019 et 2024



Note: Les projets non performants de la BAD incluent les projets potentiellement problématiques, les projets problématiques, les projets à surveiller et les projets épinglés. Au moment de la clôture de la sixième revue du FMI (i.e., en date du 30 juin 2024), les projets suivants ont été non performants: Projet d’appui au développement de chaîne de valeur agricole; Projet d’Urgence d’Appui à la Production Agricole (Facilité africaine de production alimentaire d’urgence, AEFPPF - RDC); Programme d’appui au développement agro-industriel de Nganda; Projet d’entrepreneuriat jeunes dans l’agriculture et l’agro-business; Projet d’aménagement de la route RN2 Bukavu-Goma; Projet prioritaire de sécurité aérienne phase 2 (PPSA 2); Projet voie d’accès route-rail RDC; Projet de construction du corridor économique transnational; Projet d’appui à la gouvernance et à l’amélioration du secteur de transport; Appui ADN, Élaboration PDILB & Études faisabilité CAB-RDC; Projet d’appui au développement du secteur financier; Projet voie d’accès route-rail RDC; Projet de construction du corridor économique transnational; Ruzizi III - RDC.

D’autre part, le financement de la BAD, d’un montant total de 228 millions USD sur la période 2019-2024, était réparti sur 23 projets nationaux et régionaux. Cependant, une évaluation des performances de ces projets montre une situation préoccupante. À la clôture de la sixième revue du FMI, un nombre important de ces projets étaient non performants

(soit un totale de 15 projets non performants sur les 23 mis en œuvre), incluant des initiatives clés telles que le Projet d'appui au développement de la chaîne de valeur agricole, le Projet d'urgence d'appui à la production agricole, et le Projet de construction du corridor économique transnational, entre autres. Ces projets non performants signalent une gestion inefficace des fonds alloués, un manque de supervision adéquate, et possiblement des problèmes structurels de gouvernance.

La décision du FMI de conclure ses revues malgré ces échecs est incohérente avec les objectifs mêmes de ses programmes, qui visent à assurer une utilisation efficace et transparente des ressources pour promouvoir le développement économique. En continuant à soutenir financièrement la RDC sans exiger des résultats tangibles et sans adresser les faiblesses manifestes dans la mise en œuvre des projets financés, le FMI accompagne la RDC dans le processus du sous-développement. Les fonds alloués par la Banque mondiale et la BAD étaient destinés à des réformes critiques et à des projets de développement essentiels pour améliorer la gouvernance, renforcer les infrastructures et stimuler l'économie.

Le fait que de nombreux projets de la BAD soient non performants, et que le FMI ait tout de même conclu ses revues, soulève des questions sur la capacité des institutions internationales à coordonner efficacement leurs efforts et à garantir que les ressources allouées aient un impact positif réel sur le terrain. Cela met également en lumière la nécessité pour le FMI de revoir sa stratégie en RDC, en insistant sur une plus grande responsabilisation et en conditionnant le soutien financier à des résultats concrets et mesurables dans la mise en œuvre des réformes et des projets de développement.

Sans une telle approche, les ressources seront inévitablement dilapidées, les objectifs de développement réduits à de simples illusions, et la population congolaise continuera de payer le prix fort de cette inefficacité.

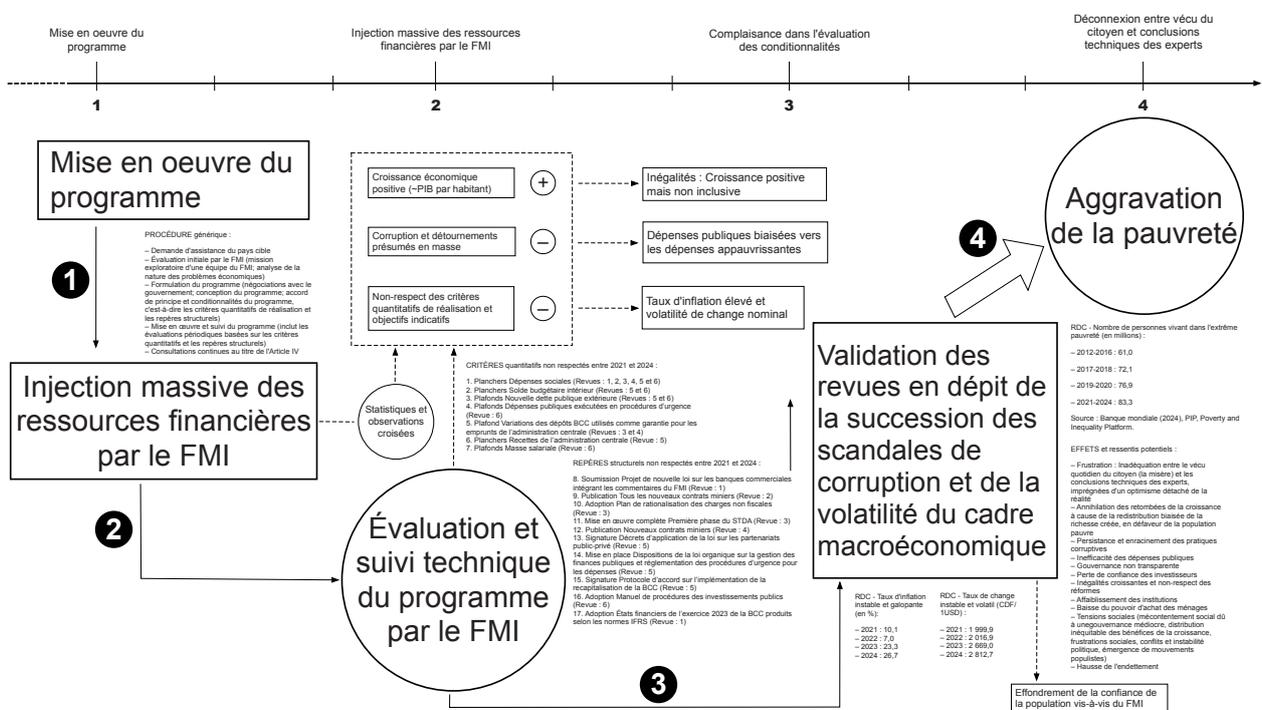
En théorie, on s'attend à ce que les injections massives de ressources financières financent les efforts de stabilisation macroéconomique, les investissements en infrastructures et la consolidation des institutions. Cependant en pratique, dans le contexte spécifique de la RDC, les effets positifs potentiels de ces injections financières ont été largement neutralisés par une série de dysfonctionnements structurels. La corruption généralisée et les détournements massifs de fonds publics ont absorbé les ressources de développement essentiels, limitant leur impact sur le bien-être de la population.

De plus, la volatilité macroéconomique, exacerbée par une mauvaise gestion des réformes, a débouché à une inflation élevée et à une dépréciation de la monnaie, réduisant ainsi le pouvoir d'achat des ménages et aggravant leur précarité. Le non-respect des critères quantitatifs de réalisation et des objectifs indicatifs, qui devaient guider la mise en œuvre des réformes, a en outre affaibli la crédibilité des politiques économiques du pays, compromettant ainsi les progrès vers un développement durable.

La Figure 11 met en relief une contradiction dans l'approche du FMI en RDC. En effet, bien que des ressources financières importantes soient mobilisées pour soutenir

l'économie, les faiblesses institutionnelles et la corruption endémique ont largement détourné ces fonds de leur objectif initial. Au lieu de favoriser le développement et de réduire la pauvreté, ces facteurs ont exacerbé les inégalités, affaibli les institutions, et intensifié les tensions sociales. En sus, bien que les financements approuvés à titre de décaissement soient essentiels pour soutenir les réformes économiques et de gouvernance, leur efficacité a été compromise par des défis structurels et institutionnels profonds. En effet, puisque les institutions congolaises manquent souvent des capacités techniques et administratives pour gérer efficacement les fonds reçus, toute faiblesse dans les systèmes de contrôle ou dans la gestion des finances publiques ne peut que conduire à une utilisation inefficace des ressources. De ce fait, les projets ciblés peuvent être mal planifiés, mal exécutés ou même abandonnés.

Figure 11: Comment le FMI a accompagné le sous-développement en RDC entre 2019 et 2024



Note : La figure illustre les défis économiques et sociaux rencontrés en RDC lors de la mise en œuvre du programme du FMI entre 2021 et 2024. Malgré l'injection de ressources financières, la persistance de la corruption, l'inefficacité des réformes, et la déconnexion entre les analyses techniques et la réalité ont conduit à une aggravation des inégalités et une perte de confiance de la population, avec une augmentation significative du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, lequel est passé suivant les estimations de la Banque mondiale de 75,6 millions à en 2019 à 86,0 millions de personnes en 2024.

Par ailleurs, la RDC est marquée par une instabilité politique et sécuritaire persistante, particulièrement dans les régions de l'Est. Cette instabilité rend difficile la mise en œuvre des projets de développement et détourne l'attention et les ressources nécessaires à la stabilité économique.

Aussi, une grande partie de l'économie congolaise est informelle et dollarisée, ce qui complique la collecte des recettes fiscales et la mobilisation des ressources internes. L'incapacité à intégrer cette économie informelle et à la dédollariser, en dépit de l'assistance technique et financier du FMI, limite naturellement l'efficacité des réformes à implémenter.

In fine, les décaissements sont souvent conditionnés à des réformes structurelles. Cependant, les réformes mises en place sont souvent superficielles et ne s'attaquent pas aux causes profondes des problèmes économiques. Les changements nécessaires pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des institutions sont souvent retardés ou mis en œuvre de manière inadéquate.

Commencer les mêmes erreurs, en finançant l'économie de la RDC, sans renforcer l'intégrité des fondamentaux, et ensuite espérer obtenir des résultats différents ne serait-il pas dans le cas d'espèce une preuve de myopie flagrante?

Ainsi, pour rendre le programme du FMI plus productif et pour améliorer l'efficacité des décaissements de la Banque Mondiale, il s'avère indispensable de s'attaquer aux problèmes fondamentaux de l'économie de la RDC et de renforcer l'intégrité des fondamentaux en veillant aux préalables suivants:

- Renforcer la transparence et la responsabilité: Il est impératif de mettre en œuvre des mécanismes robustes de suivi et de contrôle des fonds publics. Des audits réguliers et indépendants doivent être institués pour garantir que les ressources sont utilisées de manière appropriée.
- Renforcement des mécanismes de surveillance: Il est crucial de mettre en place des mécanismes de surveillance robustes et indépendants pour garantir que les fonds alloués sont utilisés conformément aux objectifs définis
- Implémenter des réformes institutionnelles conséquentes: Les institutions chargées de la gestion des fonds publics doivent être réformées en profondeur pour réduire les opportunités de corruption⁵¹. Cela inclut la digitalisation des processus financiers pour améliorer la traçabilité et réduire les manipulations manuelles, mais aussi les réformes de la justice et des systèmes économiques pour créer un environnement plus favorable au développement durable.
- Gestion de l'économie informelle: Des stratégies doivent être élaborées pour intégrer progressivement l'économie informelle dans l'économie officielle. Cela pourrait inclure des incitations pour les petites entreprises à s'enregistrer officiellement et des réformes fiscales adaptées, des mécanismes pour valoriser la main-d'œuvre faiblement qualifiée.

⁵¹ Les réformes doivent aller au-delà des simples ajustements administratifs et s'attaquer aux racines des problèmes économiques.

- Appliquer des sanctions sévères contre la corruption: Les responsables impliqués dans des scandales de détournement de fonds doivent être poursuivis et sanctionnés de manière exemplaire pour dissuader de futurs abus. Cela implique donc, *a priori*, un justice indépendante et efficace.
- Engager véritablement la société civile et les partenaires internationaux: La collaboration avec des ONG et des organisations internationales peut renforcer la surveillance et la pression pour des réformes⁵². Le FMI et la Banque mondiale doivent conditionner leur aide à des progrès concrets en matière de gouvernance.
- Investir dans le leadership éthique des acteurs politiques: Il est crucial de promouvoir un leadership éthique parmi les acteurs politiques pour garantir une gestion efficiente, honnête et transparente des ressources publiques⁵³. Cela passe non seulement par des programmes de formation et de sensibilisation à l'éthique professionnelle et à la bonne gouvernance, mais aussi et avant tout, par la mise en place du mécanisme de création d'une offre de leadership de qualité. Ce mécanisme requiert de procéder préalablement à un audit en leadership et à une évaluation métrique des composantes atomiques du leadership au sein du gouvernement, mais aussi au sein de l'administration publique tout entière.

Chaque fois que les conditions ci-dessus énumérées ne seront pas pleinement remplies, comme c'est le cas pour la période 2019-2024, le FMI ne fera qu'alimenter la pauvreté et les inégalités, en finançant et en accompagnant le pays dans le sous-développement. Pour éviter cela, le FMI doit non seulement fournir des ressources financières, mais aussi exiger des garanties solides sur l'utilisation de ces fonds et s'assurer que les réformes promises sont effectivement mises en œuvre. La pression doit être maintenue sur les gouvernements pour qu'ils respectent leurs engagements et mettent en place des mesures de transparence et de responsabilisation robustes. Seule une approche rigoureuse et intégrée permettra de s'assurer que les fonds du FMI contribuent réellement au développement économique et social de la RDC.

8 Conclusion

L'examen critique de la mise en œuvre du programme du FMI en RDC entre 2019 et 2024 révèle un tableau complexe marqué par des succès apparents mais aussi par des défis persistants. Les décaissements substantiels approuvés par le FMI, la Banque mondiale et la BAD montrent un engagement clair à soutenir la stabilité macroéconomique et les

⁵² Impliquer activement la société civile et les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement peut améliorer la transparence et la responsabilité. Les citoyens doivent être en mesure de surveiller et d'évaluer l'utilisation des fonds publics.

⁵³ Le FMI et les autres partenaires du développement doit investir dans le renforcement des capacités des institutions congolaises. Cela inclut la formation du personnel, l'amélioration des systèmes de gestion financière et l'augmentation de la transparence dans les processus administratifs. Il est également envisageable d'aller plus loin en considérant les composantes atomiques du leadership (cf. Matata Poonyo et Tsasa, 2025).

réformes de gouvernance en RDC. Cependant, ces efforts se sont vu être entravés par des problèmes structurels profonds tels que la corruption endémique, la faiblesse des capacités institutionnelles, l'instabilité politique, la crise sécuritaire permanente, ainsi que la dollarisation et la prépondérance de l'économie informelle.

Les scandales de détournement de fonds et de corruption qui ont jalonné cette période illustrent les difficultés à traduire les engagements financiers en progrès concrets sur le terrain. Des fonds destinés à des initiatives cruciales de développement et de réforme ont été siphonnés, compromettant ainsi l'efficacité des programmes soutenus par les institutions financières internationales.

Pour que les interventions du FMI et des autres partenaires du développement soient véritablement productives, il est impératif de renforcer les mécanismes de transparence et de responsabilité. Les réformes institutionnelles doivent être approfondies pour réduire les opportunités de corruption, des audits des fonds utilisés doivent être effectués pour établir les responsabilités respectives, et des sanctions sévères doivent être appliquées pour dissuader les abus futurs. De plus, l'engagement actif de la société civile est essentiel pour surveiller l'utilisation des ressources mobilisées.

L'investissement dans un leadership éthique et dans la gestion efficace de l'économie informelle est également crucial. Une approche atomique et holistique, combinée à des réformes structurelles substantielles, peut transformer les efforts du FMI en progrès réels et durables pour la RDC. Sans ces mesures, il est probable que les fonds continueront à alimenter la pauvreté et les inégalités, plutôt que de promouvoir une croissance inclusive et un développement durable. En sus, le fossé de méfiance entre le peuple congolais et les institutions de Bretton Woods risque de se creuser davantage.

Références

- Abbotta, Philip, Thomas Barnebeck Andersen and Finn Tarp, 2010, “IMF and economic reform in developing countries,” *The Quarterly Review of Economics and Finance*, vol. 50, 17-26.
- Acemoglu, Daron and James A. Robinson, 2019, *The Narrow Corridor: States, Societies, and the Fate of Liberty*, Penguin Publishing Group, 558 pages.
- Acemoglu, Daron, and Robinson, James A., 2001, “A Theory of Political Transitions.” *American Economic Review*, vol. 91, no. 4, pp. 938-963.
- Acemoglu, Daron, and Robinson, James A., 2006, *Economic Origins of Dictatorship and Democracy*. Cambridge University Press.
- Acemoglu, Daron, and Robinson, James A., 2012, *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*. Crown Business.
- Acemoglu, Daron, Douglass North, Francis Fukuyama and Dani Rodrik, 2008, *Governance, Growth, and Development Decision-making*, The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 35 pages.
- Akitoby, Bernardin and Matthias Cinyabuguma, 2005, “Sources of Growth in the Democratic Republic of the Congo: An Econometric Approach,” in Jean A.P. Clément (ed.), *Post-conflict Economics in Sub-Saharan Africa: Lessons from the Democratic Republic of Congo*, Chapter 6, International Monetary Fund, 177-204.
- Ames, Brian, Abdikarim Farah and Simona Bovha Padilla, 2019, IMF Survey: Democratic Republic of the Congo Gets \$551 Million IMF Loan, IMF African Department. Url: imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/socar121109a.
- Amoh, J.K., Ofori-Boateng, K., Nsor-Ambala, R., and Anarfo, E.B., 2023, Revisiting the Tax Evasion and Corruption–Economic Development Nexus in Ghana: Fresh Evidence from a SEM Approach. *Journal of Economic and Administrative Sciences*.
- Banque africaine de développement, BAD, 2010, République Démocratique du Congo (RDC): Éligibilité aux ressources de l’Appui supplémentaire dans le cadre de la Facilité en faveur des États fragiles (FEF), Note complémentaire au DSP 2008-2012, Département régional centre (ORCE), 17 pages.
- Banque centrale (BCC), 2020, Communiqué annuel sur la politique monétaire, Comité de politique monétaire (CPM, 10 janvier 2020).
- Banque centrale (BCC). Rapports annuels 2007, 2008, 2013, 2015, 2016, 2017; Condensé hebdomadaire d’informations statistiques 2019 (no. 36, 51).
- Banque mondiale (The World Bank), 2022, DRC Foundational Economic Governance Reforms Development Policy Financing (P177460).
- Banque mondiale (The World Bank), 2023, Second DRC Foundational Economic Governance Reforms Development Policy Financing (P179141).
- Banque Mondiale, 1979, Mémoire Économique sur le Zaïre. L’économie zaïroise, Situation courante et Contraintes. Bureau régional Afrique de l’Est, Rapport no. 2S18-ZR, Octobre 1979, 216 pages.
- Banque Mondiale, 1981, Mémoire Économique sur le Zaïre. L’évolution économique récente et la voie vers la relance. Bureau régional Afrique de l’Est, Rapport no. 3287-ZR, Mai 1981, 110 pages.

- Banque Mondiale, WDI DataBank, 2024, *World Bank Open Data*. Url: donnees.banque-mondiale.org.
- Baqir, Reza, Rodney Ramcharan and Ratna Sahay, 2005, "IMF Programs and Growth: Is Optimism Defensible?" *IMF Staff Papers*, vol. 52, no. 2, 260-286.
- Barro, Robert J. and Jong-Wha Lee, 2005, "IMF programs: Who is chosen and what are the effects?" *Journal of Monetary Economics*, vol. 52, no. 7, 1245-1269.
- Barro, Robert J. and Jong-Wha Lee, 2005, "IMF programs: Who is chosen and what are the effects?" *Journal of Monetary Economics*, vol. 52, no. 7, 1245-1269.
- Beaugrand, Philippe, 1997, Zaire's Hyperinflation, 1990-96, IMF Working paper, no. 97/50, 39 pages.
- Beith, Malcolm and Paul Richardson, 2015, IMF Ready to Lend \$1 Billion to Democratic Republic of Congo, Bloomberg. Url: [bloomberg.com/news/articles/2015-02-18/imf-willing-to-lend-1-billion-to-democratic-republic-of-congo](https://www.bloomberg.com/news/articles/2015-02-18/imf-willing-to-lend-1-billion-to-democratic-republic-of-congo).
- Bird, Graham and Dane Rowlands, 2017, "The Effect of IMF Programmes on Economic Growth in Low Income Countries: An Empirical Analysis," *The Journal of Development Studies*, vol. 53, no. 2, 2179-2196.
- Bird, Graham, 1995, *IMF Lending to Developing Countries: Issues and Evidence*, New York: Routledge, 204 pages.
- Bird, Graham, 2001, "IMF Programs: Do They Work? Can They be Made to Work Better?" *World Development*, vol. 29, no. 11, 1849-1865.
- Bird, Graham, 2007, "The IMF: A Bird's Eye View of its Role and Operations," *Journal of Economic Surveys*, vol. 21, no. 4, 683-745.
- Burnside, Craig and David Dollar, 2000, "Aid, Policies, and Growth," *The American Economic Review*, vol. 90, no. 4, 847-868.
- Camdessus, Michel, 1998, The Role of the IMF: Past, Present, and Future, Annual Meeting of the Bretton Woods Committee, February 13, 1998, Washington, D.C.
- Chama, Brian, 2019, "Anti-corruption Tabloids in Democratic Republic of Congo," In: *Anti-Corruption Tabloid Journalism in Africa*, Springer International Publishing, pp 167-182.
- Clemens, Michael A., Steven Radelet, Rikhil R. Bhavnani and Samuel Bazzi, 2012, "Counting Chickens when they Hatch: Timing and the Effects of Aid on Growth," *The Economic Journal*, vol. 122, no. 561, 590-617.
- Clift, Jeremy (dir.), 2004, *Guide du FMI: Qu'est-ce que le Fonds monétaire international?* Washington, DC: Division des services multimédias du Fonds monétaire international, 52 pages. Url: [imf.org/external/pubs/ft/exrp/what/fre/whatf.pdf](https://www.imf.org/external/pubs/ft/exrp/what/fre/whatf.pdf).
- Clowes, William, 2019a, IMF, Congo Meet as President Tshisekedi Seeks Reconciliation, Bloomberg, Markets. url: [bloomberg.com/news/articles/2019-05-23/imf-congo-meet-as-president-tshisekedi-seeks-reconciliation](https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-05-23/imf-congo-meet-as-president-tshisekedi-seeks-reconciliation).
- Clowes, William, 2019b, IMF Sees Opportunities in Congo After Peaceful Transition, Bloomberg, Economics. url: [bloomberg.com/news/articles/2019-09-04/imf-says-congo-transition-creates-opportunity-for-reform](https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-09-04/imf-says-congo-transition-creates-opportunity-for-reform).
- Collier, Paul, 2007, *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*. Oxford University Press.
- Collier, Paul, and Anke Hoeffler, 2004, "Greed and Grievance in Civil War," *Oxford Economic Papers*, vol. 56, no. 4, pp. 563-595.

- Connors, Thomas A., 1979, The apparent effects of recent IMF stabilization programs. International Finance Discussion Papers, no. 135, Board of Governors of the Federal Reserve System, 15 pages.
- Conway, Patrick, 1994, "IMF Lending Programs: Participation and Impact," *Journal of Development Economics*, vol. 45, no. 2, 365-391.
- Conway, Patrick, 2007, "The Revolving Door: Duration and Recidivism in IMF Programs," *The Review of Economics and Statistics*, vol. 89, no. 2, 205-220.
- Dabla-Norris, E., Gradstein, M., and Inchauste, G., 2022, Corruption, Economic Growth and the Informal Sector: Empirical Evidence from Developing Countries.
- David, Paul A., 1985, Clio and the Economics of QWERTY. *The American Economic Review*, 75(2), 332-337.
- de Looringhe, Dominique de Crombrugge et Ruerd Ruben, 2012, *Table rase—et après ? Évaluation de l'allègement de la dette en République démocratique du Congo 2003-2010*, Direction de l'Évaluation de la Politique et des Opérations (IOB), ministère des Affaires étrangères, La Haye, et Service de l'Évaluation Spéciale de la Coopération internationale (SES), Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Bruxelles, 224 pages.
- De Simone, Elina, Giuseppe Lucio Gaeta et Paulo Reis Mourão, 2017, "The impact of fiscal transparency on corruption: An empirical analysis based on longitudinal data," *The BE Journal of Economic Analysis and Policy*, vol. 17, no. 4, 20170021.
- De Simone, Elina, Mariangela Bonasia, Giuseppe Lucio Gaeta et Lorenzo Cicatiello, 2019, "The effect of fiscal transparency on government spending efficiency," *Journal of Economic Studies*, vol. 46, no. 7, 1365-1379.
- De Vries, Margaret Garritsen, 1987, *Balance of Payments Adjustment, 1945 to 1986: The IMF Experience*, International Monetary Fund, 336 pages.
- Dicks-Mireaux, Louis, Mauro Mecagni and Susan Schadler, 2000, "Evaluating the Effect of IMF Lending to Low-Income Countries," *Journal of Development Economics*, vol. 61, no. 2, 495-526.
- Dömeland, Dörte, François Kabuya Kalala et Mizuho Kida, 2012, « Contraintes des Politiques Macroéconomiques », in Johannes Herderschee, Daniel Mukoko Samba et Moïse Tshimenga Tshibangu (eds.), *Résilience d'un Géant Africain Accélérer la Croissance et Promouvoir en République Démocratique du Congo*, Vol. I Synthèse, contexte historique et macroéconomique, Chap. 3, pp. 123-169.
- Donovan, Donal J., 1981, "Real Responses Associated with Exchange Rate Action in Selected upper Credit Tranche Stabilization Programs," *IMF Staff Papers*, vol. 28, no. 4, 698-727.
- Donovan, Donal J., 1982, "Macroeconomic Performance and Adjustment under Fund-Supported Programs: The Experience of the Seventies," *IMF Staff Papers*, vol. 29, no. 2, 171-203.
- Doroodian, Khosrow, 1993, "Macroeconomic Performance and Adjustment under Policies Commonly Supported by the International Monetary Fund," *Economic Development and Cultural Change*, vol. 41, no. 4, 849-864.
- Doucouliaagos, Hristos et Martin Paldam, 2009, "The Aid Effectiveness Literature: The Sad Results of 40 Years of Research," *Journal of Economic Surveys*, vol. 23, no. 3, 433-461. Economic Data Series. Federal Reserve Bank of St. Louis

- Doug Bandow and Ian Visquez (eds.), 1994, *Perpetuating Poverty: The World Bank, the IMF, and the Developing World*, Washington, D.C.: Cato Institute, 362 pages.
- Dreher, Axel and Martin Gassebner, 2012, "Do IMF and World Bank Programs Induce Government Crises? An Empirical Analysis," *International Organization*, vol. 66, no. 2, 329-358.
- Dreher, Axel and Roland Vaubel, 2004, The Causes and Consequences of IMF Conditionality, *Emerging Markets Finance & Trade*, vol. 40, no. 3, 26-54.
- Dreher, Axel, 2004, IMF and Economic Growth: The Effects of Programs, Loans, and Compliance with Conditionality, Research Paper Series Thurgauer Wirtschaftsinstitut, 39 pages.
- Dreher, Axel, 2006, "IMF and Economic Growth: The Effects of Programs, Loans, and Compliance with Conditionality," *World Development*, vol. 34, no. 5, 769-788.
- Dreher, Axel, Jan-Egbert Sturm and James Raymond Vreeland, 2009, "Global Horse Trading: IMF Loans for Votes in the United Nations Security Council," *European Economic Review*, vol. 53, no. 7, 742-757.
- Dreher, Axel, Jan-Egbert Sturm and James Raymond Vreeland, 2015, "Politics and IMF conditionality," *Journal of Conflict Resolution*, vol. 59, no. 1, 120-148.
- Dreher, Axel, Silvia Marchesi and James Raymond Vreeland, 2008, "The Political Economy of IMF Forecasts," *Public Choice*, vol. 137, no. 1/2, 145-171.
- Easterly, William, 2003, "Can Foreign Aid Buy Growth?" *Journal of Economic Perspectives*, vol. 17, no. 3, 23-48.
- Easterly, William, 2005, "What did Structural Adjustment Adjust?: The Association of Policies and Growth with Repeated IMF and World Bank Adjustment Loans," *Journal of Development Economics*, vol. 76, no. 1, 1-22.
- Easton, Stephen T., and Duane W. Rockerbie, 1999, "Does IMF Conditionality Benefit Lenders?" *Weltwirtschaftliches Archiv*, Bd. 135, H. 2 (1999), 347-357.
- Edwards, Meredith, John Halligan, Bryan Horrigan and Geoffrey Nicoll, 2012, *Public Sector Governance in Australia*, Australian National University Press, 289 pages.
- Eke, Burcu, and Ali M. Kutan, 2009, "Are International Monetary Fund Programs Effective? Evidence from East European Countries," *Eastern European Economics*, vol. 47, no. 1, 5-28.
- Evrensel, Ayşe Y., 2002, "Effectiveness of IMF-Supported Stabilization Programs in Developing Countries," *Journal of International Money and Finance*, vol. 21, no. 5, 565-587.
- Evrensel, Ayşe Y., 2004, "IMF Programs and Financial Liberalization in Turkey," *Emerging Markets Finance & Trade*, vol. 40, no. 4, 5-19.
- Faini, Riccardo, Jaime de Melo, Abdel Senhadji-Semlali, Julie Stanton, 1991, "Macro Performance under Adjustment Lending," in Vinod Thomas, Ajay Chhibber, Mansoor Dailami, Jaime de Melo (eds.), *Restructuring Economies in Distress: Policy Reform and the World Bank*, Oxford University Press (Published for the World Bank), pp. 222-242.
- Farazmand, Ali, Elina De Simone, Giuseppe Lucio Gaeta et Salvatore Capasso, 2022, "Corruption, lack of Transparency and the Misuse of Public Funds in Times of Crisis: An introduction," *Public Organization Review*, vol. 22, 497-503
- Feldstein, Martin, 1998, "Refocusing the IMF," *Foreign Affairs*, March-April, 20-33.

- Felices-Luna, Maritza, 2012, Justice in the Democratic Republic of Congo: Practicing Corruption, Practicing Resistance? *Critical Criminology*, vol. 20, 197-209.
- Fidrmuc, J., Kostagianni, S. (2015), Impact of IMF Assistance on Economic Growth Revisited, *Economics and Sociology*, vol. 8, no 3, 32-40.
- Fischer, Stanley, 1997, "Applied Economics in Action: IMF Programs," *The American Economic Review*, vol. 87, no. 2, Papers and Proceedings of the Hundred and Fourth Annual Meeting of the American Economic Association (May 1997), 23-27.
- Fischer, Stanley, 1998, "In Defense of the IMF: Specialized Tools for a Specialized Task," *Foreign Affairs*, vol. 77, no. 4, 103-106.
- Fonds monétaire international, FMI, 1944, Statuts du Fonds monétaire international, 22 juillet 1944. Url: imf.org/external/pubs/ft/aa
- Fonds monétaire international, FMI, 2009a, Programme de référence: Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique, 35 pages.
- Fonds monétaire international, FMI, 2009b, *Déclaration au terme d'une visite des services du FMI en République Démocratique du Congo*, Communiqué de presse no. 09/399(F), Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr09399.
- Fonds monétaire international, FMI, 2013, Rapport du FMI No. 13/94, République démocratique du Congo : Consultations de 2012 au titre de l'article IV - Rapport des services du FMI, note d'information au public sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour la République démocratique du Congo, Mars 2013.
- Fonds monétaire international, FMI, 2014, Consultations de 2014 au titre de l'article IV – Rapport des services du FMI; Communiqué de presse; et Déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo, Rapport du FMI n° 14/301, 77 pages.
- Fonds monétaire international, FMI, 2015a, *Prêts du FMI pour les situations de crise*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 4 pages, Avril. Url: imf.org/external/np/exr/facts/re/crislendf.htm.
- Fonds monétaire international, FMI, 2015b, Communiqué de presse: M. David Lipton, Premier Directeur général adjoint du FMI, se rend en République démocratique du Congo pour évoquer les défis économiques, Communiqué de presse no. 15/98. Url: imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr1598
- Fonds monétaire international, FMI, 2016a, *Le FMI en un clin d'oeil*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/external/np/exr/facts/re/glancef.htm.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016aa, *Le FMI et l'Organisation mondiale du commerce*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/The-IMF-and-the-World-Trade-Organization.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016ab, *Les ressources du FMI*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Novembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Where-the-IMF-Gets-Its-Money.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016ac, *Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la

- communication du FMI, 3 pages, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/49/Catastrophe-Containment-and-Relief-Trust.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016ad, *Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 5 pages, Avril. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/11/Debt-Relief-Under-the-Heavily-Indebted-Poor-Countries-Initiative.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016ae, *Le soutien du FMI aux pays à faible revenu*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, Octobre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/IMF-Support-for-Low-Income-Countries.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016b, *Prêts du FMI*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 4 pages, Juin. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/IMF-Lending.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016c, *Droit de tirage spécial (DTS)*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, 4 pages, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/14/51/Special-Drawing-Right-SDR.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016d, *Quotes-parts au FMI*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Juillet. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/14/12/21/IMF-Quotas.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016e, *Le FMI et la bonne gouvernance*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/The-IMF-and-Good-Governance.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016f, *Le FMI et les Objectifs de développement durable*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, 3 pages, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/46/Sustainable-Development-Goals.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016g, *Comment les décisions sont prises au FMI*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 4 pages, Avril. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/27/15/24/How-the-IMF-Makes-Decisions.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016h, *Par quels moyens le FMI encourage-t-il la transparence des finances publiques?* Fiche technique, Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/27/15/46/Encouraging-Greater-Fiscal-Transparency.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016i, *Normes du FMI pour la diffusion des données*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/27/15/24/How-the-IMF-Makes-Decisions.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016j, *Accord de confirmation du FMI*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/20/33/Stand-By-Arrangement.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016k, *La ligne de crédit modulable du FMI (LCM)*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, 2 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/20/40/Flexible-Credit-Line.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016l, *La ligne de précaution et de liquidité (LPL) du FMI*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI,

- Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/20/45/Precautionary-and-Liquidity-Line.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016m, *L'instrument de financement rapide du FMI (IFR)*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/19/55/Rapid-Financing-Instrument.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016n, *La Facilité élargie de crédit du FMI (FEC)*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 2 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/04/Extended-Credit-Facility.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016o, *La Facilité de crédit de confirmation (FCC) du FMI*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/10/Standby-Credit-Facility.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016p, *La Facilité de crédit rapide du FMI (FCR)*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 2 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/27/15/24/How-the-IMF-Makes-Decisions.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016q, *Le mécanisme d'intégration commerciale du FMI*, Fiche technique, Département de la communication du FMI. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/19/51/Trade-Integration-Mechanism.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016s, *Assistance technique et formation*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/external/np/exr/facts/fre/techf.htm.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016t, *Normes et codes: le rôle du FMI*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, 4 pages, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/25/Standards-and-Codes.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016u, *Solidité du système financier*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 2 pages, Avril. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Financial-System-Soundness.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016v, *Programme d'évaluation du secteur financier*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/14/Financial-Sector-Assessment-Program.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016w, *La politique monétaire et les banques centrales*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Octobre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/20/Monetary-Policy-and-Central-Banking.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016x, *Exercice d'alerte avancée FMI-CSF*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, 2 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/29/IMF-FSB-Early-Warning-Exercise.
- Fonds monétaire international, FMI, 2016y, *Le FMI et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Financial-System-Soundness.

- Fonds monétaire international, FMI, 2016z, *Assistance technique et formation*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/imf-capacity-development.
- Fonds monétaire international, FMI, 2017a, *La protection des ressources du FMI et l'évaluation du dispositif de sauvegarde des banques centrales*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, 3 pages, Janvier. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/43/Protecting-IMF-Resources-Safeguards.
- Fonds monétaire international, FMI, 2017b, *L'instrument de soutien à la politique économique*, Fiche technique, Département de la communication du FMI. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/21/Policy-Support-Instrument.
- Fonds monétaire international, FMI, 2017c, Composante à accès élevé de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE), Fiche technique, Département de la communication du FMI, 1 page. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/19/Exogenous-Shocks-Facility-High-Access-Component.
- Fonds monétaire international, FMI, 2018a, *La conditionnalité du FMI*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/28/IMF-Conditionality.
- Fonds monétaire international, FMI, 2018b, *Le FMI et la Banque mondiale*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/27/15/31/IMF-World-Bank.
- Fonds monétaire international, FMI, 2018c, *Comment le FMI favorise la stabilité économique mondiale*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/27/15/22/How-the-IMF-Promotes-Global-Economic-Stability.
- Fonds monétaire international, FMI, 2018d, *La surveillance exercée par le FMI*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, Mars. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/IMF-Surveillance.
- Fonds monétaire international, FMI, 2018e, *Le mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, Avril. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/20/56/Extended-Fund-Facility.
- Fonds monétaire international, FMI, 2018f, *Fonds pour le développement des capacités*, Fiche technique, Département de la communication du FMI, Septembre. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2017/04/19/Funds-for-Capacity-Development.
- Fonds monétaire international, FMI, 2018g, *Le cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu*, Fiche technique, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Juillet. Url: imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/39/Debt-Sustainability-Framework-for-Low-Income-Countries.
- Fonds monétaire international, FMI, 2019a, Collections des documents élaborés en vertu de l'article IV des statuts du FMI: Communiqué de presse; Rapport des services du FMI; Annexe d'informations des services du FMI; Déclaration du Directeur exécutif pour la RDC; Note d'information au public, Url: imf.org/en/Countries/COD.

- Fonds monétaire international, FMI, 2019b, IMF Members' Quotas and Voting Power, and IMF Board of Governors, Washington, DC: Département de la communication du FMI, 3 pages, Novembre. Url: imf.org/external/np/sec/memdir/members.aspx.
- Fonds monétaire international, FMI, 2019c, IMF Executive Board Approves a US\$368.4 Million Disbursement Under the Rapid Credit Facility for the Democratic Republic of the Congo, Press Release No. 19/465, December. Url: imf.org/en/News/Articles/2019/12/17/pr19465-democratic-republic-of-congo-imf-executive-board-approves-disbursement-under-the-rcf.
- Fonds monétaire international, FMI, 2020, Overview: (i) What we do. (ii) How we do it. (iii) Membership. (iv) Collaborating with others, Département de la communication du FMI, 3 pages, Février. Url: imf.org/external/about/whatwedo.htm.
- Fonds monétaire international, FMI, 2021a, The True Cost of Global Corruption. Finance & Development Magazine, International Monetary Fund.
- Fonds monétaire international, FMI, 2021b, Première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement - Communiqué de presse ; Rapport des services ; Analyse de viabilité de la dette et déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo, Rapport du FMI no. 22/3.
- Fonds monétaire international, FMI, 2022a, Rapport des services du FMI pour les consultations de 2022 au titre de l'article IV, Deuxième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, Demande de modification de critères de réalisation et Revue des assurances de financement, Rapport du FMI no. 22/210.
- Fonds monétaire international, FMI, 2022b, Troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, Demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement - Communiqué de presse ; Rapport des services et déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo, Rapport du FMI no. 22/390.
- Fonds monétaire international, FMI, 2023a, Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, Demande de modification d'un critère de réalisation et revue des assurances de financement - Communiqué de presse ; Rapport des services ; Lettre d'intention ; Memorandum de politiques économiques et financières ; Protocole d'accord technique ; Analyse de viabilité de la dette et Déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo, Rapport du FMI no. 23/244.
- Fonds monétaire international, FMI, 2023b, Cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit - Communiqué de presse, Rapport des services, Lettre d'intention, Memorandum de politiques économiques et financières, protocole d'accord technique, et déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo, Rapport du FMI no. 23/434.
- Fonds monétaire international, FMI, 2024, 2024 Article IV Consultation, Sixth Review under the Extended Credit Facility Arrangement and Request for Waiver of Nonobservance of Quantitative Performance Criterion, and Financing Assurances Review - Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Democratic Republic of Congo, IMF Country Report No. 24/226.
- Fonds monétaire international, FMI, 2024, Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC): politiques communes en appui aux programmes de

- réforme des pays membres - communiqué de presse; rapport des services du FMI; annexe d'information; déclaration de l'administrateur, International Monetary Fund. African Dept., IMF Staff Country Reports, 98 pages, vol. 2023, no. 440. Url: doi.org/10.5089/9798400267710.002.
- Fonds monétaire international, FMI, 2024, Qu'est-ce que le FMI, Url: imf.org/fr/About/Factsheets/IMF-at-a-Glance.
- Fukuyama, Francis, 2013, "What Is Governance?" *Governance: An International Journal of Policy, Administration and Institutions*, vol. 26, no. 3, 347-368.
- Garcia, G.G.H., 2013, "International Monetary Fund," in *Handbook of Safeguarding Global Financial Stability*, chap. 40, pp. 419-434.
- Goh, S.K., Sam, C.Y., and McNown, R., 2019, The Impact of Corruption, Government Effectiveness, FDI, and GFC on Economic Growth: New Evidence from Global Panel of 48 Middle-Income Countries. *Journal of the Knowledge Economy*.
- Goldstein, Morris and Peter Montiel, 1986, "Evaluating Fund Stabilization Programs with Multicountry Data: Some Methodological Pitfalls," *IMF Staff Papers*, vol. 33, no. 2, 304-344.
- Gutián, Manuel, 1995, "Conditionality: Past, Present and Future," *Staff Papers (International Monetary Fund)*, vol. 42, no. 4, 792-835.
- Gupta, Sanjeev., Davoodi, Hamid., and Alonso-Terme, Rosa, 2002, Does corruption affect income inequality and poverty? *Economics of Governance*, 3(1), 23-45.
- Gylfason, Thorvaldur, 1987, Credit Policy and Economic Activity in Developing Countries with IMF Stabilization Programs, *Princeton Studies in International Finance (Department of Economics, Princeton University)*, no. 60, 44 pages.
- Habib, Mohsin., and Zurawicki, Leon, 2002, Corruption and foreign direct investment. *Journal of International Business Studies*, 33(2), 291-307.
- Hardoy, Inés, 2003, "Effect of IMF Programmes on Growth: A Reappraisal using the Method of Matching," Paper presented at the European Economic Association, Stockholm, 20-24 August 2003, 54 pages.
- Helleiner, Gerald K., 1983, "The IMF and Africa in the 1980s," *Africa Development / Afrique et Développement*, vol. 8, no. 3, 43-61.
- Hülsmann, Jörg Guido, 2003, « Pourquoi le FMI nuit-il aux africains ? » *Labyrinthe*, no. d'automne, 35-58. Article mis en ligne le 06 juin 2008, consulté le 11 octobre 2019.
- Huntington, Samuel P., 1968, *Political order in changing societies*. Yale University Press.
- Hutchison, Michael M. and Ilan Noy, 2003, "Macroeconomic Effects of IMF-Sponsored Programs in Latin America: Output Costs, Program Recidivism and the Vicious Cycle of Failed Stabilizations," *Journal of International Money and Finance*, vol. 22, no. 7, 991-1014.
- Hutchison, Michael M., 2003, "A Cure Worse Than the Disease? Currency Crises and the Output Costs of IMF-Supported Stabilization Programs," in Michael P. Dooley and Jeffrey A. Frankel (eds.), *Managing Currency Crises in Emerging Markets*, University of Chicago Press (chapter 10), pp. 321-359.
- Hutchison, Michael M., 2004, Selection Bias and the Output Costs of IMF Programs, EPRU Working Paper Series 2004-15, University of California, 24 pages.
- IDA, 2017, ABCs of IDA the International Development Association, Association internationale de développement, Banque mondiale. Url: datacatalog.worldbank.org/dataset/country-policy-and-institutional-assessment

- James, Harold, 1996, *International Monetary Cooperation Since Bretton Wood*, Oxford University Press, 768 pages.
- Jensen, Michael C. and William H. Meckling, 1976, Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs, and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.
- Journal Officiel, 2004, Code pénal congolais, Décret du 30 janvier 1940 tel que modifié et complété au 30 novembre 2004.
- Kabuya Kalala, François, Jean-Baptiste Ntagoma et Jean-Paul K. Tsasa, 2019, « Réexamen de la dynamique macroéconomique en République démocratique du Congo (I): Comptabilité de la croissance », *Revue Congo Challenge*, vol. 1, no. 1, 1-25.
- Kapur, Devesh, 1998, "The IMF: A Cure or a Curse?" *Foreign Policy*, no. 111, 114-129.
- Kaufmann, Daniel, Aart Kraay and Pablo Zoido, 1999, Aggregating Governance Indicators, World Bank Policy Research Working Paper, No. 2195, 42 Pages.
- Kavanagh, Michael J., 2012, IMF Halts Congo Loans Over Failure to Publish Mine Contract, Bloomberg article (03 décembre 2012).
- Kevin Danaher (ed.), 1995, *Fifty Years is Enough: The Case Against the World Bank and the International Monetary Fund*, Boston: South End Press, 224 pages.
- Khan, Mohsin S. et Abdelhak S. Senhadji, 2001, Threshold Effects in the Relationship Between Inflation and Growth, IMF Staff Papers, vol. 48, no. 1, International Monetary Fund.
- Khan, Mohsin S., 1990, "The Macroeconomic Effects of Fund-Supported Adjustment Programs," *IMF Staff Papers*, vol. 37, no. 2, 195-231
- Killick, Tony, 1986, "The Impact of Fund Stabilisation Programmes," in Tony Killick (ed.), *The Quest for Economic Stabilization: The IMF and the Third World*, New York: St. Martin's, pp. 227-269.
- Killick, Tony, 2003, *IMF Programmes in Developing Countries: Design and Impact*, New York: Routledge, 677 pages
- Killick, Tony, Moazzam Malik and Marcus Manuel, 1992, "What Can We Know About the Effects of IMF Programmes?" *The World Economy*, vol. 15, no. 5, 575-598.
- Kydland, Finn E. and Edward C. Prescott, 1977, Rules Rather Than Discretion: The Inconsistency of Optimal Plans. *Journal of Political Economy*, 85(3), 473-491.
- Lacovara, Christopher, 1984, "IMF & IBRD: Crossroads or Cross-purposes?" *Harvard International Review*, vol. 7, no. 1, 38-40.
- Laffont, Jean-Jacques and David Martimort, 2002, The theory of incentives: The principal-agent model. Princeton University Press.
- Lagarde, Christine, 2019, Propos tiré du compte Twitter officiel de Madame Christine Lagarde. Url: twitter.com/lagarde/status/1114554090435043328.
- Laplace, Pierre-Simon de, 1825, Essai philosophique sur les probabilités, Cinquième édition, revue et augmentée par l'auteur, Bachelier, Successeur de Mme Ve Courcier, Libraire pour les mathématiques, Quai des Grands-Augustins, no. 55.
- Lee, Jong-Wha and Kwanho Shin, 2008, "IMF bailouts and moral hazard," *Journal of International Money and Finance*, vol. 27, no. 5, 816-830.
- Leff, Nathaniel H., 1964, Economic development through bureaucratic corruption. *American Behavioral Scientist*, 8(3), 8-14.
- Li, Larry, Malick Sy and Adela McMurray, 2015, "Insights into the IMF bailout debate: A review and research agenda," *Journal of Policy Modeling*, vol. 37, no. 6, 891-914.

- Loxley, John, 1984, *The IMF and the Poorest Countries: The Performance of the Least Developed Countries under IMF Stand-By Arrangements*, Ottawa: The North–South Institute, 34 pages.
- Luce, R. Duncan et Howard Raiffa, 1957, *Games and Decisions: Introduction and Critical Survey*, John Wiley & Sons, Inc.
- Maccoby, Michael, 2000, “Understanding the Difference Between Management and Leadership,” *Research Technology Management*, vol. 43, no. 1, 57-59.
- MacGaffey, Janet 1991, *The Real Economy of Zaire: The Contribution of Smuggling and Other Unofficial Activities to National Wealth*, London: James Currey, 191 pages.
- Mahembe, Edmore and Nicholas M. Odhiambo, 2020, “Development Aid and Its Impact on Poverty Reduction in Developing Countries: A Dynamic Panel Data Approach,” *International Journal of Development*, À paraître.
- Majid, Rozaiha Ab, Nafsiah Mohamed, Rosmawati Haron, Nor Bahiyah Omar et Betsy Jomitin, 2014, “Misappropriation of assets in local authorities: A challenge to good governance,” *Procedia - Social and Behavioral Sciences* (International Conference on Accounting Studies 2014, ICAS 2014, 18-19 August 2014, Kuala Lumpur, Malaysia), vol. 164, 345-350.
- Mankiw N. Gregory, David Romer and David N., Weil 1992, “A Contribution to the Empirics of Economic Growth,” *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 107, no. 2, 407-437.
- Marysse, Stefaan, 2010, « Le bras de fer entre la Chine, la RDC et le FMI: la révision des contrats chinois », dans *L’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010*, Paris, L’Harmattan, pp. 131-150.
- Matata Ponyo Mapon and Jean-Paul K. Tsasa, 2024, *Économie politique des malédictions du développement économique*, Édition Bruylant, 582 pages.
- Matata Ponyo Mapon and Jean-Paul K. Tsasa, 2025, *Introduction à la science du leadership*, Édition Bruylant, Publication à venir.
- Matata Ponyo Mapon et Jean-Paul K. Tsasa, 2019, « L’artefact de la malédiction des ressources naturelles », *Revue Congo Challenge*, vol. 1, no. 2, 120-176.
- Matata Ponyo Mapon et Jean-Paul K. Tsasa, 2020, « Perception de la gouvernance de la politique budgétaire en République démocratique du Congo », Mimeo, Janvier 2020.
- Mauro, Paolo, 1995, Corruption and growth. *Quarterly Journal of Economics*, 110(3), 681-712.
- Meltzer, Allan H., 1999, “What’s Wrong with the IMF? What Would Be Better?” *The Independent Review*, vol. 4, no. 2, 201-215.
- Méon, Pierre-Guillaume., and Sekkat, Khalid, 2005, Does corruption grease or sand the wheels of growth? *Public Choice*, 122(1-2), 69-97.
- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la RDC, 2007, *Annuaire de la coopération*, Kinshasa.
- Mo, Pak Hung, 2001, Corruption and economic growth. *Journal of Comparative Economics*, 29(1), 66-79.
- Murshed, S. Mansoob, 2010, *Explaining Civil War: A Rational Choice Approach*. Edward Elgar Publishing.
- Mussa, Michael and Miguel Savastano, 1999, The IMF Approach to Economic Stabilization, IMF Working paper, 42 pages. (*NBER Macroeconomics Annual*, vol. 14, pp. 79-122).

- Nooruddin, Irfan and Joel W. Simmons, 2006, "The Politics of Hard Choices: IMF Programs and Government Spending," *International Organization*, vol. 60, no. 4, 1001-1033.
- Nsouli, Saleh M. and Justin B. Zulu, 1985, *Adjustment Programs in Africa: The Recent Experience*, International Monetary Fund, 40 pages.
- Nsouli, Saleh M., Ruben V. Atoyan and Alex Mourmouras, 2004, *Institutions, Program Implementation, and Macroeconomic Performance*, IMF Working Papers, no. 04/184, 41 pages.
- Olson, M., 1965, *The logic of collective action: Public goods and the theory of groups*. Harvard University Press.
- Olson, Mancur, 1965, *The logic of collective action: Public goods and the theory of groups*. Harvard University Press.
- Paldam, Martin, 1997, "Dutch disease and rent seeking: The Greenland model," *European Journal of Political Economy*, vol. 13, no. 3, 591-614.
- Pastor, Manuel, 1987, "The Effects of IMF Programs in the Third World: Debate and Evidence from Latin America," *World Development*, vol. 15, no. 2, 249-262.
- Pastor, Manuel, 2019, *The International Monetary Fund and Latin America: Economic Stabilization and Class Conflict*, Routledge, 228 pages.
- Pilling, David, 2017, IMF presses Congo to break political impasse, *The Financial Times*.
Url: [ft.com/content/13671e8c-6654-11e7-9a66-93fb352ba1fe](https://www.ft.com/content/13671e8c-6654-11e7-9a66-93fb352ba1fe).
- Polak, Jacques, 1991, *The Changing Nature of IMF Conditionality*, Princeton: Princeton University Press, 76 pages.
- Pop-Eleches, Grigore, 2009, "Public Goods or Political Pandering: Evidence from IMF Programs in Latin America and Eastern Europe," *International Studies Quarterly*, vol. 53, no. 3, 787-816.
- Presbitero, Andrea F. and Alberto Zazzaro, 2012, "IMF Lending in Times of Crisis: Political Influences and Crisis Prevention," *World Development*, vol. 40, no. 10, 1944-1969.
- Programme des Nations unies pour le développement, PNUD, 2015, *Rapport IDH 2015: la RDC gagne 11 places dans le classement Mondial*.
Url: cd.undp.org/content/rdc/fr/home/presscenter/articles/2015/12/17/rapport-idh-2015-la-rdc-gagne-11-places-dans-le-classement-mondial.html.
- Przeworski, Adam, and James Raymond Vreeland, 2000, "The Effect of IMF Programs on Economic Growth," *Journal of Development Economics*, vol. 62, no. 2, 385-421.
- Reichmann, Thomas M. and Richard T. Stillson, 1978, "Experience with Programs of Balance of Payments Adjustment: Stand-by Arrangements in the Higher Tranches, 1963-72," *IMF Staff Papers*, vol. 25, no. 2, 293-309.
- Ross, Aaron, 2017, IMF Says Congo Assistance Contingent on Political Progress, *Bonds News*.
Url: [reuters.com/article/congo-economy-imf/imf-says-congo-assistance-contingent-on-political-progress-idUSL8N1K24BI](https://www.reuters.com/article/congo-economy-imf/imf-says-congo-assistance-contingent-on-political-progress-idUSL8N1K24BI).
- Rozwadowski, F., Siddharth Tiwari, David O. Robinson and Susan M Schadler, 1993, *Economic Adjustment in Low-Income Countries: Experience Under the Enhanced Structural Adjustment Facility*, IMF Occasional Paper, no. 106, Washington D.C.: International Monetary Fund, 54 pages.

- Salehi, H. and Imeny, M., 2020, Money Laundering, Corruption, and Socioeconomic Development in Iran: An Analysis by Structural Equation Modeling. *International Review of Economics*.
- Santaella, Julio A., 1996, "Stylized Facts before IMF-Supported Macroeconomic Adjustment," *Staff Papers (International Monetary Fund)*, vol. 43, no. 3, 502-544.
- Savage, Leonard J., 1954, *The Foundations of Statistics*, John Wiley & Sons, Inc.
- Stewart, Frances, 2002, "Root Causes of Violent Conflict in Developing Countries," *BMJ*, vol. 324, no. 7333, pp. 342-345.
- Stiglitz, Joseph E., 2001, "Failure of the Fund: Rethinking the IMF Response," *Harvard International Review*, vol. 23, no. 2 14-18.
- Stiglitz, Joseph E., 2002, *Globalization and Its Discontents*, W.W. Norton, 304 pages.
- Stiles, Kendall W., 2004, "The IMF and Economic Development by James Raymond Vreeland Review," *Perspectives on Politics*, vol. 2, no. 3, p. 644.
- Tadjoeddin, Mohammad Zulfan et Anis Chowdhury, 2009, "Poverty, Social Capital, and Conflict: Revisiting the Micro Foundations of Conflict," *Journal of Peace Research*, vol. 46, no. 4, pp. 523-539.
- Trefon, Theodore, 2010, "Administrative obstacles to reform in the Democratic Republic of Congo," *International Review of Administrative Sciences*, vol. 76, no. 4, 702-722.
- Treisman, Daniel, 2000, "The causes of corruption: a cross-national study," *Journal of Public Economics*, vol. 76, no. 3, 399-457.
- Vaubel, Roland, 1983, "The Moral Hazard of IMF Lending," *The World Economy*, vol. 6, no. 3, 291-304.
- Vreeland, James Raymond, 2003, *The IMF and Economic Development*, New York: Cambridge University Press, 216 pages.
- Wei, Shang-Jin, 2000, "How taxing is corruption on international investors?" *Review of Economics and Statistics*, vol. 82, no. 1, 1-11.
- Williamson, John (ed.), 1983, *IMF Conditionality*, Washington: The Peterson Institute for International Economics, 679 pages.
- Wooldridge, Jeffrey M., 2009, *Introductory Econometrics: A Modern Approach*, Cengage Learning, 4th edition, 865 pages.
- You, Jong-Sung. and Khagram, Sanjeev, 2005, "A comparative study of inequality and corruption," *American Sociological Review*, vol. 70, no. 1, 136-157.
- Zaki, Mokhlis Y., 2001, "IMF-Supported Stabilization Programs and their Critics: Evidence from the Recent Experience of Egypt," *World Development*, vol. 29, no. 11, 1867-1883.
- Zaleznik, Abraham, 1977, "Managers and Leaders: Is there a difference?" *Harvard Business Review*, May-June, 13 pages.

ANNEXES

Annexe A. Données et informations complémentaires

Tableau A.1: Statistiques sur le taux de croissance, le taux d'inflation et le taux de change nominal moyenne

Période	PIB (USD constants de 2015)	PIB par habitant (USD)	Taux de croissance du PIB par habitant (en %)	Taux d'inflation (en %)	Taux de change nominal (CDF pour 1 USD)
2012	29 863 789 011,2	420,6	3,6	9,3	915,2
2013	32 396 822 645,0	441,0	4,8	1,2	925,5
2014	35 464 895 084,5	466,4	5,8	1,2	924,5
2015	37 917 706 497,2	482,1	3,4	1,8	927,9
2016	38 827 503 534,1	476,8	-1,1	5,9	1 215,6
2017	40 274 584 268,0	477,8	0,2	35,7	1 592,2
2018	42 619 016 590,7	489,4	2,4	23,0	1 635,6
2019	44 487 659 679,0	494,8	1,1	4,5	1 673,0
2020	45 259 708 653,5	487,4	-1,5	14,0	1 971,8
2021	48 065 880 294,9	501,2	2,8	10,1	2 000,0
2022	52 355 494 607,6	528,8	5,5	7,0	2 016,9
2023	56 837 576 516,9	555,8	5,1	23,3	2 669,0
2024				26,7	2 812,7

Tableau A.2: Statistiques sur le PIB nominal, les dépenses publiques totales, les dépenses de fonctionnement, les salaires et les dépenses publiques en capital

Période	PIB nominal en milliards de CDF	Dépenses publique en % du PIB	Consommation- Fonctionnement en % du PIB	Salaires en % du PIB	Dépenses en capital en % du PIB
2012	26 954,6	12,4	1,9	4,7	2,0
2013	30 051,2	12,0	2,3	4,7	2,1
2014	33 224,0	17,1	2,5	4,7	4,3
2015	35 111,2	16,1	2,8	5,1	4,5
2016	37 517,4	13,4	2,6	5,2	3,4
2017	55 676,1	9,4	1,8	3,7	1,9
2018	77 180,5	10,5	2,1	3,5	1,8
2019	85 314,1	10,5	2,1	4,2	2,4
2020	90 181,0	10,8	1,8	5,3	2,5
2021	110 114,7	13,1	2,4	5,0	3,4
2022	132 063,7	20,2	3,4	5,0	6,5
2023	163 777,4	18,1	2,8	4,4	6,0

Tableau A.3: Statistiques sur le taux de change nominal fin période, le solde Budgétaire en pourcentage du PIB, le solde Balance des paiements et les dépenses en capital

Période	Taux de change fin période	Solde budgétaire en % du PIB	Solde de la balance des paiements en % du PIB	Dette publique en % du PIB	Dépenses en capital en % du PIB (Rces propres)
2012	915,2	1,4	1,2	21,4	1,12
2013	919,4	-0,1	0,1	20,2	1,92
2014	925,6	2,0	-0,3	17,6	1,41
2015	926,8	-1,1	-0,9	16,3	1,32
2016	1 215,6	-1,0	-1,6	16,0	0,78
2017	1 592,2	0,2	-0,1	16,9	0,41
2018	1 635,6	-0,2	0,1	10,8	0,56
2019	1 673,0	-0,8	0,8	10,9	0,65
2020	1 971,8	-1,2	-0,6	12,7	0,28
2021	2 000,0	-0,5	5,0	13,3	1,03
2022	2 016,9	-2,5	2,5	14,4	2,35
2023	2 668,9	-3,5	1,4	15,0	1,40
2024	2 852,6

Tableau A.4: Statistiques sur le taux de change nominal fin période, le solde Budgétaire en pourcentage du PIB, le solde Balance des paiements et les dépenses en capital

Période	Population, total	Part de la population vivant dans l'extrême pauvreté	Nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté
2012	70997870	77,2	5481035564
2013	73460021	77,2	5671113621
2014	76035588	77,2	5869947394
2015	78656904	84,1	6615045626
2016	81430977	84,1	6848345166
2017	84283273	84,1	7088223259
2018	87087355	84,1	7324046556
2019	89906890	84,1	7561169449
2020	92853164	84,1	7808951092
2021	95894118	84,1	8064695324
2022	99010212	84,1	8326758829
2023	102262808	84,1	8600302153

Tableau A.5: Dynamique des projets BAD entre 2019 et 2024

RDC - Portefeuille national au 30 juin 2024		Date d'approbation	Date finalisation	Évaluation au 30 juin 2024
1	Projet d'appui au développement de chaîne de valeur agricole	2019-05-28	2024-12-31	Projet non performant
2	AEFPF - RDC	2022-07-15	2025-03-31	Projet non performant
	AEFPF - RDC	2022-07-15	2025-03-31	Projet non performant
3	Aide d'urgence aux victimes des éboulements des terres et au	2023-06-16	2024-12-31	Projet performant
4	Programme d'appui au développement agro-industriel de Nganda	2021-11-19	2027-03-31	Projet non performant
5	Projet d'entreprenariat jeunes dans l'agriculture et l'agro-bus	2016-12-09	2024-12-30	Projet non performant
6	Projet d'appui au développement intégré de l'économie rurale	2019-11-21	2025-12-31	Projet performant
	Projet d'appui au développement intégré de l'économie rurale	2019-11-21	2025-12-31	Projet non performant
#	Secteur agriculture			
7	Projet d'aménagement de la route RN2 Bukavu-Goma	2021-11-26	2026-06-30	Projet performant /
	Projet d'aménagement de la route RN2 Bukavu-Goma	2021-11-26	2026-06-30	Projet non performant
8	Projet prioritaire de sécurité aérienne phase 2 (PPSA 2)	2018-10-18	2024-12-31	Projet non performant
	Projet prioritaire de sécurité aérienne phase 2 (PPSA 2)	2018-10-18	2024-12-31	Projet non performant
9	Réhabilitation de la RN1 - Kinshasa-Kikwit	2019-06-26	2025-12-31	Projet performant
10	Projet voie d'accès route-rail RDC	2019-12-16	2024-12-31	Projet non performant
11	Projet de construction du corridor économique transnational	2022-11-23	2027-12-31	Projet non performant
#	Secteur transport			
12	Projet de renforcement des infrastructures socioéconomiques	2021-12-14	2026-12-31	Projet performant
#	Secteur eau & assainissement			
13	Projet d'appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur de transport	2016-12-07	2026-12-31	Projet non performant
	Projet d'appui à la gouvernance	2016-12-07	2026-12-31	
	Projet d'appui à la gouvernance	2016-12-07	2026-12-31	
#	Secteur énergie			
14	Appui ADN, Élaboration PDILB & Études faisabilité CAB-RDC	2021-12-06	2024-12-31	Projet non performant
#	Secteur TIC			
15	Projet d'appui au développement du secteur financier	2022-12-01	2026-12-31	Projet non performant
16	Rawbank	2018-03-07	2022-09-30	Projet non performant
17	Access bank RDC garantie de transaction	2024-02-20		Projet performant
#	Secteur financier			
18	Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et jeunes	2019-04-17	2025-12-30	Projet performant
	Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et jeunes	2019-04-17	2025-12-30	
	Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et jeunes	2019-04-17	2025-12-30	
19	Projet d'appui à la gouvernance et au développement des comp	2024-02-14	2029-06-30	Projet performant
	Projet d'appui à la gouvernance et au développement des comp	2024-02-14	2029-06-30	
#	Secteur social			
20	Projet d'appui à la relance de l'économie congolaise (PAREC)	2021-12-17	2025-12-30	Projet performant
	Secteur gouvernance			
#	RDC - Portefeuille régional au 30 juin 2024			
21	Projet voie d'accès route-rail RDC	2020-05-22	2024-12-31	Projet non performant
22	Projet de construction du corridor économique transnational	2022-11-23	2027-12-31	Projet non performant
	Secteur Transport			
23	Ruzizi III - RDC	2015-12-16	2024-12-30	Projet non performant

Tableau B.2: Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC pour la première revue

Action	Objectif	Échéance	Statut
Publication des états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Fin août 2021	Satisfait
Consolidation de tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un seul document	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2021	Satisfait
Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Améliorer la supervision bancaire	Fin novembre 2021	Non satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait

Tableau B.3: Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC pour la deuxième revue

Action	Objectif	Échéance	Statut
Adoption du nouveau règlement sur les réserves obligatoires de la BCC pour les nouveaux dépôts en devises	Améliorer la stabilité du système bancaire	Fin décembre 2021	Satisfait
Signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC au gouvernement	Renforcer le cadre de la politique monétaire	Fin décembre 2021	Satisfait
Mise en œuvre intégrale de SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux supplémentaires de douane	Améliorer l'administration des douanes	Fin décembre 2021	Satisfait
Recruter un cabinet pour effectuer un audit externe de BCECO pour les années 2017-2021	Améliorer l'efficacité des investissements publics	Fin mars 2022	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non satisfait

Tableau B.4: Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC pour la troisième revue

Action	Objectif	Échéance	Statut
Signer un arrêté révisé pour rendre la collecte de la TVA comptable conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, afin qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques	Améliorer l'administration de la TVA	Fin juin 2022	Satisfait
Publier un plan d'engagements budgétaires pour 2022 en ligne avec les objectifs du programme FEC	Améliorer la transparence budgétaire	Fin juillet 2022	Satisfait
Adopter un plan de rationalisation des charges non fiscales	Rationaliser la fiscalité	Fin septembre 2022	Non satisfait
Mettre pleinement en œuvre la première phase du STDA	Améliorer l'administration des droits d'accise	Fin septembre 2022	Non satisfait
Signer un décret portant gouvernance budgétaire en ligne avec les recommandations de l'assistance technique	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin octobre 2022	Satisfait
Valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC par son Conseil	Renforcer la solvabilité de la BCC	Fin novembre 2022	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait

Tableau B.5: Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC pour la quatrième revue

Action	Objectif	Échéance	Statut
Compléter l'audit des arriérés intérieurs	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin décembre 2022	Satisfait
Signer un décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets, en ligne avec les recommandations du rapport PIMA	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin mai 2023	Satisfait
Mettre en place un cadre réglementaire délimitant le périmètre et la structure du compte unique du Trésor	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin mai 2023	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non satisfait

Tableau B.6: Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC pour la cinquième revue

Action	Objectif	Échéance	Statut
Procéder à un inventaire des charges parafiscales des comptes spéciaux et des budgets annexes	Rationaliser la fiscalité	Fin juin 2023	Satisfait
Signer l'ensemble des décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin juin 2023	Non Satisfait
Mettre à jour le manuel d'exécution du budget pour y inclure les dispositions de la loi organique sur la gestion des finances publiques et signer le décret sur la comptabilité publique clarifiant les critères régissant le recours aux procédures d'urgence pour les dépenses	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Non satisfait
Signer un décret précisant que les augmentations de salaire doivent être décidées conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Satisfait
Compléter la deuxième phase du plan de rationalisation des charges non fiscales en lien avec les recommandations du FMI	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2023	Satisfait
Signer un protocole d'accord sur l'implémentation de la recapitalisation de la BCC	Renforcer la solvabilité de la BCC	Fin septembre 2023	Non satisfait
Adopter une instruction sur les parties liées en ligne avec le vingtième Principe fondamental de Bâle	Renforcer la régulation bancaire et les normes prudentielles	Fin novembre 2023	Satisfait
Réviser et compléter les instructions de la BCC pour se conformer à la nouvelle loi bancaire tel que décrit dans le MPEF	Renforcer la stabilité financière et la supervision bancaire	Fin novembre 2023	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait

Tableau B.7: Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC pour la sixième revue

Action	Objectif	Échéance	Statut
Adopter un manuel de procédures des investissements publics	Améliorer la gestion des gestion des investissements publics	Fin décembre 2023	Non satisfait
Mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC, conforme aux dispositions de la loi LBC/FT	Renforcer le cadre LBC/FT	Fin mai 2024	Satisfait
Adopter les états financiers de l'exercice 2023 de la BCC produits selon les normes IFRS	Renforcer les sauvegardes de la banque centrale	Fin mai 2024	Non satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait

Annexe C. Quelques informations supplémentaires sur le FMI et ses mécanismes d'intervention

C.1. Caractérisation et fonctionnement du FMI

Tableau C.1: Fiche technique sur le FMI

Variable	Valeur cible
Date et circonstances de création du FMI (Statuts du Fonds monétaire international)	: Juillet 1944, lors de la conférence des Nations Unies à Bretton Woods (Accords de Bretton Woods)*.
Siège	: Washington
Langue officielle	: Anglais
Nombre de pays membres	: 190
Nombre de de personnes qui y travaillent	: 2 900
Montant estimé, à date, pour ses prêts	: 1 000 milliards USD (707 milliards DTS)
Les plus grands contributeurs du FMI	: États-Unis; Japon; France; Allemagne; Italie; Royaume-Uni
Accords de la Jamaïque (8 janvier 1976)	: Réforme du FMI pour s'adapter au nouveau cadre de taux de change

* La conférence de Bretton Woods, officiellement connue sous le nom de *conférence monétaire et financière des Nations-Unies*, s'est tenue du 1er au 22 juillet 1944, hôtel Mount Washington. Pour plus de détails, cf. FMI (1944, 2024).

Les Statuts du FMI ont été adoptés lors de la Conférence monétaire et financière des Nations Unies (Bretton Woods, New Hampshire) le 22 juillet 1944. Ils ont été initialement acceptés par 29 pays et ont depuis été signés et ratifiés par un total de 190 pays membres.

En tant que charte de l'organisation, les Statuts énoncent les objectifs du Fonds, qui comprennent la promotion de « la coopération monétaire internationale par le biais d'une institution permanente qui fournit les mécanismes de consultation et de collaboration sur les problèmes monétaires internationaux ».

Les Statuts établissent également le mandat de l'Organisation et les droits et obligations de ses membres, sa structure de gouvernance et les rôles de ses organes, et énoncent diverses règles de fonctionnement, y compris celles liées à la conduite de ses opérations et transactions concernant les droits de tirage spéciaux. Les principales fonctions du FMI sont la surveillance du système monétaire international et le suivi des politiques économiques et financières des pays membres, la fourniture de ressources du Fonds aux pays membres qui en ont besoin et la fourniture d'une assistance technique et de services financiers. Depuis leur adoption en 1944, les Statuts ont été modifiés sept fois, le dernier amendement ayant été adopté le 15 décembre 2010 (entré en vigueur le 26 janvier 2016).

Les Statuts sont complétés par le Règlement intérieur du Fonds adopté par le Conseil des gouverneurs, lui-même complété par le Règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration.

Ci-après, nous présentons un résumé des 31 articles qui constituent les fondements juridiques du fonctionnement du FMI, établissant les règles et obligations régissant les relations entre l'organisation et ses pays membres.

Article I : Objectifs

Établit les objectifs fondamentaux du FMI, tels que promouvoir la coopération monétaire internationale, faciliter l'expansion équilibrée du commerce mondial, promouvoir la stabilité des taux de change, assister les pays membres en difficulté de balance des paiements, et réduire la durée et l'ampleur des déséquilibres dans les balances des paiements.

Article II : Adhésion

Décrit les conditions et procédures d'adhésion des pays au FMI, ainsi que la manière dont un pays peut se retirer ou être expulsé du FMI.

Article III : Quotas et souscriptions

Détaille la structure des quotas qui déterminent les contributions financières des pays membres au FMI, ainsi que leurs droits de vote et leur accès aux ressources du Fonds.

Article IV : Obligations générales des pays membres

Exige que les pays membres évitent de manipuler les taux de change à des fins compétitives et adoptent des politiques économiques qui favorisent la stabilité. Cet article encadre également les consultations annuelles (consultations de l'Article IV) que le FMI mène avec chaque pays membre.

Article V : Opérations et transactions

Réglemente les opérations financières du FMI, y compris l'octroi de prêts, l'utilisation des ressources, et les conditions d'accès. Il précise également les droits des pays membres concernant les tirages sur les ressources du FMI.

Article VI : Transferts de capital

Permet au FMI d'imposer des restrictions temporaires sur les transferts de capital pour éviter les crises financières, tout en permettant aux pays membres de contrôler les mouvements de capitaux en cas de crise.

Article VII : Ressources générales du FMI

Donne au FMI le pouvoir d'emprunter des fonds si ses propres ressources sont insuffisantes pour répondre aux besoins des pays membres.

Article VIII : Obligations générales des membres

Établit des règles pour les transactions de change, l'élimination des restrictions sur les paiements courants, et la non-discrimination dans les transactions internationales.

Article IX : Statut, immunités, et privilèges

Confère au FMI et à ses fonctionnaires des privilèges et immunités nécessaires pour accomplir leurs fonctions sans ingérence, y compris des exemptions fiscales et une protection contre les poursuites judiciaires.

Article X : Relations avec d'autres organisations internationales

Autorise le FMI à coopérer avec d'autres organisations internationales pour promouvoir des objectifs communs.

Article XI : Relations avec les pays non-membres

Encadre les relations du FMI avec des pays non-membres, notamment en ce qui concerne les transactions économiques internationales et la participation à des discussions multilatérales.

Article XII : Organisation et gestion

Définit la structure de gouvernance du FMI, y compris les rôles et responsabilités du Conseil des gouverneurs, du Conseil d'administration, et du Directeur général.

Article XIII : Bureaux et comptes

Précise les modalités de fonctionnement des bureaux du FMI dans le monde et la gestion de ses comptes financiers.

Article XIV : Restrictions transitoires

Permet aux pays membres d'imposer temporairement des restrictions sur les paiements internationaux pour faire face aux déséquilibres économiques, avec l'accord du FMI.

Article XV : Droits de tirage spéciaux (DTS)

Institue les Droits de Tirage Spéciaux comme une réserve internationale complémentaire, que les pays membres peuvent utiliser en cas de besoin.

Article XVI : Régime général des DTS

Établit les règles pour l'allocation, la détention, l'utilisation, et l'annulation des DTS entre les pays membres.

Article XVII : Participation des membres au régime des DTS

Décrit les obligations et les droits des pays membres concernant la participation au régime des DTS, y compris l'obligation d'honorer les tirages en DTS.

Article XVIII : Allocations et annulations de DTS

Précise les procédures par lesquelles le FMI peut allouer ou annuler des DTS aux pays membres, sur la base des besoins globaux de liquidités.

Article XIX : Opérations des DTS

Établit les modalités des opérations des DTS, y compris les échanges entre pays membres et le rôle des DTS dans les transactions financières internationales.

Article XX : Comptes des DTS

Définit la gestion des comptes des DTS, en précisant les conditions de crédit et de débit, ainsi que les obligations comptables.

Article XXI : Intérêt et redevances

Précise les modalités de calcul et de paiement des intérêts et des redevances associés aux transactions en DTS.

Article XXII : Administration des DTS

Décrit la manière dont le FMI administre le régime des DTS, y compris le rôle du Conseil d'administration et les procédures de prise de décision.

Article XXIII : Régime général des transactions

Réglemente les opérations entre le FMI et ses membres, en précisant les conditions de tirage sur les ressources du FMI et les obligations des pays membres.

Article XXIV : Compte spécial d'affectation

Institue un compte spécial destiné à des usages spécifiques, comme l'aide aux pays en difficulté, en dehors des opérations régulières du FMI.

Article XXV : Liquidation

Établit les procédures pour la liquidation du FMI si l'organisation devait être dissoute, y compris la distribution des actifs et la clôture des comptes.

Article XXVI : Suspension des droits de membre

Précise les conditions dans lesquelles un pays membre peut voir ses droits suspendus ou être expulsé du FMI, notamment en cas de non-respect des obligations.

Article XXVII : Amendements

Définit les procédures pour amender les Articles d'Accord, y compris les conditions de majorité requises pour l'approbation des modifications.

Article XXVIII : Interprétation

Précise que le Conseil d'administration est l'organe chargé d'interpréter les Articles d'Accord en cas de litige ou de question de signification.

Article XXIX : Procédures de règlement des différends

Établit les procédures de règlement des différends entre les pays membres et le FMI, ou entre les membres eux-mêmes concernant l'interprétation ou l'application des Articles d'Accord.

Article XXX : Explication des termes

Donne des définitions des termes utilisés dans les Articles d'Accord, pour assurer une compréhension claire et uniforme de ses dispositions.

Article XXXI : Signature, entrée en vigueur

Précise les modalités de signature et d'entrée en vigueur des Articles d'Accord, ainsi que les conditions pour que les pays membres les ratifient et les mettent en œuvre.

C.2. Les instruments utilisés par le FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) emploie fondamentalement deux types de mécanismes de financement ou instruments des prêts, à noter: les instruments de prêt non concessionnel et les instruments de prêt concessionnel (FMI 2015, p.2). Les instruments de prêt non concessionnel comprennent principalement: (i) les accords de confirmation (FMI 2016j), pour surmonter des difficultés temporaires de balance des paiements; (ii) la ligne de crédit modulable (LCM, FMI 2016k), pour les pays ayant des fondamentaux et des antécédents économiques solides; (iii) la ligne de précaution et de liquidité (LPL, FMI 2016l), pour les besoins à moyen terme; (iv) le mécanisme élargi de crédit (MEDC, FMI 2018e), pour remédier à des difficultés de moyen à long terme de balance des paiements dues à de vastes distorsions qui nécessitent des réformes économiques fondamentales; (v) l'instrument de financement rapide (IFR, FMI 2016m), pour l'aide d'urgence des pays confrontés à un besoin urgent en matière de balance des paiements.

Tous les instruments de prêt non concessionnel sont assortis d'un taux d'intérêt qui tient compte des fluctuations à court terme des taux d'intérêt sur les principaux marchés monétaires internationaux. Le montant maximum qu'un pays peut emprunter au FMI varie en fonction de la quote-part. Les prêts concessionnels ou facilités de financement concessionnel sont octroyés aux pays à faible revenu, en vue de les aider à atteindre une position macroéconomique durable et compatible avec une croissance et une réduction de la pauvreté vigoureuses. Les conditions de financement offrent une plus grande concessionnalité, avec des taux d'intérêt nuls ou proches de zéro.

Les instruments de prêt concessionnel comprennent principalement: (i) la facilité élargie de crédit (FEC, FMI 2016n), pour les pays à faible revenu affrontant des problèmes prolongés de balance des paiements; (ii) la facilité de crédit de confirmation (FCC, FMI 2016o), pour les pays à faible revenu ayant des besoins de balance des paiements potentiels ou à court terme; (iii) la facilité de crédit rapide (FCR, FMI 2016p), pour les pays à faible revenu qui font face à un besoin urgent de balance des paiements; (iv) la composante à accès élevé de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE, FMI 2017c), destinés à soutenir les pays qui font face à des besoins de balance des paiements causés par des chocs soudains et exogènes; (v) le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC, FMI 2016ac), en vue d'accorder aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables frappés par une catastrophe naturelle ou de santé publique aux conséquences désastreuses des dons leur permettant d'alléger leur dette.

C.3. Les droits de tirage spéciaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS; en anglais: *Special Drawing Rights*, SDR) est un actif de réserve international, créé en 1969 par le FMI, pour compléter les réserves officielles existantes des pays membres. Les DTS peuvent être échangés contre des devises librement utilisables. À compter du 1er octobre 2016, la valeur du DTS repose sur un panier de cinq grandes devises, à noter: le dollar américain (USD), l'euro, le yuan ou renminbi chinois (RMB), le yen japonais et la livre sterling. Pour plus de détails, voir FMI (2016ab, c).

C.4. Le programme de référence supervisé par le personnel du FMI

Le programme de référence (en anglais: *Staff-Monitored Program*, SMP) est un accord informel entre les autorités d'un pays et le personnel du FMI, par lequel ce dernier accepte de suivre la mise en œuvre du programme économique des autorités, incluant notamment les réformes qui visent à augmenter les recettes publiques, à lutter contre la corruption et à améliorer la gouvernance. Le SMP n'entraîne ni assistance financière ni approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Annexe D. Comment fonctionne le FMI⁵⁴

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, connus sous le nom d'institutions de Bretton Woods, ont été créés en 1944. Le FMI a pour objectif de promouvoir la coopération monétaire internationale, la stabilité des taux de change et l'expansion du commerce international en agissant comme prêteur de dernier recours lorsqu'un pays membre fait face à une crise économique sévère. En principe, le FMI a une structure semblable à une coopérative financière. Les contributions d'un pays membre au FMI (quotas) sont basées sur son poids dans l'économie mondiale. Ce poids détermine également son pouvoir de vote et sa capacité d'emprunt (tirages). Les quotas équivalent à un échange d'actifs avec peu de coûts directs pour les contribuables. Les cinq principaux contributeurs au FMI sont les États-Unis (16,75%), le Japon (6,23%), l'Allemagne (5,81%), la France (4,29%) et le Royaume-Uni (4,29%)⁵⁵.

En s'adressant au FMI, un pays membre confronté à une crise financière a accès aux ressources et aux conseils du fonds. Au fur et à mesure que les tirages d'un pays s'élargissent par rapport à ses quotas, il doit respecter des normes ou des conditionnalités plus strictes, ce qui signifie généralement des changements importants dans les politiques économiques pour garantir que les déficits intérieurs et extérieurs du pays soient considérablement réduits, voire éliminés. Le non-respect de ces conditions entraîne la suspension, la renégociation, voire l'annulation du programme. Bien que la taille totale des quotas du FMI soit passée d'environ 9 milliards de dollars lors de sa création à près de 677 milliards de dollars américains en 2016. En septembre 2017, 181 des 189 membres avaient effectué leurs paiements de quotas, représentant plus de 99% de l'augmentation totale des quotas, soit environ 675 milliards de dollars.

⁵⁴ Texte adapté de De Vries (1987), James (1996), Fischer (1997), Camdessus (1998), Kapur (1998), Mussa et Savastano (1999), Li et al. (2015), et FMI (2016k, 2020).

⁵⁵ À noter, ces cinq grandes puissances économiques sont aussi des pays très endettés. Dette publique sur PIB: Japon (234,7%); France (98,2%); Royaume-Uni (90,6%); États-Unis (73,6%); Allemagne (71,7%).

In fine, pour aider à protéger les pays membres qui poursuivent des politiques saines contre les chocs extérieurs et à rehausser la confiance des marchés en temps de risque élevé, le FMI a récemment mis en place la Ligne de crédit modulable (LCM) et la Ligne de précaution et de liquidité (LPL), qui ont essentiellement pour objet de prévenir les crises, mais peuvent également être utilisées pour les résoudre. D'autres instruments nouveaux, comme l'Instrument de financement rapide (IFR) et la Facilité de crédit rapide (FCR) ont également été créés dans le but de fournir une assistance rapide aux pays éprouvant des besoins urgents en matière de balance des paiements, notamment à la suite de chocs engendrés par les prix des produits de base, de catastrophes naturelles et de facteurs de fragilité intérieurs.

Annexe E. Le FMI et la croissance économique dans la littérature économique

La question de savoir si le FMI influe effectivement sur la croissance économique a fait l'objet d'un grand nombre d'études⁵⁶. De manière générale, trois méthodes d'évaluation ont été utilisées dans la littérature.

Tableau E.1: Le FMI et la croissance économique

Papier/Méthodologie	Période	Nombre de programmes	Nombre de pays	Effet sur la croissance
BEFORE-AFTER (Avant/Après)				
Reichman et Stillson (1978)	1963-72	79	...	Positif
Connors (1979)	1973-77	31	23	Aucun
Nsouli et Zulu (1985)	1980-81	35	22	Aucun
Killick (1986)	1974-79	38	24	Aucun
Pastor (1987)	1965-81	...	18	Aucun
Killik, Malik et Manuel (1992)	1979-85	...	16	Positif
Rozwadowski et al. (1993)	1983-93	55	19	Positif
Evrensel (2002)	1971-97	...	109	Aucun
Hardoy (2003)	1970-90	460	69	Aucun
WITH-WITHOUT (Avec/Sans)				
Donovan (1981)	1970-76	12	12	Positif
Donovan (1982)	1971-80	78	44	Négatif
Loxley (1984)	1971-82	38	38	Aucun
Gylfason (1987)	1977-79	32	14	Aucun
Faini et al. (1991)	1978-86	...	93	Aucun
Hardoy (2003)	1970-90	460	69	Aucun
Hutchison (2004)	1975-97	455	25	Aucun
Atoyan et Conway (2006)	1993-2002	181	95	Aucun
RÉGRESSION				
Goldstein et Montiel (1986)	1974-81	68	58	Aucun
Khan (1990)	1973-88	259	69	Négatif
Doroodian (1993)	1977-83	27	43	Aucun
Conway (1994)	1976-86	217	73	Positif
Bagci et Perraudin (1997)	1973-92	...	68	Positif
Bordo et Schwarz (2000)	1973-98	...	24	Négatif
Dicks-Mireaux et al. (2000)	1986-91	88	74	Positif
Przeworski et Vreeland (2000)	1970-90	465	135	Négatif
Hutchison (2003)	1975-97	461	67	Négatif
Hutchison et Noy (2003)	1975-97	764	67	Négatif
Nsouli et al. (2004)	1992-2000	124	92	Aucun
Butkiewicz et Yanikkaya (2005)	1970-99	407	...	Négatif
Barro et Lee (2005)	1975-99	725	81	Négatif
Easterly (2005)	1980-99	107	107	Aucun
Atoyan and Conway (2006)	1993-2002	181	95	Aucun

Source: Dreher (2004, p. 31), Dreher (2006, p. 773).

⁵⁶ C'est à partir des années 1970, que le FMI a commencé à accorder une importance croissante à la croissance économique comme objectif politique (Hardoy 2003, Dreher 2006).

Premièrement, l'analyse *before-after* (avant/après) compare la croissance économique avant l'approbation du programme du FMI avec sa valeur après la période de programmation. Des différences sont ensuite attribuées au programme. Évidemment, cette méthode a ses inconvénients. La participation aux programmes du FMI n'est pas exogène mais est généralement la conséquence d'une crise. En attribuant tous les changements de croissance au cours de la période au programme de FMI fait en sorte que ses effets négatifs sont surestimés. Une deuxième approche utilisée pour évaluer l'impact du FMI sur la croissance a consisté à comparer les taux de croissance dans les pays de programme avec le développement de la croissance dans un groupe témoin (*with-without*). Les chocs exogènes frappant non seulement les pays qui sont programme mais aussi les pays du groupe témoin ne fausseraient pas les résultats. Le problème, bien sûr, est de trouver un groupe témoin adéquat. Idéalement, pour chaque pays qui sont en programme, il devrait y avoir un pays de contrôle exactement dans la même position initiale. Les programmes ne sont cependant pas distribués aléatoirement entre les pays membres, mais sont choisis dans des pays ayant des caractéristiques spécifiques. Comme l'a montré Santaella (1996), la situation initiale des pays qui sont en programme diffère considérablement des pays témoins. Même si le groupe témoin était choisi en fonction d'indicateurs économiques, la différence la plus importante ne pouvait pas être prise en compte, la décision de négocier un programme du FMI en premier lieu. La troisième méthode est l'analyse de régression. Elle a été utilisée par les études les plus récentes. Lorsque l'endogénéité des variables liées au FMI est soigneusement prise en compte, cette méthode semble être la plus prometteuse. Plusieurs études récentes, incluant notamment Przeworski et Vreeland (2000), Barro et Lee (2005) et Drehel (2006) parmi tant d'autres, tiennent compte de l'endogénéité.

Comme nous pouvons l'apercevoir dans le tableau E.2⁵⁷, près de 80% d'études existantes trouvent que les effets des programmes du FMI sur la croissance économique sont soit négatifs, soit statistiquement non significatifs⁵⁸. En revanche, environ 20% des travaux empiriques trouvent une incidence positive des effets des programmes du FMI sur la croissance économique. Ces éléments contradictoires découlent en partie des différences dans la couverture des pays, les périodes d'échantillonnage et la méthodologie employée.

Tableau E.2: Quels sont les effets des programmes du FMI sur le profil de croissance économique des pays bénéficiaires? Que nous renseigne la littérature?

	Effet positif	Effet négatif ou statistiquement non significatif	Total
Nombre de papier	7	25	32
En pourcentage (%)	21,9	78,1	100

In fine, comme nous le montrons dans le texte (cf. section 2), une mise à jour des statistiques reprises dans le tableau E.2 préserve la même tendance, i.e. la plupart des études empiriques, même les plus récentes, tendent à trouver que les implications macroéconomiques des programmes du FMI sont généralement négatives ou statistiquement non significatives.

⁵⁷ Tableau élaboré sur base d'informations contenues dans le tableau E.1.

⁵⁸ Au regard de nouvelles évidences établies par Abadie (2020) et de la prépondérance des résultats non significatifs statistiquement, une analyse plus attentive de ces derniers, sous forme notamment d'une revue de littérature, est une avenue intéressante pour les recherches futures.

Annexe F. Leadership et gouvernance de qualité

La gestion des organisations et entités publiques (mais aussi privées) subissent des pressions constantes exercées par des lobbyistes internes et externes. Dans ce contexte, en vue de rationaliser la mise en œuvre des réformes structurelles, d'améliorer l'efficacité, de favoriser l'innovation ou d'atteindre des objectifs exigeants, la capacité des cadres supérieurs à (i) Exercer un leadership efficace pendant les périodes de transformation et de changement et à (ii) comprendre les règles de gestion, la culture (ou les us et coutumes) et la dynamique des organisations pourrait faire la différence entre l'échec organisationnel et le succès. Ainsi parle-t-on du binôme leadership-gouvernance.

Dans ce cas spécifique, comment définir les notions de leadership et de gouvernance?

La littérature sur le leadership, le management et la gouvernance propose un ensemble quasiment innombrable, mais aussi complémentaire des définitions sur le leadership et la gouvernance. Celles proposées dans Matata et Tsasa (2019) tiennent compte de la commodité analytique, au regard notamment des théorèmes 1 et 2 énoncés dans ledit papier⁵⁹. Au point (F.1), nous présentons brièvement ces définitions. Au point (F.2), nous proposons une version explicite de ces définitions dites « analytiquement commodes ». Finalement, au point (F.3), nous présentons la définition classique du leadership et de la gouvernance.

F.1. Définitions analytiquement commodes

Leadership: volonté et capacité pour un décideur politique de résister ou de négocier stratégiquement avec les groupes de pression avec comme objectif majeur: prioriser l'atteinte des objectifs favorables au bien-être collectif.

Gouvernance: volonté et capacité pour un décideur politique de conduire avec succès des réformes structurelles favorables au bien-être collectif.

Dans ce cas, lorsque la volonté et la capacité sont effectives, c'est-à-dire se traduisent par des résultats concrets, alors on parle de leadership éclairé et de la gouvernance de qualité.

F.2. Définitions analytiquement explicites

Plus explicitement le leadership éclairé (ou efficace) peut être défini comme la capacité d'un dirigeant politique (i) d'avoir une vision claire du progrès de son pays, partagée par l'ensemble ou la majeure partie de la population, (ii) de définir des objectifs globaux et intermédiaires précis et les mettre en œuvre, (iii) de résister aux pesanteurs de toute nature pouvant fragiliser ou anéantir la démarche entreprise et (iv) de vaincre les obstacles érigés par les groupes de pression et autres lobbyistes et rentiers qui cherchent à maintenir le pays dans une trappe compatible avec leurs

⁵⁹ En effet, à l'aide d'un modèle d'interactions stratégiques inspiré des jeux bayésiens, il a été démontré dans ce papier qu'une amélioration du binôme leadership-gouvernance peut aider à discipliner le comportement des groupes d'intérêts (théorème 1) et à générer une amélioration de Pareto (théorème 2) dans la gestion des ressources naturelles. Ce résultat peut, naturellement, être généralisé dans le cas de la gestion macroéconomique.

intérêts privés; alors que l'objectif ultime pour un leader éclairé est d'améliorer de manière durable le bien-être collectif, i.e. de l'ensemble de la population.

En parallèle, une gouvernance de qualité (ou simplement la bonne gouvernance) peut être comprise comme la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes et à promouvoir le respect des institutions par les citoyens et l'État, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur ceux qui gouvernent.

F.3. Définitions classiques

De manière classique, le leadership suppose la prise des initiatives conformément à une vision, celle du leader, mais aussi suppose la mobilisation d'un sous-ensemble d'agents œuvrant harmonieusement en vue d'atteindre des objectifs spécifiques (cf. Zaleznik 1977, Maccoby 2000).

In fine, la gouvernance est généralement perçue comme la manière dont les sociétés, les gouvernements et les organisations sont gérés et dirigés (cf. Edwards 2012) ou comme les traditions et les institutions par lesquelles l'autorité d'un pays est exercée (cf. Kaufman et al. 1999). Du point de vue de l'économie politique, la gouvernance fait référence à des éléments essentiels du vaste groupe d'institutions (cf. Acemoglu et al. 2008, Fukuyama 2013).

Fin des annexes.